Les pratiques sylvicoles

➢ Hypothèses retenues pour le développement de l'agroforesterie

Le déploiement de l'agroforesterie sur 74% des surfaces de prairie et de culture du territoire permettra un stockage complémentaire de 58 ktCO_2e stockées.

➢ Hypothèses retenues sur l'augmentation de la surface forestière

Il a été décidé d'augmenter la surface forestière de 78% sur le territoire qui permettra un stockage complémentaire de 6 ktCO_2e.

➢ Hypothèses retenues sur le développement de pratiques sylvicoles

La mise en pratique du balivage sur 78% des surfaces des chênes du territoire permettra un stockage complémentaire de 2 ktCO_2e.

➢ Bilan pour les pratiques sylvicoles

Secteur	Stockage carbone 2050 (kt CO2e)
Bilan des pratiques sylvicoles	66

Tableau 52 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de stockage carbone via les pratiques sylvicoles

Les constructions bois

➢ Hypothèses retenues pour la maîtrise de l'énergie

Le choix retenu est de construire 78% des nouvelles constructions en bois. Le stockage complémentaire associé représente 4 kt CO_2e.

➢ Bilan des constructions en bois

Secteur	Stockage carbone 2050 (kt CO2e)
Bilan des constructions en bois	4

Tableau 53 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de stockage carbone des constructions bois

Bilan de la stratégie retenue sur le stockage carbone

Secteur	Stockage annuel	Stockage complémentaire en 2050	Hypothèse choisie pour calculer le potentiel
Bilan du stockage carbone	11 ktCO2e	103 ktCO2e	• Labours occasionnels 1 an sur 5 sur 65% des surfaces concernées • Plantation de haies en périphérie sur 87% des surfaces concernées • Culture intermédiaire en période d'inter cultures sur 93% des surfaces concernées • Couverts intercalaires en vignes ou vergers sur 90% des surfaces concernées • Bandes enherbées en bordure de cours d'eau sur 84% des surfaces concernées • Gestion des prairies sur 79% des surfaces concernées • Agroforesterie sur 74% des surfaces concernées • Augmentation de la surface forestière de 78% • Développement de pratiques sylvicoles sur 78% des surfaces des chênes • Construction de 72% des nouvelles maisons en bois

Tableau 54 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de stockage carbone (source : Calcul stratégie Vierge V2207-st gilles VF.xls/séquestration carbone)

La stratégie retenue permettra de stocker 114 ktCO_2e, à comparer à la stratégie retenue de réduction des émissions de GES qui s'élève à 118 kt CO_2e. Le territoire sera ainsi à l'horizon 2050 « presque » neutre en carbone.

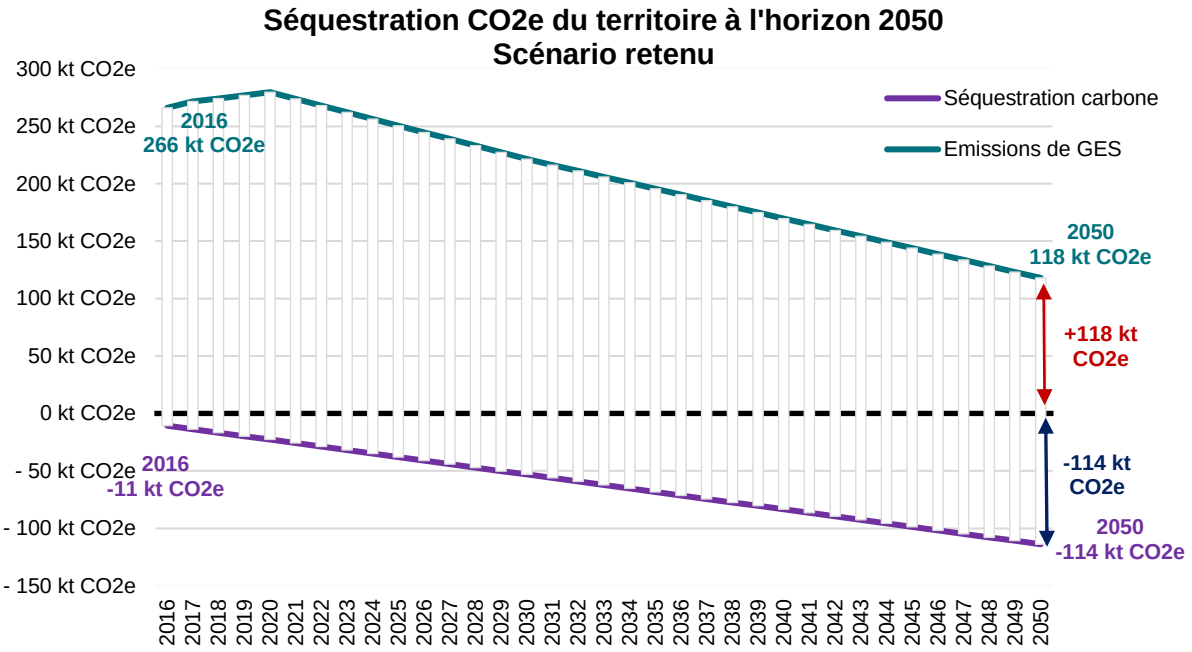

Figure 19 : comparaison des courbes de la stratégie retenue par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de GES et de stockage carbone – source : synthèse diagnostic.pptx

Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires

Les produits biosourcés

Les produits biosourcés sont des produits industriels non alimentaires issus de la biomasse végétale ou animale, matière première renouvelable utilisée pour les matériaux et la chimie.
La matière biosourcée dispose de nombreux avantages : matériaux renouvelables disponibles localement, stockage carbone, faible énergie grise nécessaire pour les produire, isolants avec une bonne inertie thermique, très bon comportement hygrothermique (gestion de l'humidité intérieure), etc[11].
En substituant les matières premières fossiles utilisées par l'industrie, cette filière contribue à réduire la dépendance de la France aux ressources fossiles et de certains impacts environnementaux et sanitaires des biens de consommation : détergences, cosmétiques, transports, bâtiments, emballages, etc[12].

En plus de l'exploitation des matériaux biosourcés pour la construction, la valorisation de la biomasse végétale en dehors de l'alimentation concerne par exemple le textile, les biocarburants ou la chimie verte. (Perspective de raréfaction des énergies fossiles et de développement d'une économie circulaire relocalisée).
Ainsi, deux grandes catégories de produits biosourcés industriels, à usage non alimentaire et non énergétique, peuvent être distinguées :

- les matériaux (plastiques et composites), principalement destinés aux secteurs du bâtiment, de l'automobile, de l'emballage et des sports et loisirs ;
- les molécules chimiques (tensioactifs, solvants, lubrifiants...), principalement destinées aux secteurs de la cosmétique, de l'hygiène, des colles, des peintures et de la lubrification en machinerie agricole et forestière.

Ces produits peuvent être obtenus à partir de diverses sources de biomasse : oléoprotéagineux (colza…), plantes amidonnières (maïs, blé…) et sucrières (betterave…), plantes à fibres (lin, chanvre), micro-algues et macro-algues, ressources sylvicoles, plantes herbacées, écoproduits ou sous-produits industriels organiques…

La liste suivante présente une liste non exhaustive de produits biosourcés disponibles sur le marché français[13].

1. Matériaux de construction	2. Produits de nettoyage et sanitaires	3. Véhicules et équipements (pièces / produits de maintenance)	4. Fournitures de bureau et matériel d'impression
> Isolation rapportée : laines animales ou végétales en panneaux ou en rouleaux > Isolation répartie : bétons végétaux (enduits, bétons à bancher, blocs bétons, murs préfabriqués), bottes de paille > Peintures et revêtements muraux > Composites (fibres de bois et résines plastiques) > Colles et mortiers colles	> Produits d'entretien > Lessives > Équipements de nettoyage	> Pièces en composites biosourcés entrant dans la composition des véhicules > Nettoyants pour voitures > Huiles et lubrifiants automobiles	> Fourniture de bureau > Matériel d'impression
5. Entretien des espaces verts	**6. Emballages, sacs plastiques et couverts jetables**	**7. Produits cosmétiques et produits à usage médical**	**8. Divers :**
> Produits de protection et de revêtement des sols et des cultures > Éléments de maintien des plantes > Produits phytopharmaceutiques issus de la chimie du végétal	> Sacs d'emballage > Films alimentaires étirables > Gamme de couverts jetables	> Matériel à usage médical > Produits d'hygiène > Produits de soin	> Objets promotionnels (mugs, sacs de voyages, etc.), équipements et matériel de sport, équipements de plein air (abri de jardin).

[11] Source : « BOIS, PAILLE, CHANVRE, QUELLES CONTRIBUTIONS DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT ? » - Atelier Eco-quartier du 5 octobre 2017 - Atlanbois
[12] Source : https://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/produits-biosources
[13] Source : Recensement des produits biosourcés disponibles sur le marché et identification des marchés publics cibles – DGE – Mai 2016 - https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/Analyses/2016-09-produits-Biosources-Rapport.pdf

Tableau 55 : Liste non exhaustive de produits biosourcés disponibles sur le marché français – source : Recensement des produits biosourcés disponibles sur le marché et identification des marchés publics cibles – DGE – Mai 2016

La filière en Pays de la Loire

La région Pays de la Loire dispose de plusieurs activités de transformation des matériaux biosourcés utilisés principalement pour la construction :

Figure 20 : Filiale des matériaux biosourcés transformés en Pays de la Loire (source : Colloque du 8 octobre 2013 « Les matériaux de construction bio-sourcés - Connaissance de la filière en Pays de la Loire » - Cellule Economique Régionale du BTP des Pays de la Loire)

La filière forêt-bois en Pays de la Loire est bien implantée car la région Pays de la Loire est la 3ème région de France pour l'activité construction bois en 2016.

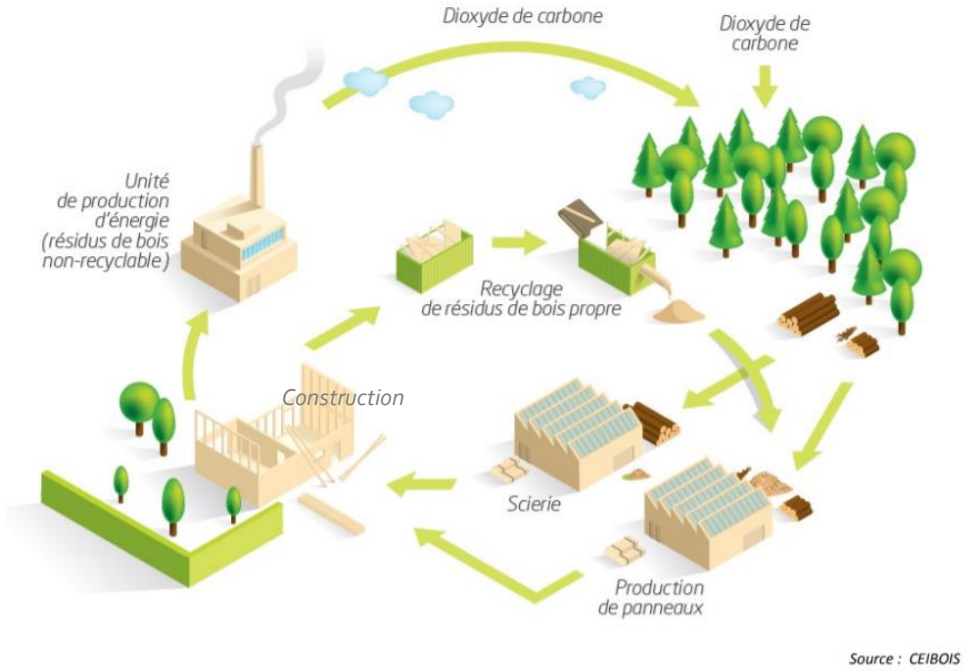

Figure 21 : Flux de carbone et de matière de la filière bois (source : Atelier Eco-Quartier du 5 octobre 2017, « BOIS, PAILLE, CHANVRE, QUELLES CONTRIBUTIONS DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT ? »)

En région Pays de la Loire la filière « chanvre » est désormais bien ancrée. Elle présente de nombreux avantages dont l'absence totale de produits phytosanitaires, des cultures sans irrigation grâce aux racines très profondes et à forte rusticité, et réservoir de biodiversité, etc.

Comme décrit précédemment, la région Pays de la Loire dispose déjà de plusieurs filières de production de matériaux biosourcés et rassemble de nombreux acteurs stratégiques (Chambre d'Agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Atlanbois, CAVAC, ECHOBAT, Association Réseau Français de la Construction Paille, Association Construire en Chanvre, etc).

La filière sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Lors des ateliers réalisés sur la stratégie, la thématique des éco-matériaux (matériaux biosourcés) a été évoquée et en particulier les éco-matériaux pour l'aménagement et la construction. Actuellement, les informations localisées ne permettent pas de définir une stratégie chiffrée mais il existe une réelle volonté politique de développer ses filières qui se traduit au travers du plan d'actions du PCAET.

En effet, le plan d'actions du PCAET prévoit entre autres une action intitulée « Encourager le développement des éco-matériaux ».
Les différents acteurs listés précédemment pourront être mobilisés pour réaliser un inventaire des productions biosourcées sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans un premier temps. Par la suite, une démarche partenariale, comme la convention avec ECHOBAT, pourra être initiée avec ces mêmes acteurs avec pour objectif de structurer localement certaines filières de production. Toutefois, pour développer la filière, il est important de s'assurer au préalable que les habitants s'orienteront pour leur rénovation ou leur construction neuve vers ce type de matériaux et il est donc nécessaire de les sensibiliser.

Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

La pollution de l'air est liée à un ensemble de gaz et de particules en suspension présents dans l'air (intérieur ou extérieur). La pollution de l'air est responsable de nombreuses maladies, de décès prématurés estimés à environ 48 000 en France, et dont le coût sanitaire et socio-économique peut dépasser les 100 milliards d'euros annuels en France[14].

La qualité de l'air n'est pas épargnée par le changement climatique et ses impacts : les niveaux de concentration des polluants varient selon les émissions et les conditions météorologiques.

En plus de traiter des thèmes comme la réduction de la consommation d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la séquestration carbone, le PCAET doit traiter le volet spécifique de la qualité de l'air. Il porte sur 6 polluants :

- Dioxyde de soufre – SO2
- Oxydes d'azote – NOx
- Composés Organiques Volatils Non Méthaniques – COVNM
- Ammoniac – NH3
- Particules de diamètre inférieur à 10 microns – PM10
- Particules de diamètre inférieur à 2,5 microns – PM2,5

Etat initial

Le tableau suivant présente les émissions de polluants atmosphériques exprimées en tonne pour le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour l'année 2016 par secteur d'activité. La comptabilisation des données a été réalisée avec une approche inventoriste, c'est-à-dire que seules les émissions directes produites sur le territoire sont comptabilisées.

Emissions en 2016 en tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Résidentiel	59,9	58,9	43,4	10,2	214,3	0
Tertiaire	1,1	0,9	8,3	2	16	0,01
Transport routier	15,5	11,2	208,5	0,4	21,1	2,1
Autres transports	1,4	1	24	9,9	0,7	0
Agriculture	39,3	11,6	41,7	0,3	7,1	675
Déchets	0,2	0,2	0,4	0,3	4,6	3,8
Industrie	65,7	40,7	53,8	0,9	294,9	0,04
Industrie branche énergie	0,02	0,02	1	0,1	8,9	0
TOTAL	**183,1**	**124,3**	**380,9**	**24,1**	**567,6**	**680,9**

Tableau 56 : Emissions de polluants atmosphériques en 2016 sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie par secteur d'activité (source : Air Pays de la Loire/ Calcul Stratégie Vierge V2207-st Gilles VF.xls/polluants)

- Le NH_3 est émis principalement par le secteur agricole.
- Les NOx sont principalement émis par le secteur du transport routier.
- Les particules fines proviennent essentiellement du secteur résidentiel (du fait essentiellement de la combustion de la biomasse avec des équipements peu performants), industriel et agricole (labour, élevage, engins agricoles).
- Le niveau d'émissions du SO_2 est faible.

[14] Rapport du Sénat de 2015

- Les COVNM proviennent principalement, d'une part, du secteur industriel (utilisation de solvants) et d'autre part du secteur résidentiel (combustion biomasse avec des équipements peu performants et utilisation de solvants).
- Depuis 2008, tous les polluants diminuent sauf le NH_3 (+3%)

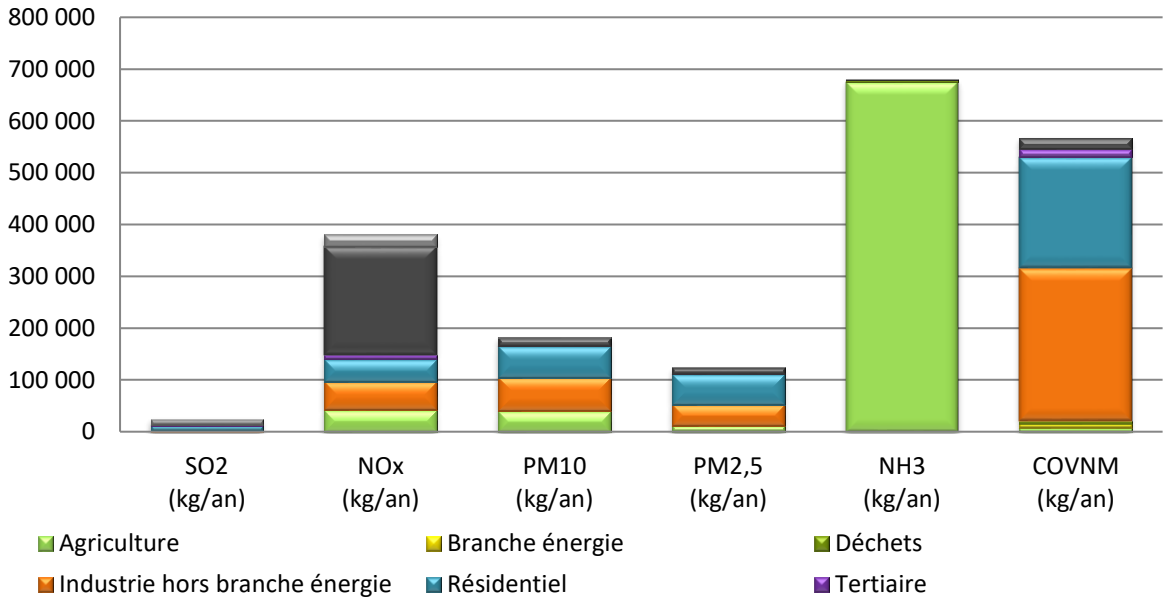

Figure 22 : Répartition des émissions de polluants atmosphériques par secteurs d'activité en 2016. Source : synthèse diagnostic.pdf

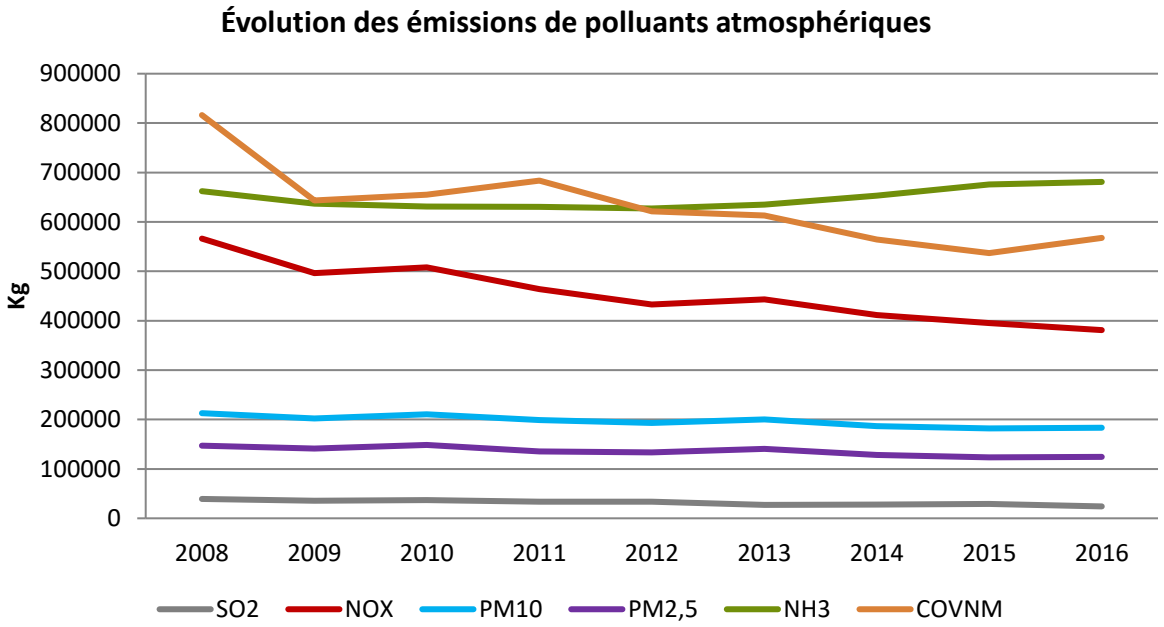

Figure 23 : Evolution des émissions de polluants atmosphériques depuis 2008 (source : diagnostic PCAET Pays de Saint Gilles.pdf)

Trajectoire théorique selon les objectifs réglementaires

Comme mentionné précédemment dans la section sur les obligations réglementaires, le Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) de mai 2016 définit des objectifs de réduction des polluants atmosphériques aux horizons 2020, 2025 et 2030. Ces objectifs sont présentés dans le tableau suivant pour les 5 polluants concernés, à savoir SO_2, NOx, COVNM, NH_3 et $PM_{2,5}$.

Ce décret ne fixe aucun objectif chiffré pour les PM_{10}, pour autant, le PCAET doit définir une stratégie chiffrée pour ce polluant. L'hypothèse retenue est d'appliquer le même objectif de réduction des $PM_{2,5}$ afin de définir une trajectoire théorique sur les objectifs réglementaire.

De plus, ce même décret ne définit pas d'objectif par secteur d'activité.

Polluants atmosphériques	2020-2024	2025-2029	Après 2030
SO2	-55%	-66%	-77%
NOx	-50%	-60%	-69%
COVNM	-43%	-47%	-52%
NH3	-4%	-4%	-13%
PM2,5	-27%	-42%	-57%

Tableau 57 : Pourcentage de réduction par polluant atmosphérique défini dans le PREPA par rapport à l'année 2005 (source : décret n°2017-949)

Faute de données disponibles pour le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour l'année 2005, ces pourcentages du PREPA ont été directement appliqués aux données du territoire relatives à l'année 2008 (cf figure ci-après).

La figure suivante présente ainsi la trajectoire des émissions des polluants atmosphériques sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à l'horizon 2050 en suivant les objectifs proposés dans le PREPA.

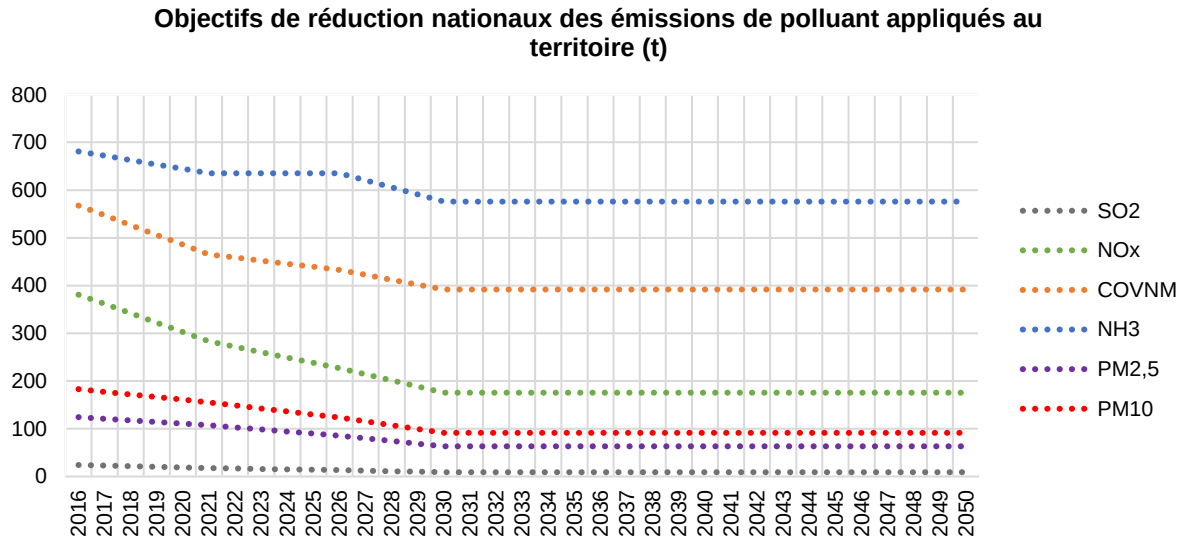

Figure 24 : Trajectoire des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie selon le scénario du PREPA – source : Calcul Stratégie Vierge V2207-St Gilles VF.xls/PREPA

Potentiel théorique maximal de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Les hypothèses présentées précédemment pour le gisement théorique de réduction de la consommation d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ont également des effets sur les émissions de polluants atmosphériques. La réduction des émissions de polluants atmosphériques a ainsi deux origines :

- soit elle est induite par la réduction des consommations énergétiques comme par exemple la rénovation thermique des logements ou la mise en œuvre des éco-gestes. En effet, réduire la consommation énergétique revient à réduire in fine les émissions de GES et de polluants atmosphériques.
- soit elle est induite par le changement de combustibles ou carburant

A cela s'ajoutent des hypothèses supplémentaires sur les secteurs dont les émissions sont principalement non énergétiques, comme l'agriculture dont le polluant principal est l'ammoniac et comme les secteurs utilisateurs de produits solvantés pour les émissions de COVNM générées par l'utilisation de produits solvantés.

Les différentes hypothèses sont présentées ci-après par secteur d'activité.

Le transport

➢ Hypothèse sur les déplacements domicile-travail

La totalité des personnes travaillant sur leur lieu de résidence utilise un mode de déplacement doux (vélo, marche) au lieu de la voiture

La totalité des personnes travaillant sur une commune différente de leur lieu de résidence utilisent, soit les transports en commun, soit le covoiturage au lieu de la voiture

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-2,8	-2,4	-29,5	-0,05	-0,7	-

Tableau 58 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée aux déplacements domicile-travail

➢ Hypothèse de l'amélioration de la performance énergétique des véhicules

Il s'agit de l'économie énergétique réalisée suite à la mise en circulation sur 60% du parc de véhicules consommant 3 l/100 km (équivalent à des véhicules électrique, hybride, hydrogène).

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-6,8	-5,6	-77,1	-0,1	-1,7	-0,1

Tableau 59 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à l'amélioration de la performance énergétique des véhicules

➢ Hypothèse de la mise en place d'une politique d'urbanisme communautaire intégrant les enjeux associés à la mobilité et au mitage urbain

L'hypothèse de la mise en place d'une politique d'urbanisme communautaire sur la totalité du territoire intégrant les enjeux associés à la mobilité et au mitage urbain pour réduire les émissions du secteur des transports a été retenue.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-0,6	-0,5	-6,7	-0,01	-0,1	-

Tableau 60 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à la mise en place d'une politique d'urbanisme communautaire intégrant les enjeux associés à la mobilité et au mitage urbain

- **Hypothèse de la mise en place d'une politique de réduction des limitations de vitesses**

Une des actions portées au niveau national concerne la réduction des limitations de vitesse sur le territoire (voies rapides et routes).

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-1	-0,9	-11,6	-0,02	-0,3	-

Tableau 61 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à la mise en place d'une politique de réduction des limitations de vitesse

- **Hypothèse sur l'évolution des habitudes de déplacement longue distance**

La mise en place au niveau national d'actions pour le développement du transport ferroviaire, du développement du covoiturage et de l'amélioration du parc de véhicules pour les déplacements longue distance permettra de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-1,7	-1,4	-16,8	-0,03	-0,3	-

Tableau 62 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à l'évolution des habitudes de déplacement longue distance

- **Hypothèse sur la modernisation du fret français**

La modernisation du fret menée à l'échelle nationale (augmentation de la part du fret fluvial, du ferroutage, du taux de remplissage des camions) permettrait de réduire de 50% les consommations du fret sur le territoire, que ce soit pour le fret à destination et/ou en provenance du territoire et pour le fret en transit donc de réduire les émissions de polluants atmosphériques (action portée au niveau national).

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-1,1	-0,8	-24,5	-0,04	-0,7	-

Tableau 63 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à la modernisation du fret français

- **Hypothèse de conversion des carburants**

La conversion de la consommation résiduelle du transport (personnes et marchandises) vers du bioGNV ou de l'électrique (maximum 80% du parc) permettra un gain d'émissions de polluants atmosphériques.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-1,6	-1,3	-17,4	-	-	-

Tableau 64 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à la conversion des carburants

➢ Hypothèse d'un passage à des véhicules plus performants

Les véhicules thermiques restants seront des véhicules plus performants, c'est-à-dire moins émetteurs de NOx.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-	-	-15	-	-	-

Tableau 65 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à des véhicules thermiques plus performants

➢ Bilan pour le secteur des transports

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Potentiel 2050 (t)	2	0	33	10	18	2
Gain (t/%)	-15 t / - 88%	-12 t / 95%	-199 t / -86%	-0,3 t / -3%	-4 t / -18%	-0,3 t / -14%

Tableau 66 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du secteur des transports sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Note : une valeur positive dans le gain signifie des émissions complémentaires

Le résidentiel

➢ Hypothèse de la rénovation thermique et sobriété énergétique

Rénover la totalité des maisons et des appartements au niveau BBC et sensibiliser la totalité de la population aux éco-gestes et appliquer ses solutions quotidiennement permettrait de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-23,3	-22,8	-21,6	-5,1	-45,1	-

Tableau 67 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à la rénovation énergétique des habitations et à la sobriété énergétique

➢ Hypothèse sur la conversion des combustibles

La conversion des consommations de fioul vers de la biomasse et du gaz naturel permettrait un gain d'émissions de polluants atmosphériques pour certains polluants mais aussi des émissions complémentaires pour d'autres polluants.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	+2	+2	1	5	+1,6	

Tableau 68 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à la conversion des combustibles

Note : une valeur positive dans le gain signifie des émissions complémentaires

➢ Hypothèse sur l'amélioration des performances des équipements biomasse

La conversion des équipements au bois peu performants par des équipements moins émissifs de particules fines et de COVNM (niveau flamme verte 7 étoiles) va permettre un gain de polluants atmosphériques.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-29,8	-29,2	-	-	-60	-

Tableau 69 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à l'amélioration des performances des équipements biomasse

➢ Hypothèse sur l'utilisation de produits solvantés

Réduire l'utilisation de produits solvantés a un impact sur la réduction des émissions de COVNM. L'hypothèse de réduction maximale des produits solvantés est de 40%.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-	-	-	-	-39	-

Tableau 70 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à la réduction de produits solvantés

➢ Bilan pour le secteur résidentiel

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Potentiel 2050 (t)	9	9	21	0,3	71	-
Gain (t/%)	-51 t / - 85%	-50 t / - 85%	-22 t / -52%	-10 t / -97%	-143 t / -66%	-

Tableau 71 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

L'industrie

➢ Hypothèse de l'écologie industrielle et l'éco-conception

La mise en place de l'écologie industrielle, de l'éco-conception, de l'économie circulaire sur 40% des consommations du secteur permettrait de réduire les polluants atmosphériques.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-28,9	-17,8	-23,5	-0,4	-69,5	-

Tableau 72 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée au développement de l'écologie industrielle et l'éco-conception

➢ Hypothèse sur la conversion des combustibles

La conversion des consommations de fioul vers de la biomasse et du gaz naturel permettrait un gain d'émissions de polluants atmosphériques pour certains polluants mais aussi des émissions complémentaires pour d'autres polluants.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	+2	+2	+1	-	-0,4	

Tableau 73 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à la conversion des combustibles

Note : une valeur positive dans le gain signifie des émissions complémentaires

➢ Hypothèse sur l'utilisation de produits solvantés

Réduire l'utilisation de produits solvantés a un impact sur la réduction des émissions de COVNM. L'hypothèse maximale de réduction retenue est de 40%.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-	-	-	-	-38	-

Tableau 74 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à la réduction de produits solvantés

➢ Bilan pour le secteur industriel

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Potentiel 2050 (t)	39	25	32	0,5	187	0
Gain (t/%)	- 27t / - 41%	-16 t / - 38%	- 22t / -41%	-0,4 t / -44%	-108- t / -37%	-

Tableau 75 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du secteur industriel sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Le tertiaire

➢ Hypothèse de la rénovation thermique et sobriété énergétique

Rénover la totalité des bâtiments tertiaires au niveau BBC et sensibiliser sur la totalité de ces bâtiments en appliquant ses solutions quotidiennement permettrait de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-0,5	-0,4	-3,8	-0,9	-7,2	-

Tableau 76 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à la rénovation énergétique des habitations et à la sobriété énergétique

➢ Hypothèse sur la conversion des combustibles

La conversion des consommations de fioul vers de la biomasse pourrait entraîner des émissions de polluants complémentaires sauf pour le SO_2 et les COVNM.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	+3	+3	+3,4	-1,3	-0,4	-

Tableau 77 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à la conversion des combustibles

Note : une valeur positive dans le gain signifie des émissions complémentaires

➢ Bilan pour le secteur tertiaire

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Potentiel 2050 (t)	3,7	3,4	8	0	8	--
Gain (t/%)	+2,5 t / +200%	+2,5 t / +300%	-0,4 t / -4%	-2t / -100%	-8 t / -47%	-

Tableau 78 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du secteur tertiaire sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

L'agriculture

➢ Hypothèse de la sobriété énergétique

La mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique sur la totalité des surfaces agricoles utiles permettrait de réduire les émissions de polluants atmosphériques (cf tableau ci-après).

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-1,4	-1,2	-16,6	-	-2	-

Tableau 79 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à la sobriété énergétique

➢ Hypothèse de remplacement de l'urée par des engrais contenant moins d'azote

Le remplacement de l'urée qui est un type d'engrais par des engrais contenant moins d'urée va générer moins de NH_3. Cela correspond pour le territoire à un gain potentiel de 83 t NH_3.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-	-	-	-	-	-83

Tableau 80 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée au remplacement de l'urée par des engrais contenant moins d'azote

➢ Hypothèse de l'augmentation du temps passé au pâturage des bovins

Cette hypothèse vise à prolonger le temps de pâturage de 20 jours pour les bovins. Cette technique permet de soustraire une partie des excrétions azotées du continuum bâtiment-stockage-épandage présentant des émissions plus fortes qu'au pâturage.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-	-	-	-	-	-19

Tableau 81 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à l'augmentation du temps passé au pâturage des bovins

➢ Hypothèse de déploiement des couvertures des fosses à lisier haute technologie (porcins, bovins et canards)

Cette technique, proposée dans le PREPA, permet de limiter la dilution des lisiers par les eaux de pluies, de réduire les volumes de stockage d'effluents ainsi que la durée des chantiers d'épandage. A travers la réduction de la dilution et de la volatilisation d'ammoniac, cette technique contribue à maintenir la valeur fertilisante des effluents et de réduire les odeurs.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-	-	-	-	-	-5,7

Tableau 82 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée au déploiement des couvertures des fosses à lisier haute technologie

- **Hypothèse de l'incorporation post-épandage des lisiers et/ou fumiers immédiate**

La présente mesure vise le déploiement de l'épandage par incorporation immédiate (dans les 6h). L'incorporation consiste à introduire le lisier ou le fumier dans le sol, au moyen d'une seconde opération, annexe à l'épandage. La technique consiste à faire entrer dans le sol, le plus rapidement possible après l'épandage, le fumier ou le lisier répandu sur la surface, afin de réduire le temps de contact entre l'air et le produit. Plus l'incorporation est réalisée rapidement après l'épandage, plus la réduction des émissions d'ammoniac est importante.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-	-	-	-	-	-88,4

Tableau 83 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée à l'incorporation post-épandage des lisiers et/ou fumiers immédiate

- **Hypothèse du labour occasionnel 1 an sur 5, avec semis direct le reste du temps**

La mise en pratique de la réduction des labours va permettre de réduire les émissions de particules fines du fait de labours moins fréquents.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-12	-3				

Tableau 84 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée aux labours occasionnels

- **Hypothèse de réduction des émissions de particules de l'élevage**

D'après une étude de l'ADEME[15], la majorité des particules primaires (particules émises directement dans l'atmosphère par des sources de pollution) et près de la moitié des émissions d'ammoniac des élevages porcins, bovins et de volailles sont produites dans le bâtiment. Plusieurs facteurs en sont responsables : l'activité et l'alimentation des animaux, la litière, la gestion et la composition des effluents ainsi que les caractéristiques des bâtiments (taille, type de sol, gestion de l'ambiance).
L'hypothèse retenue est de considérer qu'en 2050 tous les élevages seront équipés de système de lavage de l'air.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-20	-4,5				

Tableau 85 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée aux émissions de l'élevage

- **Hypothèse de renouvellement du parc des engins agricoles/sylvicoles**

Le parc des engins agricoles et sylvicoles sera remplacé d'ici 2050 par des véhicules plus performants afin de réduire les émissions de particules induites.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-2	-2				

Tableau 86 : Bilan de la réduction maximale de polluants atmosphériques liée au renouvellement du parc des engins agricoles

[15] ADEME - Les émissions agricoles de particules dans l'air : état des lieux et leviers d'action

- **Bilan pour le secteur agricole**

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Potentiel 2050 (t)	3	1,4	25	0,3	5	478
Gain (t/%)	-36t / - 91%	-10t / -88%	-17t / -40%	-	- 2t / -28%	-196t / -29%

Tableau 87 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du secteur agricole sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Bilan du gisement théorique maximum de réduction des émissions de polluants atmosphériques

L'ensemble des hypothèses amène aux résultats suivants :

Polluants atmosphériques	Niveau 2016 (t)	Gains attendus (t / %)	Potentiel théorique maximum (t)
SO_2 – dioxyde de soufre	24 t	-13 t / -52%	11 t
NO_x – oxydes d'azote	381 t	-259 t / -68%	121 t
COVNM – composés organiques volatils non méthaniques	568 t	-265 t / -47%	302 t
NH_3 - ammoniac	681 t	-197 t /-29%	484 t
PM_{10} – particules de diamètre inférieur à 10 microns	183 t	-128 t / -70%	55 t
$PM_{2,5}$ - particules de diamètre inférieur à 2,5 microns	124 t	-85 t / -68%	39 t

Tableau 88 : Bilan des potentiels théoriques maximum de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (source : Calcul Stratégie Vierge-St-Gilles Vf.xls / Proposition Air max)

La mise en œuvre de l'ensemble des gisements de réduction de polluants atmosphériques décrits précédemment permettrait de respecter les objectifs du PREPA sauf pour le SO_2 (même si on est très prêt des objectifs).

Stratégie de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire

En se basant sur les potentiels théoriques maximaux du territoire, présentés précédemment, les objectifs cadres et les ambitions des élus locaux, la stratégie retenue pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques est la suivante.

Le transport

➢ Hypothèse sur les déplacements domicile-travail

La stratégie énergétique retenue est de considérer que 85% des actifs travaillant sur leur lieu de résidence utilise un mode de déplacement doux (vélo, marche) au lieu de la voiture et que 76% des actifs travaillant sur une commune différente de leur lieu de résidence utilisent, soit les transports en commun, soit le covoiturage au lieu de la voiture.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-2,2	-1,9	-23,5	-	-0,5	-

Tableau 89 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liée aux déplacements domicile-travail

➢ Hypothèse de l'amélioration de la performance énergétique des véhicules

La stratégie énergétique retenue est de considérer que l'amélioration de la performance énergétique des véhicules porte sur 49% du parc de véhicules qui consommera 3 l/100 km (équivalent à des véhicules électrique, hybride, hydrogène).

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-5,5	-4,6	-63	-0,1	-1,4	-0,1

Tableau 90 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à l'amélioration de la performance énergétique des véhicules

➢ Hypothèse de la mise en place d'une politique d'urbanisme communautaire intégrant les enjeux associés à la mobilité et au mitage urbain

La stratégie énergétique actée est de retenir la mise en place d'une politique d'urbanisme communautaire sur 87% du territoire intégrant les enjeux associés à la mobilité et au mitage urbain.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-0,5	-0,4	-5,9	-	-0,1	-

Tableau 91 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à la mise en place d'une politique d'urbanisme communautaire intégrant les enjeux associés à la mobilité et au mitage urbain

➢ Hypothèse de la mise en place d'une politique de réduction des limitations de vitesses

L'action portée au niveau national concernant la réduction des limitations de vitesse sur le territoire (voies rapides et routes) permettra un gain total associé présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-1	-0,9	-11,6	-	-0,3	-

Tableau 92 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à la mise en place d'une politique de réduction des limitations de vitesse

➢ Hypothèse sur l'évolution des habitudes de déplacement longue distance

La mise en place au niveau national d'actions pour le développement du transport ferroviaire, du développement du covoiturage et de l'amélioration du parc de véhicules pour les déplacements longue distance permettra de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-1,7	-1,4	-16,8	-	-0,3	-

Tableau 93 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liée à l'évolution des habitudes de déplacement longue distance

➢ Hypothèse sur la modernisation du fret français

La modernisation du fret menée à l'échelle nationale (augmentation de la part du fret fluvial, du ferroutage, du taux de remplissage des camions) permettrait de réduire de 50% les consommations du fret sur le territoire, que ce soit pour le fret à destination et/ou en provenance du territoire et pour le fret en transit donc de réduire les émissions de polluants atmosphériques (action portée au niveau national).

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-1,1	-0,8	-24,5	-	-0,7	-

Tableau 94 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à la modernisation du fret français

➢ Hypothèse de conversion des carburants

La conversion de la consommation résiduelle du transport (personnes et marchandises) vers du bioGNV ou de l'électrique appliquée sur 71% du parc permettra un gain d'émissions de polluants atmosphériques.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-1,4	-1,2	-12	-	-	-

Tableau 95 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à la conversion des carburants

➢ Hypothèse d'un passage à des véhicules plus performants

Les véhicules thermiques restants seront des véhicules plus performants, c'est-à-dire moins émetteurs de NOx.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-	-	-15	-	-	-

Tableau 96 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à des véhicules thermiques plus performants

➢ Bilan pour le secteur des transports

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Potentiel 2050 (t)	3	1	59	10	18	2
Gain (t/%)	-13 t / - 87%	-11 t / 99%	-173 t / -83%	-0,2 t / -2%	-3 t / -16%	-0,2 t / -11%

Tableau 97 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques du secteur des transports

Note : une valeur positive dans le gain signifie des émissions complémentaires

Le résidentiel

➢ Hypothèse de la rénovation thermique et sobriété énergétique

Rénover 82% des maisons et 80% des appartements au niveau BBC et sensibiliser 86% de la population aux éco-gestes en appliquant ses solutions quotidiennement permettrait de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-19	-19	-18	-4,2	-37	-

Tableau 98 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à la rénovation énergétique des habitations et à la sobriété énergétique

➢ Hypothèse sur la conversion des combustibles

La conversion de 75% des équipements du fioul vers du bois va générer des émissions complémentaires ou en réduire selon les polluants.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	+1,5	+1,5	0,8	-3,7	+1,2	

Tableau 99 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à la conversion des combustibles

Note : une valeur positive dans le gain signifie des émissions complémentaires

➢ Hypothèse sur l'amélioration des performances des équipements biomasse

La stratégie fixée propose de convertir 87% des équipements au bois peu performants par des équipements moins émissifs de particules fines et de COVNM (niveau flamme verte 7 étoiles) va permettre un gain de polluants atmosphériques.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-26	-25	-	-	-52	-

Tableau 100 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à l'amélioration des performances des équipements biomasse

➢ Hypothèse sur l'utilisation de produits solvantés

La stratégie décidée est de considérer que l'utilisation de produits solvantés sera réduite de 24% et donc elle aura un impact sur la réduction des émissions de COVNM.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-	-	-	-	-24	-

Tableau 101 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à la réduction de produits solvantés

➢ Bilan pour le secteur résidentiel

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Potentiel 2050 (t)	16	16	25	2,4	103	-
Gain (t/%)	-43 t / - 72%	-43 t / - 72%	-19 t / -43%	-8 t / -77%	-111 t / -52%	-

Tableau 102 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour le secteur résidentiel

L'industrie

➢ Hypothèse de l'écologie industrielle et l'éco-conception

Le choix retenu est la mise en place de l'écologie industrielle, de l'éco-conception, de l'économie circulaire sur 33% des consommations du secteur.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-23,5	-14,5	-19	-0,3	-57	-

Tableau 103 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées au développement de l'écologie industrielle et l'éco-conception

➢ Hypothèse sur la conversion des combustibles

La conversion de 75% des équipements du fioul vers du bois va générer des émissions complémentaires ou une réduction selon les polluants.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	+1,5	+1,5	+1	-	-0,3	

Tableau 104 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à la conversion des combustibles

Note : une valeur positive dans le gain signifie des émissions complémentaires

➢ Hypothèse sur l'utilisation de produits solvantés

La stratégie décidée est de considérer que l'utilisation de produits solvantés sera réduite de 23% et donc elle aura un impact sur la réduction des émissions de COVNM.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-	-	-	-	-22	-

Tableau 105 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liée à la réduction de produits solvantés

➢ Bilan pour le secteur industriel

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Potentiel 2050 (t)	44	28	35	0,6	216	0
Gain (t/%)	- 22t / - 33%	-13 t / - 32%	-18t / -34%	-0,3 t / -36%	-79 t / -27%	-

Tableau 106 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour le secteur industriel

Le tertiaire

➢ Hypothèse de la rénovation thermique et sobriété énergétique

Le choix final énergétique du territoire est de rénover 90% des bâtiments tertiaires au niveau BBC et sensibiliser 89% de la population aux éco-gestes en appliquant ses solutions quotidiennement permettrait de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-0,5	-0,4	-3,4	-0,8	-6,5	-

Tableau 107 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à la rénovation énergétique des habitations et à la sobriété énergétique

➢ Hypothèse sur la conversion des combustibles

La conversion de 75% des équipements du fioul vers du bois va générer des émissions complémentaires ou une réduction selon les polluants

Le gain total associé est présenté dans le tableau suivant par polluant atmosphérique :

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	+2	+2	+2,5	-1	-0,3	-

Tableau 108 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à la conversion des combustibles

Note : une valeur positive dans le gain signifie des émissions complémentaires

➢ Bilan pour le secteur tertiaire

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Potentiel 2050 (t)	3	2,8	8	0	9	--
Gain (t/%)	+2 t / +160%	+2 t / +220%	-0,8 t / -9%	-2t / -90%	-7 t / -42%	-

Tableau 109 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques du secteur tertiaire

L'agriculture

➢ Hypothèse de la sobriété énergétique

La stratégie validée définit la mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique sur 87% des surfaces agricoles utiles.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-1,1	-1	-14,4	-	-1,7	-

Tableau 110 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à la sobriété énergétique

➢ Hypothèse de remplacement de l'urée par des engrais contenant moins d'azote

La stratégie retenue a fixé un remplacement de 66% des engrais par des engrais contenant moins d'urée, qui vont donc générer moins de NH_3.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-	-	-	-	-	-55

Tableau 111 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées au remplacement de l'urée par des engrais contenant moins d'azote

➢ Hypothèse de l'augmentation du temps passé au pâturage des bovins

Le territoire a décidé d'augmenter le temps de pâturage de 20 jours pour les bovins sur 80% des élevages. Cette technique permet de soustraire une partie des excrétions azotées du continuum bâtiment-stockage-épandage présentant des émissions plus fortes qu'au pâturage.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-	-	-	-	-	-15

Tableau 112 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à l'augmentation du temps passé au pâturage des bovins

➢ Hypothèse de déploiement des couvertures des fosses à lisier haute technologie (porcins, bovins et canards)

La stratégie actée par le territoire est de considérer que 92% des exploitations vont déployer des couvertures des fosses à lisier haute technologie (porcins, bovins, canards) pour limiter la dilution des lisiers par les eaux de pluies, réduire les volumes de stockage d'effluents ainsi que la durée des chantiers d'épandage. A travers la réduction de la dilution et de la volatilisation d'ammoniac, cette technique contribue à maintenir la valeur fertilisante des effluents et de réduire les odeurs.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-	-	-	-	-	-5,3

Tableau 113 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées au déploiement des couvertures des fosses à lisier haute technologie

- **Hypothèse d'incorporation post-épandage des lisiers et/ou fumiers immédiate**

La stratégie finale retenue est de tendre vers une incorporation post-épandage des lisiers et/ou fumiers sur 81% des exploitations. L'incorporation consiste à introduire le lisier ou le fumier dans le sol, au moyen d'une seconde opération, annexe à l'épandage. La technique consiste à faire entrer dans le sol, le plus rapidement possible après l'épandage, le fumier ou le lisier répandu sur la surface, afin de réduire le temps de contact entre l'air et le produit. Plus l'incorporation est réalisée rapidement après l'épandage, plus la réduction des émissions d'ammoniac est importante.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-	-	-	-	-	-72

Tableau 114 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à l'incorporation post-épandage des lisiers et/ou fumiers immédiate

- **Hypothèse de labour occasionnel 1 an sur 5, avec semis direct le reste du temps**

Dans la stratégie validée, la mise en pratique de la réduction des labours s'effectue sur 65% des cultures et elle va permettre de réduire les émissions de particules fines du fait de labours moins fréquents.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-8	-2	-	-	-	-

Tableau 115 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées aux labours occasionnels

- **Hypothèse de réduction des émissions de particules de l'élevage**

Le territoire s'est fixé comme objectif d'équiper 62% des élevages de système de lavage de l'air.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-13	-3	-	-	-	-

Tableau 116 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées aux émissions de l'élevage

- **Hypothèse de renouvellement du parc des engins agricoles/sylvicoles**

70% du parc des engins agricoles et sylvicoles sera remplacé d'ici 2050 par des véhicules plus performants afin de réduire les émissions de particules induites.

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Impact des hypothèses	-2	-2				

Tableau 117 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques liées au renouvellement du parc des engins agricoles/sylvicoles

- **Bilan pour le secteur agricole**

En tonne	PM10	PM2,5	NOx	SO2	COVNM	NH3
Potentiel 2050 (t)	15	4	27	0,3	5	528
Gain (t/%)	-24t / - 61%	-8t / -68%	-14t / -34%	-	-2t / -24%	-147t / -22%

Tableau 118 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques du secteur agricole

Bilan de la stratégie retenue de réduction des émissions de polluants atmosphériques

L'ensemble des hypothèses amène aux résultats suivants :

Polluants atmosphériques	Niveau 2016 (t)	Gains attendus (t / %)	Potentiel théorique maximum (t)
SO_2 – dioxyde de soufre	24 t	-10 t / -42%	14 t
NO_x – oxydes d'azote	381 t	-225 t / -59%	156 t
COVNM – composés organiques volatils non méthaniques	568 t	-203 t / -36%	364 t
NH_3 - ammoniac	681 t	-147 t /-22%	533 t
PM_{10} – particules de diamètre inférieur à 10 microns	183 t	-101 t / -55%	82 t
$PM_{2,5}$ - particules de diamètre inférieur à 2,5 microns	124 t	-73 t / -58%	52 t

Tableau 119 : Bilan des hypothèses retenues par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques (source : Calcul Stratégie Vierge-St-Gilles Vf.xls / Proposition Air)

La mise en œuvre de la politique validée par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie décrite ci-dessus permet de respecter les objectifs du PREPA sauf pour le SO_2.

Bilan de la stratégie de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire

Le tableau suivant présente le niveau d'émissions des polluants atmosphériques sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie selon les échéances réglementaires, à savoir en 2021, en 2026 en 2030 et 2050.

A l'horizon 2050, la stratégie retenue par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques permet de respecter les objectifs réglementaires issus du PREPA pour les polluants atmosphériques sauf le SO_2.

Polluants Atmosphériques en tonne	2021	2026	2030	2050
SO_2	22	21	20	14
NO_x	348	315	288	156
COVNM	537	506	481	364
NH_3	659	637	620	533
PM_{10}	168	153	141	82
$PM_{2,5}$	114	103	94	52

Tableau 120 : Niveau d'émissions de polluants atmosphériques à atteindre par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie selon les échéances réglementaires du PCAET

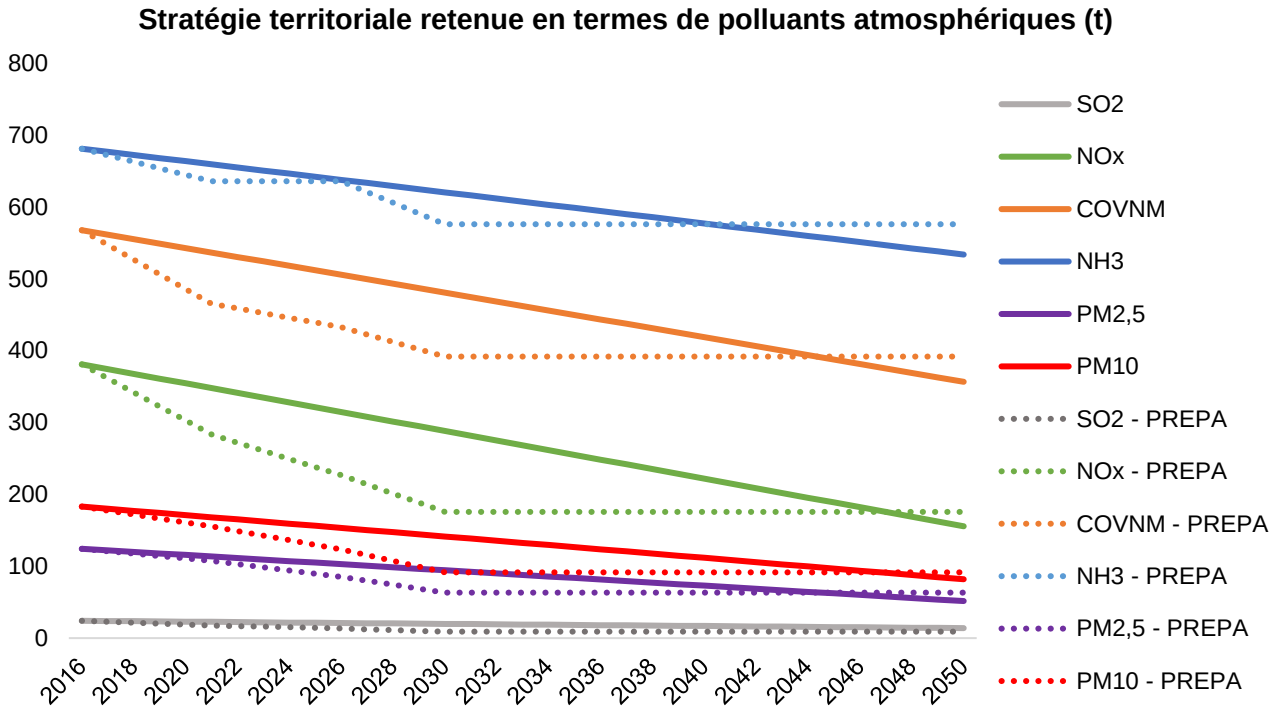

Figure 25 : Comparaison de la stratégie du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques avec les objectifs du PREPA

Adaptation du territoire au changement climatique

D'après les travaux du GIEC, le changement climatique aura des effets multiples, croissants et parfois encore méconnus à mesure que la température augmentera. En plus des actions qui viseront à limiter le changement climatique, il est également indispensable pour le territoire du Pays de Sain Gilles Croix de Vie de mettre en place une stratégie d'adaptation pour limiter sa vulnérabilité. L'adaptation vise à contenir les effets du changement climatique en permettant d'accroître la robustesse climatique des systèmes socio-économiques, ainsi que la sécurité des biens et des personnes.

Le tableau suivant présente pour le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie les impacts actuellement observés du changement climatique, les impacts futurs ainsi que la problématique majeure ou en devenir associée.

Impacts du changement climatique observés et en devenir

- **Quantité et qualité de l'eau**

L'enjeu de l'eau est le premier enjeu du territoire pour l'adaptation au changement climatique. Les impacts majeurs et en devenir sont la baisse de la disponibilité en eau, notamment par rapport à une demande qui augmente (augmentation de la population) et une demande qui explose sur la période estivale.
En plus de la population, les milieux naturels, l'agriculture, les activités touristiques ont-elles aussi besoin d'eau, des conflits d'usages sont un impact possible.
Également, l'altération de la qualité de l'eau est un impact en devenir sur le territoire.

- **Montée des eaux marines**

Le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a une façade maritime, les communes les plus urbanisées se trouvent sur la côte (Brétignolles sur Mer, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez). Aujourd'hui les espaces sensibles sont très localisés, pour autant il s'agit d'un enjeu en devenir avec le recul du trait de côte, et des inondations / submersions.

- **Santé**

Aujourd'hui, la qualité de l'air sur le territoire est qualifiée de moyenne, les impacts sur la santé sont peu visibles. Pour autant avec le changement climatique et l'augmentation des températures le risque sanitaire est accru, de même que les risques d'asthmes et d'allergies dont la période d'alerte pourrait être allongée.

- **Biodiversité et milieux naturels**

Le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie détient une biodiversité et des milieux naturels variés (plage, forêt, bocage, zones humides, forêts, etc.). Ces milieux sont sensibles au changement climatique. Sur les dernières années des impacts sont constatés et vont probablement s'intensifier avec le changement climatique : installation d'espèces envahissantes (frelon asiatique, jussie, chenille processionnaire, etc.), disparition de certaines espèces, modification des écosystèmes avec les changements de températures.

- **Agriculture**

Le territoire du Pays de Saint Gilles détient une forte dominance agricole, il s'agit du secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire, mais l'agriculture est également l'un des secteurs les plus touchés par le changement climatique du fait de leur lien direct avec le milieu naturel. En effet, le secteur est particulièrement vulnérable au changement climatique avec des impacts comme le stress thermique (sur les élevages et les cultures), le développement des bio-agresseurs, la modification des sols, la destruction des récoltes avec les évènements climatiques extrêmes, et le stress hydrique. L'agriculture est à la fois l'un des responsables du changement climatique et source de solution avec l'adaptation des pratiques agricoles et la capacité de stockage de carbone.

➢ Phénomènes climatiques extrêmes

Aujourd'hui le territoire du Pays de Saint Gilles est protégé des phénomènes extrêmes grâce à l'influence océanique. Les différentes études sur les phénomènes émettent des hypothèses que le territoire ne serait plus autant protégé par l'influence océanique. Également des inondations, le retrait et gonflement ainsi que l'érosion des sols sont des risques en devenir pour le territoire.

➢ Augmentation de la température

L'influence océanique protège aujourd'hui le territoire de l'augmentation des températures, pour autant, des effets sont déjà constatés ponctuellement, comme les canicules. Ces évènements ponctuels ont tout de même des impacts comme l'inconfort thermique que ce soit dans les centres-villes, les bâtiments et les véhicules. Cette augmentation de température impacte également les activités touristiques qui doivent parfois être annulées afin d'éviter les risques de malaises (exemple : sortie en extérieur avec des enfants l'après-midi).

Stratégie d'adaptation

Conscient des enjeux actuels et à venir du territoire, le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie vise à anticiper dès à présent les impacts du changement climatique sur l'ensemble des secteurs concernés : tourisme, agriculture, forêt, eau, etc. Il définit donc des stratégies d'adaptation au changement climatique par thématique au travers de l'axe : « Un territoire qui s'adapte et anticipe le changement climatique ».

➢ Quantité et altération de la qualité de l'eau (potable et brute)

Sur le territoire différents acteurs œuvrent pour l'enjeu de l'eau sur le territoire : le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, le SAGE Vie et Jaunay, Vendée EAU, etc. L'ensemble de ces politiques porte sur l'adaptation au changement climatique.

➢ Montée des eaux marines - Inondations - Submersions

Le PAPI « Pays de Saint Gilles » définit une politique d'adaptation à la vulnérabilité du territoire par rapport au trait de côte et la vulnérabilité des activités humaines localisées.

➢ Santé – Impacts sur les personnes sensibles (asthmes, allergies, etc.)

Le territoire est conscient que la question de la santé devient primordiale, que ce soit par rapport à la pollution de l'air, mais également les problèmes respiratoires ou d'allergies qui sont de plus en plus récurrents.
Le PCAET permet de développer une politique sur la qualité de l'air et donc in fine sur la santé des habitants du territoire. Il s'agit d'un élément transversal. En effet, en agissant sur les transports, la rénovation, l'évolution des carburants, le développement des mobilités douces, le territoire agit également sur l'amélioration de la qualité de l'air et la santé des habitants : cadre et qualité de vie, réduction des polluants, adaptation

➢ La biodiversité, les milieux naturels et l'agriculture

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération développe actuellement une politique environnementale, agricole et alimentaire pour réduire les impacts du changement climatique et prévoir l'adaptation des différents milieux et préserver la biodiversité et les activités associées (touristiques, agricoles, alimentaires, associatives, etc.).

- **Phénomènes climatiques extrêmes**

Au travers de son Plan Climat Air Énergie Territorial et du PAPI, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération œuvre pour lutter contre les phénomènes climatiques extrêmes et adapter le territoire à la fois aux évènements, mais aussi à leurs impacts.

- **Augmentation de la température**

Le Plan Climat Air Energie Territorial, en définissant une politique énergétique et climatique vise également à participer à réduire l'augmentation de la température et adapter le territoire aux impacts potentiels.

Axes et objectifs stratégiques

La concertation réalisée pendant les différentes étapes d'élaboration du PCAET a permis d'identifier 3 axes stratégiques, fils directeurs de l'ambition politique de transition énergétique et climatique pour le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :

- Un territoire sobre,
- Un territoire qui s'adapte et lutte contre le changement climatique et ses effets,
- Un territoire autonome.

Ces 3 axes sont complétés par un axe transversal nommé « Un territoire exemplaire ».

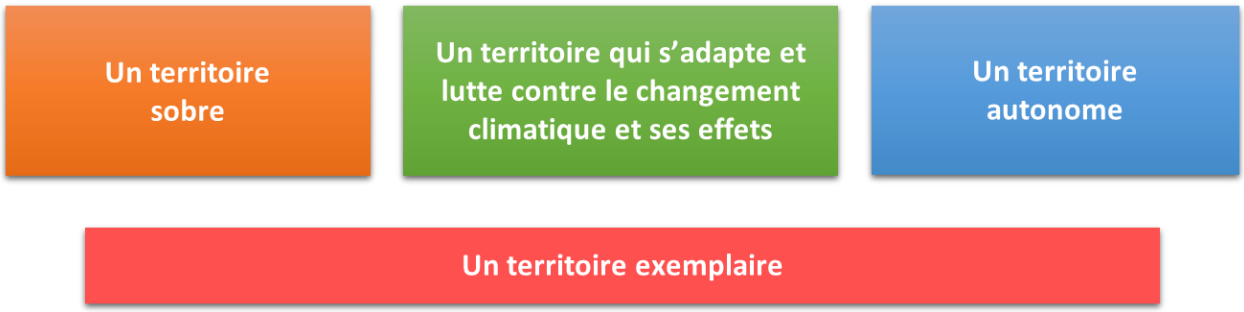

Ces axes sont déclinés en objectifs stratégiques qui concrétisent la politique de transition écologique du territoire.

Un territoire sobre

Ce premier axe porte sur l'importance de la sobriété. En effet, la (sur)consommation d'énergies, de matières, de biens et de ressources a des impacts non négligeables sur l'environnement et la planète. Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'est fixé comme objectif de réduire de 49% sa consommation d'énergie territoriale à l'horizon 2050 et in fine de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'ambition du Pays de Saint Gilles Croix de Vie d'être un territoire sobre se décline en 5 objectifs stratégiques portant sur la consommation d'énergie, l'aménagement du territoire, les déchets, l'alimentation.

Un territoire sobre

Déclinaison en objectifs stratégiques

- Améliorer les performances énergétiques et l'empreinte carbone des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique
- Engager une mobilité plus sobre
- Tendre vers un aménagement du territoire plus sobre
- Favoriser une alimentation moins énergivore
- Tendre vers le zéro déchet

Améliorer les performances énergétiques et l'empreinte carbone des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique

Les bâtiments, résidentiels et tertiaires, représentent une part importante des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Rapportée au coût de l'énergie qui ne cesse d'augmenter, c'est pour les ménages et les entreprises, une source de diminution du pouvoir d'achat et de capacité de financement.

L'ambition du territoire, avec cet objectif, est d'engager et d'accompagner les habitants et les entreprises dans une démarche de sobriété de leurs bâtiments. La rénovation énergétique et l'usage de matériaux biosourcés seront des leviers essentiels à activer pour atteindre cet objectif. La sensibilisation de tous les publics aux économies d'énergie et la formation des professionnels des bâtiments seront également nécessaires à mettre en œuvre.

Enfin, cet objectif intègre la lutte contre la précarité énergétique. En effet, les passoires thermiques participent grandement au changement climatique et renforcent la précarité financière et sociale des ménages occupants.

Au vu des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques, cet objectif est un levier stratégique à activer.

Engager une mobilité plus sobre

Le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie se compose de 14 communes avec une centralité des commerces et services sur les communes de Saint Gilles Croix de Vie et de Saint Hilaire de Riez. C'est aussi, un territoire attractif avec le tourisme. Les enjeux liés à la mobilité sont très forts sur ce territoire et en pleine expansion sous toutes ces formes (mobilités actives, transports en commun, solidarité, etc.). En outre, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie a pris la compétence mobilité, dans le cadre de la loi LOM (loi d'orientation des mobilités) depuis le 1er Janvier 2022.

L'ambition, au travers de cet objectif, est de permettre un développement des mobilités moins consommatrices d'énergie et émettrices de gaz à effet de serre ou de polluants, que ce soit pour les déplacements de personnes, le transport de marchandises, routiers ou non. Ainsi, cet objectif intègre le développement de la mobilité active, l'amélioration des mobilités motorisées, le développement des alternatives à la voiture individuelle, l'optimisation du transport routier et la proposition de carburants plus renouvelables.

Tendre vers un aménagement du territoire plus sobre

De par son attractivité depuis plusieurs décennies, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie a vu un développement de son territoire exponentiel que ce soit pour l'habitat ou l'économie.

Avec cet objectif, l'ambition du territoire est de tendre vers un aménagement plus respectueux de l'environnement et des besoins du territoire.

Favoriser une alimentation moins énergivore

L'accompagnement vers une alimentation moins énergivore porte sur le principe de faire évoluer les modes de production alimentaire en venant questionner les habitudes alimentaires de chacun et les moyens de distribution.

Tendre vers le zéro déchet

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a lancé en 2018, une première démarche d'amélioration de la gestion des déchets en instaurant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Cette démarche incite chacun à mieux trier et réduire ses déchets et apporte à la collectivité une meilleure maîtrise des coûts.

Avec l'objectif de tendre vers le zéro déchet, le territoire se donne une ambition forte concernant tous les occupants du territoire : habitants, résidents secondaires, entreprises, associations, etc. et intègre l'ensemble de la chaine de production et de gestion des déchets.

Un territoire qui s'adapte et lutte contre le changement climatique et ses effets

Le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie se compose d'espaces et de milieux différents : littoral, espaces forestiers, urbains, agricoles, marais, bocage, etc.

Le changement climatique est aujourd'hui sans équivoque. Le rapport du GIEC publié le 9 Aout 2021 présente des impacts sévères et irréversibles pour les écosystèmes et les êtres humains. Des impacts sont déjà constatés sur le territoire, pourtant protégé par l'influence océanique :

- L'altération de la ressource en eau,
- Les phénomènes climatiques extrêmes (canicules, tempêtes),
- La sensibilité accrue du monde agricole et sylvicole,
- Les impacts sur les écosystèmes et la biodiversité,
- Les crises sanitaires,
- Etc.

Il s'agit de vraies menaces sur le territoire et ses occupants.

L'ambition du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, en plus de lutter contre le changement climatique en réduisant les gaz à effet de serre, porte sur l'adaptation du territoire à ces évolutions climatiques et aux impacts engendrés.

Cet axe se décline en 6 objectifs stratégiques portant sur la biodiversité, la ressource en eau, la qualité de l'air, le stockage carbone, la vulnérabilité du littoral et l'accompagnement des systèmes économiques et de l'aménagement du territoire.

Un territoire qui s'adapte et lutte contre le changement climatique et ses effets

Déclinaison en objectifs stratégiques

- Préserver et reconquérir la biodiversité
- Protéger et améliorer la ressource en eau
- Suivre et améliorer la qualité de l'air
- Tendre vers la neutralité carbone
- Intégrer la vulnérabilité du littoral et du milieu marin au changement climatique
- Accompagner les systèmes économiques du territoire ainsi que l'aménagement urbain et l'habitat

Préserver et reconquérir la biodiversité

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie se compose de différents milieux et écosystèmes avec une biodiversité riche en espèces : littoral, marais, forêt, bocage, espace agricole, espace urbain, etc. Cette biodiversité est sensible au changement climatique et en subit déjà les impacts : espèces exotiques envahissantes, modification des aires de répartition, etc. A cela s'ajoute les pressions anthropiques comme l'urbanisation.
Pourtant la biodiversité est une source de solutions pour le changement climatique. En effet, la biodiversité et les écosystèmes permettent de stocker du carbone, que ce soit dans les sols, dans les

océans et dans la végétation. Ils permettent également de réguler le climat ; par exemple, la nature en ville peut limiter le phénomène d'ilot de chaleur. Également, les écosystèmes protègent les territoires face à des phénomènes climatiques extrêmes, comme les zones humides limitent les inondations dues à de fortes pluies. Or, les pressions exercées sur les milieux amoindrissent les éco-bénéfices rendus.

Le territoire, conscient des opportunités que peut offrir la biodiversité face au changement climatique intègre dans sa stratégie l'objectif de préserver et reconquérir la biodiversité.
En effet, il est nécessaire pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie de tendre vers une biodiversité et des paysages fonctionnels pouvant rendre des services écosystémiques au territoire, que ce soit pour l'agriculture, la ressource en eau, les sols, les espaces urbains, la santé, etc.
L'intégration de la biodiversité en milieu urbain est aussi un facteur essentiel pour atteindre cet objectif. Il permettra de restaurer les continuités écologiques dans l'urbanisation existante et de les inclure dans les futurs projets d'aménagement.

Protéger et améliorer la ressource en eau

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie est riche en milieux aquatiques avec plusieurs cours d'eau (la Vie, le Jaunay, le Brandeau, le Gué Gorand), une retenue d'eau brute (le lac du Gué Gorand), des marais (salé et doux), des zones humides et souhaite les préserver.

La ressource en eau est un enjeu primordial sur le territoire. Des impacts liés au changement climatique sont déjà recensés et renforcent les pressions anthropiques que les milieux et la ressource subissent, que ce soit les usages domestiques, l'agriculture, le tourisme, la pollution, etc.

C'est pourquoi, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie inscrit comme objectif de protéger et améliorer la ressource en eau, indispensable pour le territoire. Cet objectif porte à la fois sur les aspects quantitatifs et qualitatifs. En effet, les deux volets sont nécessaires pour remplir cet objectif. Les deux nécessiteront de la sensibilisation et des accompagnements, que ce soit pour diminuer la consommation, limiter la pollution, gérer les éventuels conflits, etc.
Cet objectif est étroitement lié à celui de préserver et reconquérir la biodiversité.

Améliorer et suivre la qualité de l'air

La qualité de l'air sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie est estimée comme « moyenne » selon les modélisations d'Air Pays de la Loire (aucune station de mesure sur le territoire). Aujourd'hui, le territoire recense peu d'impacts liés à la qualité de l'air (maladies, allergies, etc.). Le changement climatique viendra altérer la qualité de l'air, les pics de températures faisant augmenter la concentration des polluants.

Le territoire, conscient des impacts que l'altération de la qualité de l'air peut générer sur la santé (maladies respiratoires, allergies, etc.) et sur l'environnement, souhaite agir en inscrivant dans sa stratégie l'objectif de suivre et améliorer la qualité de l'air.

La réalisation de cet objectif portera sur plusieurs volets :
- La réduction des émissions de polluants : les collectivités et les acteurs disposent de réels leviers pour agir dans différents secteurs (mobilité, habitat, industrie, agriculture),
- Le suivi local de la qualité de l'air,
- La sensibilisation et la communication auprès de tous les publics.

Tendre vers la neutralité carbone

En corrélation avec la stratégie chiffrée de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de stockage carbone, le territoire affiche l'ambition de tendre vers la neutralité carbone. Cet objectif nécessite l'augmentation de la capacité du territoire à stocker du carbone, par les modes de construction, la biodiversité, les écosystèmes, etc.

Intégrer la vulnérabilité du littoral et du milieu marin au changement climatique

Le rapport du GIEC en date du 9 aout 2021 présente 3 changements majeurs dits irréversibles à l'échelle d'une vie humaine :

- Le réchauffement et l'acidification des océans,
- La fonte des glaciers et calottes polaires,
- La montée du niveau de la mer.

Le territoire du Pays de Saint Gilles compte une façade maritime, vecteur d'attractivité et d'activités économiques : tourisme, sport nautique, pêche, commerces, restaurants, etc.

Face à ces constats alarmants et les impacts environnementaux, sociaux et économiques à venir liés à ces changements majeurs, le territoire porte dans sa stratégie la vulnérabilité du littoral et du milieu marin au changement climatique. Cet objectif comprend :

- La protection des espaces littoraux : plages, milieux dunaires,
- La gestion des risques : submersion marine, phénomènes climatiques, vigilance,
- La sensibilisation sur la perception des espaces.

Accompagner les systèmes économiques du territoire ainsi que l'aménagement urbain et l'habitat

Le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dénombre des activités économiques variées : tourisme, industrie (du nautisme, agroalimentaire, etc.), agriculture, tertiaire, restauration, etc. Certaines activités sont déjà impactées par le changement climatique (perte de récolte, annulation de visite, etc.).

Au vu des constats exposés par le GIEC dans son dernier rapport, les impacts vont se renforcer et concerner de plus en plus d'activités. Les activités économiques vont devoir prévoir des adaptations, que ce soit au niveau des infrastructures (bâtiments, espaces extérieurs, etc.) et au niveau du fonctionnement des activités (organisation, changement de pratique, de process, etc.). Cet objectif intègre également l'accompagnement des entreprises actrices de la transition écologique et énergétique et l'aménagement urbain du territoire.

Un territoire autonome

La notion d'autonomie devient de plus en plus importante pour les territoires. Plus le territoire s'appuie sur ses ressources propres ou à proximité, plus il participe à son objectif de sobriété en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux. Également, cela permet au territoire d'être moins dépendant de la fluctuation des coûts des matières premières, de l'énergie, des produits alimentaires, etc. En effet, selon des phénomènes ou des situations, les coûts et l'approvisionnement peuvent devenir très aléatoires : conflits internationaux, politiques internationales, crises sanitaires, etc.

L'ambition du Pays de Saint Gilles Croix de Vie d'être un territoire autonome s'articule autour de 3 objectifs stratégiques portant sur le développement des énergies renouvelables, la production, la transformation et la consommation locales et l'économie locale et circulaire.

Un territoire autonome

Déclinaison en objectifs stratégiques

- Développer les énergies renouvelables
- Accompagner et encourager la production, la transformation et la consommation locales
- Favoriser l'économie circulaire et locale

Développer les énergies renouvelables

En parallèle de la maîtrise de l'énergie, le territoire souhaite permettre le développement de plusieurs énergies renouvelables. Ce développement favorisera l'autonomie énergétique du territoire, réduira sa dépendance aux énergies fossiles et peut être source de revenus.

Cet objectif intègre l'installation d'infrastructures « territoriales », l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises et des habitants à installer des équipements d'énergies renouvelables sur leurs bâtiments et propriétés.
Également, cet objectif porte sur l'équipement des bâtiments tertiaires publics pour lesquels la collectivité sera exemplaire.
Enfin, le développement des énergies renouvelables inclus la création d'équipements qui permettront la consommation de carburants renouvelables (hydrogène et bioGNV) par le grand public.

Accompagner et encourager la production, la transformation et la consommation locales

De nombreux produits (alimentaires et non alimentaires) sont proposés à la vente sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie. La Communauté d'Agglomération encourage déjà la consommation de produits alimentaires locaux en publiant chaque année un guide de la vente directe. Le territoire souhaite poursuivre et étendre cette volonté avec l'objectif d'accompagner et d'encourager la production, la transformation et la consommation locale.

La concrétisation de cet objectif nécessitera de la sensibilisation auprès des producteurs, des transformateurs, distributeurs et des consommateurs aux impacts liés aux transports, à la génération d'économies locales, la juste rémunération des métiers, etc. Également, cet objectif précise l'importance de la conception et de la transformation locales.

Favoriser l'économie circulaire et locale

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.
Le modèle consistant principalement à extraire, produire, consommer et jeter ne permet plus d'appréhender un futur raisonnable. Il faut passer à un modèle axé sur une absence de gaspillage et une diminution de l'utilisation des ressources tout en réduisant les impacts environnementaux.

Le Pays de Saint Gilles est riche en activités économiques variées (portuaires, entreprises agroalimentaires, activités touristiques, activités tertiaires, artisanats, etc.). Plusieurs des entreprises sont déjà réunis en association.

Cet objectif s'adresse en priorité aux entreprises afin de les encourager à se rapprocher et à travailler sur leurs flux communs (entrants et sortants) pour notamment, limiter le gaspillage. En effet, les déchets de certaines peuvent devenir la matière première des autres.
Il participera également à celui de la sobriété, à la réflexion sur la consommation au travers de la demande et du comportement du consommateur (économique ou citoyen) et à la gestion des déchets avec le recours prioritaire au recyclage.

Un territoire exemplaire

La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses futurs impacts concerne l'ensemble du territoire et des acteurs qui le composent (habitants, activités économiques, collectivités, estivants, etc.). Afin d'être efficace, l'ensemble du territoire doit se mobiliser, agir et tendre vers l'exemplarité.

L'ambition du Pays de Saint Gilles Croix de Vie d'être un territoire exemplaire s'articule autour de 3 objectifs stratégiques portant sur l'intégration des enjeux du PCAET, la mise en dynamique des acteurs, et la connaissance.

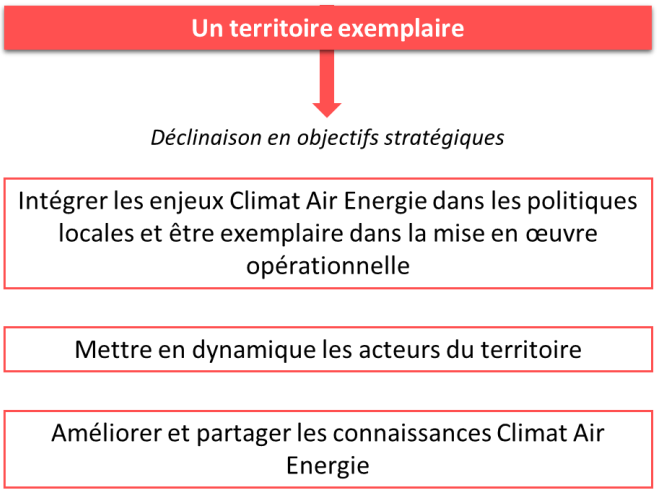

Intégrer les enjeux Climat Air Énergie dans les politiques locales et être exemplaire dans la mise en œuvre opérationnelle

Les politiques locales ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Elles peuvent être organisatrices et facilitatrices en mettant en place des politiques publiques déterminées et des investissements correctement orientés favorables à la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, il s'agit d'intégrer le PCAET, et principalement son ambition politique, comme l'un des piliers du projet de territoire et d'inclure la transition énergétique et écologique dans toutes les politiques sectorielles (PLUi, plan de déplacement, PLH, SCoT, PAPI, PPRL, déchets, etc.). Au-delà des aspects stratégiques, cela nécessite aussi de montrer l'exemple sur le territoire dans la mise en œuvre des actions et d'illustrer l'engagement des collectivités face au changement climatique.

Mettre en dynamique les acteurs du territoire

La concertation réalisée pour élaborer le PCAET a permis d'aboutir à un livrable coconstruit et partagé par les partenaires. La mise en œuvre nécessite de prolonger cette mobilisation et de mettre les acteurs du territoire en dynamique.

Ainsi, pour concrétiser cet objectif et mettre en œuvre le programme d'action, cela implique, en plus du pilotage et de l'animation du PCAET, la création d'une gouvernance partagée, le partage des enjeux, de la sensibilisation et de la communication.

Améliorer et partager les connaissances Climat - Air - Énergie

La mobilisation et l'exemplarité du territoire nécessite d'améliorer et de partager les connaissances. Le changement climatique est un vaste sujet, transversal, composé d'hypothèses et d'inconnues. C'est également un sujet qui peut sembler lointain ou angoissant pour certains.

Le partage des connaissances Climat-Air-Énergie, doit permettre de faire prendre conscience du sujet, de sensibiliser sur le changement climatique, et d'inciter à la réalisation d'actions à tous les niveaux. L'objectif associe également le besoin d'améliorer les connaissances, de rechercher ou créer les données locales manquantes, de concevoir une base de données commune et diffusée à l'ensemble des services.

L'ambition politique du PCAET

Un territoire sobre

- Améliorer les performances énergétiques et l'empreinte carbone des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique
- Engager une mobilité plus sobre
- Tendre vers un aménagement du territoire plus sobre
- Favoriser une alimentation moins énergivore
- Tendre vers le zéro déchet

Un territoire qui s'adapte et lutte contre le changement climatique et ses effets

- Préserver et reconquérir la biodiversité
- Protéger et améliorer la ressource en eau
- Suivre et améliorer la qualité de l'air
- Tendre vers la neutralité carbone
- Intégrer la vulnérabilité du littoral et du milieu marin au changement climatique
- Accompagner les systèmes économiques du territoire ainsi que l'aménagement urbain et l'habitat

Un territoire autonome

- Développer les énergies renouvelables
- Accompagner et encourager la production, la transformation et la consommation locales
- Favoriser l'économie circulaire et locale

Un territoire exemplaire

- Intégrer les enjeux Climat Air Energie dans les politiques locales et être exemplaire dans la mise en œuvre opérationnelle
- Mettre en dynamique les acteurs du territoire
- Améliorer et partager les connaissances Climat Air Energie

Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

PROGRAMME D'ACTIONS

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Sommaire

L'AMBITION POLITIQUE DU PCAET DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE **3**

L'ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS **3**

Le pilotage et la gouvernance 3

La concertation 3

LE PROGRAMME D'ACTIONS **5**

Présentation du programme d'actions 5

Eléments de lecture et de compréhension des fiches action 7

Les fiches action 7

L'Ambition politique du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

L'ambition politique du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie se décline en 4 axes, dont 1 axe transversal. Ces axes sont constitués de 17 objectifs stratégiques en lien avec les enjeux identifiés lors du diagnostic et des ateliers de concertation.

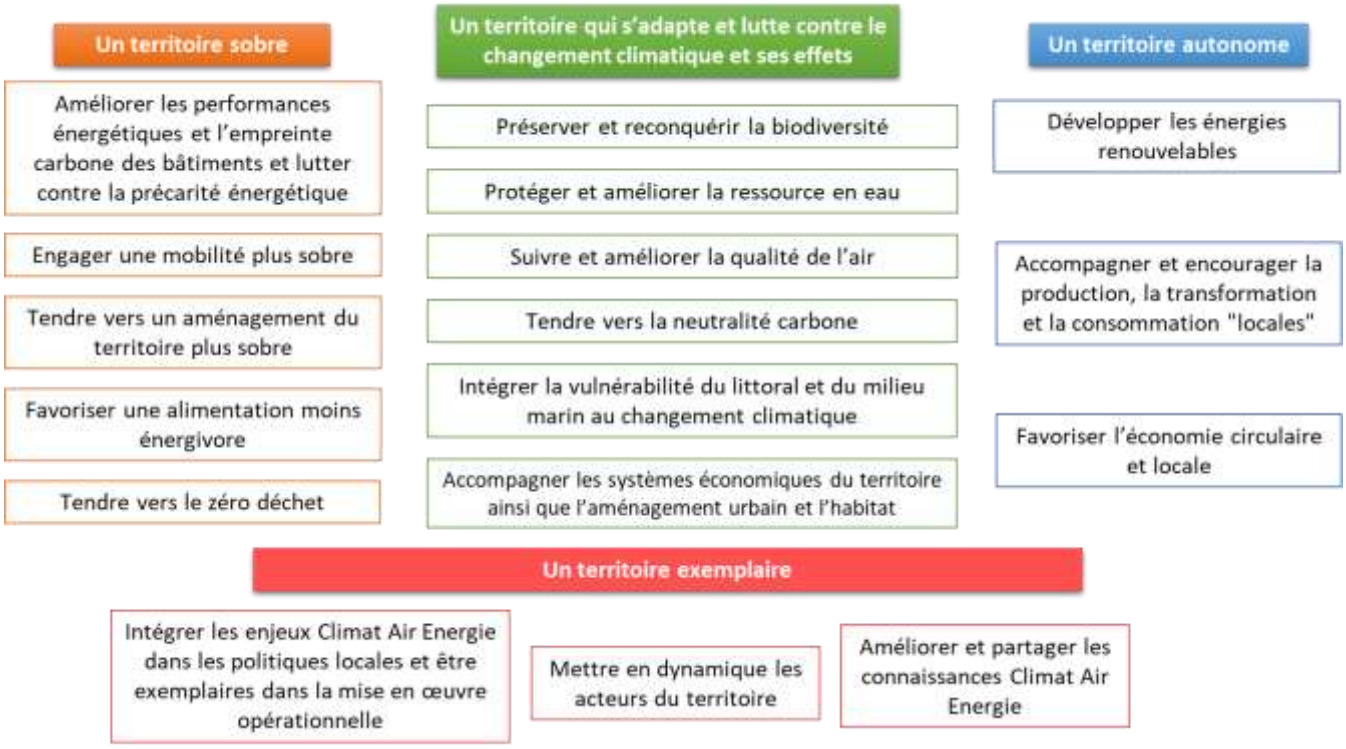

L'élaboration du programme d'actions

Le pilotage et la gouvernance

Le pilotage et la gouvernance du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'articulent autour :

- d'une **équipe projet**, chargée de réaliser le projet de PCAET en interne (diagnostic, élaboration de la stratégie, définition du plan d'actions et du dispositif de suivi). L'équipe projet est accompagnée d'un bureau d'études sur certaines missions.
- du **Groupe de travail « Environnement, Développement durable et PCAET »**, organe consultatif.
- d'un **Comité de pilotage** (COPIL) qui constitue l'instance de validation.
- du **Bureau Communautaire** et du **Conseil Communautaire**, instances d'arrêt du PCAET.

La concertation

Le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été élaboré au travers d'une **démarche de concertation et de co-construction territoriale**. Le Livre blanc fait le bilan de la concertation.

Pour la définition et la rédaction du programme d'actions, des temps d'échanges ont été organisés.

Sous la précédente mandature :

- 4 ateliers se sont tenus les 13 et 19 novembre 2019
  - Atelier « Efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables »
  - Atelier « Adaptation au changement climatique »

- Atelier « Économie circulaire & déchets »
- Atelier « Mobilité durable »

- Le programme d'actions a été présenté au COPIL le 30 janvier 2020.

Suite aux élections municipales de 2020, la nouvelle mandature a souhaité développer la mobilisation et l'implication des parties prenantes du territoire :

- 1 première session de 3 ateliers a eu lieu les 8 et 9 juillet 2021 permettant aux participants de s'approprier les actions déjà identifiées afin de les valider, les ajuster ou les compléter. Les ateliers ont été organisés selon les 3 axes stratégiques structurants :
  - Atelier « Un territoire sobre »
  - Atelier « Un territoire qui s'adapte et lutte contre le changement climatique et ses effets »
  - Atelier « Un territoire autonome »

- 1 deuxième session de 3 ateliers s'est déroulée les 21 et 22 octobre 2021. L'objectif était de travailler sur la mise en œuvre opérationnelle des actions retenues suite à la première session. Il était demandé aux participants de :
  - identifier les porteurs ou partenaires des actions
  - apporter des propositions pour mettre en œuvre les actions.

A l'issue des 2 sessions d'ateliers, 81 actions ont été retenues et faisaient l'objet de propositions de mise en œuvre.

Le programme d'actions, a ensuite fait l'objet, de novembre 2021 à mai 2022, d'un travail de rédaction par l'équipe projet, en partenariat avec différents services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et les partenaires.

Les 81 actions ont été réorganisées, regroupées et amendées pour aboutir au programme d'actions tel que présenté ci-dessous, tout en conservant les propositions faites lors des ateliers.

Le programme d'actions a été présenté au Groupe de travail « Environnement, Développement durable et PCAET » le 31 mai 2022 et a fait l'objet d'une pré-validation par ledit groupe.

L'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) a été réalisée au cours du mois de juin. Dans le cadre de la démarche itérative qui doit avoir lieu entre le PCAET et son EES, certaines fiches action ont été modifiées et complétées :

- mise en compatibilité avec le SRADDET des Pays de la Loire. A ce titre, seuls les objectifs relevant des thématiques climat-air-énergie ont été intégrés dans les fiches action.
- prise en compte de points de vigilance
- intégration des mesures ERC (Eviter/Réduire/Compenser) et de leurs indicateurs
- intégration de nouveaux indicateurs de suivi et d'évaluation.

L'ensemble de ces temps ont permis l'élaboration d'un programme d'actions consolidé et territorialisé, reflétant les ambitions fixées par le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie lors de l'élaboration de la stratégie territoriale.

Le programme d'actions a été validé par le Comité de pilotage du PCAET, en réunion du 28 juin 2022.

Lors de sa séance du 21 juillet 2022, le Conseil Communautaire du « Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération » a approuvé le programme d'actions et, eu égard de la validation du diagnostic et de la stratégie territoriale lors de sa séance du 30 septembre 2021, a arrêté le projet de PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Le programme d'actions

Présentation du programme d'actions

Le programme d'actions du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie se compose de 45 actions, construites pour répondre aux 4 axes et aux 17 objectifs stratégiques de l'ambition politique, portées par les collectivités mais également les acteurs du territoire, sur les 6 années de 2023 à 2028, selon la structure suivante :

- Axe 1 : Un territoire sobre (16 actions)
- Axe 2 : Un territoire qui s'adapte et lutte contre le changement climatique et ses effets (10 actions)
- Axe 3 : Un territoire autonome (11 actions)
- Axe 4 - transversal : Un territoire exemplaire (8 actions)

N° de l'Action	Intitulé de l'Action	Priorité / Exemplarité	Page
Axe 1 : Un territoire sobre			
Objectif 1.1 : Améliorer les performances énergétiques, l'empreinte carbone des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique			
1.1.1	Poursuivre le développement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	1	8
1.1.2	Lutter contre l'habitat indigne	2	11
1.1.3	Développer et animer l'observatoire de l'habitat	3	13
1.1.4	Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics	1 / Ex	15
1.1.5	Optimiser l'éclairage public sur le territoire	2 / Ex	18
1.1.6	Développer l'approche durable de la construction et promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés	1 / Ex	21
Objectif 1.2 : Engager une mobilité plus sobre			
1.2.1	Adopter un schéma directeur des mobilités actives	1	23
1.2.2	Permettre de nouvelles pratiques de mobilité sur le territoire	2 / Ex	25
1.2.3	Développer les modalités de transports collectifs ou partagés sur le territoire	2	29
1.2.4	Développer l'usage des motorisations alternatives	2 / Ex	32
Objectif 1.3 : Tendre vers un aménagement du territoire plus sobre			
1.3.1	Appréhender les opérations d'aménagement et d'équipement au regard des enjeux climat-air-énergie	1 / Ex	35
Objectif 1.4 : Favoriser une alimentation moins énergivore			
1.4.1	Eduquer aux impacts de l'alimentation sur le climat	1	38
Objectif 1.5 : Tendre vers le zéro déchet			
1.5.1	Animer une démarche zéro déchet sur le territoire	1 / Ex	40
1.5.2	Réduire, collecter et valoriser les biodéchets	2	43
1.5.3	Poursuivre la mise en œuvre et faire évoluer la redevance incitative	2	45
1.5.4	Renforcer les flux d'objets réutilisés du territoire	2	47
Axe 2 : Un territoire qui s'adapte et lutte contre le changement climatique et ses effets			
Objectif 2.1 : Préserver et reconquérir la biodiversité			
2.1.1	Connaitre, faire connaitre et préserver la biodiversité du territoire	1	49
2.1.2	Développer la biodiversité et végétaliser les zones urbanisées	2	51
Objectif 2.2 : Protéger et améliorer la ressource en eau			
2.2.1	Développer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau	1 / Ex	54

Objectif 2.3 : Suivre et améliorer la qualité de l'air			
2.3.1	Etudier et suivre la qualité de l'air extérieure	2	58
Objectif 2.4 : Intégrer la vulnérabilité du littoral et du milieu marin au changement climatique			
2.4.1	Réduire la vulnérabilité du littoral et acculturer la population au travers du PAPI	1	60
2.4.2	Suivre et préserver le littoral	2	63
Objectif 2.5 : Accompagner les systèmes économiques du territoire ainsi que l'aménagement urbain et l'habitat			
2.5.1	Créer une dynamique d'amélioration environnementale continue	1	65
2.5.2	Définir une stratégie de développement du tourisme durable et responsable	1	67
2.5.3	Accompagner les professionnels et les usagers dans un tourisme durable et responsable	2	69
2.5.4	Développer les démarches partagées et alternatives sur le territoire	3	72
Objectif 2.6 : Tendre vers la neutralité carbone			
	Objectif sans action propre car la neutralité carbone est le résultat des actions conjointes de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de stockage carbone		
Axe 3 : Un territoire autonome			
Objectif 3.1 : Développer les énergies renouvelables			
3.1.1	Adopter un document cadre de développement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale	1	74
3.1.2	Créer et animer la société « Energies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie »	1	77
3.1.3	Favoriser le développement du solaire sur le territoire	1	80
3.1.4	Accompagner et optimiser les projets de méthanisation cohérents sur le territoire	3	83
3.1.5	Développer le bois énergie au travers de l'agroforesterie et préserver les haies	2	85
Objectif 3.2 : Accompagner et encourager la production, la transformation et la consommation locales			
3.2.1	Élaborer et mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	1	88
3.2.2	Améliorer l'offre alimentaire de la restauration collective du territoire	2	90
3.2.3	Favoriser et développer les circuits alimentaires durables et locaux sur le territoire	2	92
Objectif 3.3 : Favoriser l'économie locale et circulaire			
3.3.1	Définir une stratégie d'accompagnement des activités économiques dans la transition écologique	1	94
3.3.2	Accompagner les entreprises dans leur transition écologique	2	96
3.3.3	Faire émerger et accompagner les démarches d'économie circulaire	2	98
Axe 4 : Un territoire exemplaire			
Objectif 4.1 : Intégrer les enjeux Climat Air Energie dans les politiques locales et être exemplaire dans la mise en œuvre opérationnelle			
4.1.1	Adopter une politique d'achats durables	1 / Ex	100
4.1.2	Elaborer le PLUi-H en intégrant les orientations stratégiques du PCAET	1 / Ex	102
4.1.3	Mettre en œuvre, piloter et animer le PCAET	1	105
4.1.4	Acculturer les élus et les agents aux enjeux climat-air-énergie	1 / Ex	108
Objectif 4.2 : Mettre en dynamique les acteurs du territoire			
4.2.1	Porter une animation de territoire	1 / Ex	111
4.2.2	Sensibiliser en continu le grand public aux enjeux climat-air-énergie	1 / Ex	113
Objectif 4.3 : Améliorer et partager les connaissances Climat Air Energie			
4.3.1	Réaliser le bilan de gaz à effet de serre des communes	2 / Ex	115
4.3.2	Améliorer la connaissance du territoire sur les thématiques climat-air-énergie et sa vulnérabilité au changement climatique	2	117

Eléments de lecture et de compréhension des fiches action

Priorisation des actions :
La priorisation des actions est établie de la manière suivante :

- Priorité 1 : actions qui relèvent de la définition d'une stratégie, de l'acculturation aux enjeux climat-air-énergie, de l'exemplarité des collectivités et actions à fort bénéfices climat-air-énergie
- Priorité 2 : actions qui relèvent de la mise en oeuvre opérationnelle
- Priorité 3 : actions à faibles bénéfices climat-air-énergie

Les actions engageant l'exemplarité de la Communauté d'Agglomération et/ou des communes sont identifiées Exemplarité.

Description de l'action :
La description de l'action est structurée de la manière suivante :

I. Sous-actions de l'action

- Opérations à mettre en place pour répondre à l'action ou à la sous-action et qui peuvent être menées de façon concomitante.

1) étapes à réaliser

Graduation du budget :
Les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions sont gradués en fonction de l'ampleur du budget nécessaire :

- € : 0 à 25 000 €
- €€ : de 25 000 € à 50 000 €
- €€€ : de 50 000 € à 100 000 €
- €€€€ : de 100 000 € à 500 000 €
- €€€€€ : > 500 000 €

Mesures ERC / considérations environnementales :
Il s'agit de la démarche Éviter/Réduire/Compenser décrite dans l'Évaluation Environnementale Stratégique, qui rappelle des points d'attention dans la mise en œuvre de certaines actions pour en éviter les effets induits négatifs sur l'environnement, et en améliorer les effets positifs.

Les fiches action

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.1. Améliorer les performances énergétiques, l'empreinte carbone et lutter contre la précarité énergétique
Action	**1.1.1 Poursuivre le développement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** **Priorité 1**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

L'habitat a un fort impact sur le changement climatique et l'environnement : extension urbaine, logements non isolés très consommateurs, etc. Conscient de l'impact, et dans le cadre de ses stratégiques climatique et énergétiques, l'État a défini des contraintes dans la loi Climat & Résilience afin d'obliger la rénovation des logements énergivores.

Sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, l'habitat est le premier secteur consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre. Cela est dû à des logements construits avant et pendant les premières réglementations thermiques non contraignantes. Depuis 2017, la Communauté d'Agglomération propose à ses habitants, un service public pour les accompagner dans leur projet de rénovation énergétique. Ce service se compose de :

- l'OPAH (Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat) instaurée pour la première fois en 1992, est destinée aux ménages modestes ou très modestes, le traitement du logement indigne, l'adaptation du logement pour le maintien à domicile, la rénovation énergétique...
- la PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique) destinée à tous les autres ménages et le petit tertiaire de moins de 1 000 m².

Ce service a pour mission de :

- proposer un conseil neutre et personnalisé à tous les ménages et le petit tertiaire,
- les accompagner dans leur projet : techniquement, administrativement et financièrement,
- proposer des aides financières directes de la Communauté d'Agglomération,
- sensibiliser les ménages : mise en place de l'espace conseil FRANCE RENOV courant 2022.

Depuis 2017, ce service était financé par l'Anah et le SyDEV. Depuis mai 2021, des financements supplémentaires sont apportés par la Région des Pays de la Loire et l'ADEME nationale dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) fixant un cadre commun. En parallèle, les financements directs aux habitants continuent de se développer : Ma Prime Renov, CEE, etc.

La stratégie du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie nécessite de développer la PTRE et l'OPAH, le nombre de rénovation et de rendre le dispositif plus visible sur le territoire.

Finalités

- Développer la rénovation énergétique des logements
- Rendre plus visible les accompagnements existants sur l'habitat
- Accompagner un plus grand nombre de projets plus "vertueux"

Objectifs de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 41% la consommation d'énergie de l'habitat : rénovation de 82% des maisons et 80% des appartements au niveau BBC, 86% des habitants sensibilisés et impliqués dans la sobriété énergétique
- Réduire de 56% les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel : -77% Dioxyde d'azote, -40% Oxyde d'azote, -52% COVNM, -72% PN10 et PN2,5

Description de l'action

I. Poursuivre le développement des dispositifs de conseil en rénovation énergétique et d'aides financières de la PTRE et l'OPAH

- Afin de répondre aux objectifs ambitieux d'amélioration de l'habitat, il est nécessaire de poursuivre le développement de la PTRE et les accompagnements techniques et financiers proposés aux ménages. Ainsi, il est a été décidé dès 2021 d'augmenter le nombre de dossiers accompagnés par la PTRE de 25 par an à **180 par an** et de proposer un premier

niveau d'information aux **petites entreprises tertiaires privées** *(cf. Action 3.3.2 « Accompagner les entreprises dans leur transition écologique »)*.

- Le **conseil sur les énergies renouvelables**, notamment les énergies solaires sur la toiture et l'autoconsommation ou le bois-énergie sera à développer *(cf. Action 3.1.3 « Favoriser le développement du solaire sur le territoire » et Action 3.1.5 « Développer le bois énergie au travers de l'agroforesterie et préserver les haies »)*.

- Le développement de la PTRE et de l'OPAH doit se faire en corrélation avec les **financements** à venir et les **outils** qui seront développés par les différents services (cartographie, cadastre solaire, observatoire de l'habitat, etc.). Par exemple, il sera à développer un suivi cartographique de l'accompagnement proposé (du premier niveau d'information à la réalisation des travaux) en lien avec l'observatoire de l'habitat. La géolocalisation des logements rénovés permettra de cibler les quartiers et secteurs où le besoin de communication et d'animation est le plus important.

- Afin de suivre le développement et la mise en œuvre de la PTRE et de l'OPAH, un **bilan annuel** présentant des indications précises sera à construire et à intégrer dans la mesure du possible dans l'observatoire de l'habitat : nombre de logements rénovés en précisant le gain énergétique, le montant des subventions et des travaux générés, le type de travaux, l'évolution de l'étiquette, la destination du logement, etc. *(cf. Action 1.1.3 « Développer et animer l'observatoire de l'habitat »)*.

- Les travaux devront prendre en compte les périodes pendant lesquelles les **espèces floristiques et faunistiques** sont les plus vulnérables et dans la mesure du possible, être décalés.
  Des actions concrètes devront aussi être menées afin de limiter les nuisances des travaux envers la faune et le voisinage (adaptation de l'éclairage, arrosage du chantier pour éviter l'envol des poussières, identification des sources de bruit et mesures adaptées, …).

II. Développer la communication sur l'accompagnement aux projets de rénovation de l'habitat

Afin d'inciter les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique, des opérations de communication et d'animations suivantes seront organisées sur le territoire :

- **Poursuivre la présentation de la page internet dédiée sur le site internet de la Communauté d'Agglomération** sur lequel seront recensés :
  - l'ensemble des informations nécessaires à un ménage souhaitant mener son projet : la prise de rdv, l'adresse, la procédure pour un projet avec les étapes, les aides, etc.
  - des actualités à diffuser, comme l'interdiction de remplacer les chaudières fioul
  - les évolutions de règlements,
  - une alerte sur démarchage abusif,
  - l'annuaire des professionnels RGE sur le territoire et à proximité.

Les sites des communes pourront mettre en place un renvoi automatique de leur page internet vers la page du site internet de la Communauté d'Agglomération.

- **Elaborer et diffuser des supports de communication**

Dans le cadre du programme SARE, la Communauté d'Agglomération doit informer et sensibiliser les habitants, ainsi que les professionnels du bâtiment et de l'immobilier. Ces professionnels sont des relais de communication pour inciter les projets de rénovation énergétique et communiquer sur les aides existantes.
En complément du site internet, des guides, affiches, flyers, pourront être diffusés auprès des différents publics (banques, notaires, agences immobilières, artisans, etc.) afin d'informer sur le fonctionnement du dispositif, les accompagnements proposés et les aides financières mobilisables auprès la Communauté d'Agglomération et d'autres partenaires.
Afin de diffuser au maximum ces différents supports de communication, des conférences de presses seront organisées au moins 1 fois par an et des communiqués de presse seront diffusés afin de valoriser l'information.

- **Poursuivre les réunions avec les personnels et élus des mairies et de la Communauté d'Agglomération**

Ces réunions servent à former/informer les services concernés par les thématiques de l'habitat et en contact avec les habitants : urbanisme, CCAS, CIAS, communication, secrétariat, etc. Les ordres du jour des réunions pourront porter sur la présentation du dispositif, les animations prévues, des formations, etc.

- **Organiser des réunions pour / avec les acteurs de la rénovation énergétique**

La mobilisation du monde professionnel est nécessaire, afin de s'assurer qu'ils peuvent absorber les demandes locales, recenser leur besoin, et les inciter à être relais de communication du guichet et des aides mobilisables.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Habitants du territoire et petit tertiaire		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - service habitat		
Partenaires identifiés	SyDEV, Région des Pays de la Loire, ADEME nationale, Département de la Vendée, ECHOBAT Fibois (centre ressource)		
Moyens humains	5 ETP		
Budget	€€€€€ <u>Ingénierie PTRE</u> Permanences : 13 200 €/an Mobilisation / prospection : 7 000 €/an Audit énergétique : 51 810 €/an <u>Ingénierie OPAH</u> Permanence OPAH : 15 000 €/an <u>Aides aux travaux PTRE</u> Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : 515 000 €/an <u>Aides aux travaux OPAH</u> Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : 400 000 €/an ANAH : 1 200 000 €/an Département : 130 000 €/an		
Financements mobilisables	<u>Financement de l'ingénierie</u> SyDEV : 195 382 € / 5 ans ADEME nationale (Programme SARE) : 161 300 € / 3 ans Région (Programme SARE) : 130 490 € / 3 ans ANAH : 100 000 €/an		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements rénovés par an avec gain de performance énergétique moyen, nature et montant des subventions pour la PTRE - Nombre de logement rénové par an avec gain de performance énergétique moyen, nature et montant des subventions pour l'OPAH - Nombre d'actions de communication et réunions annuelles et nombre de participants - Évolution de la consommation énergétique de l'habitat sur le territoire - Évolution des émissions de gaz à effet de serre de l'habitat sur le territoire		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.1. Améliorer les performances énergétiques, l'empreinte carbone et lutter contre la précarité énergétique
Action	**1.1.2 Lutter contre l'habitat indigne** **Priorité 2**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

L'habitat indigne est un logement ou un bâtiment à des fins d'habitation qui expose les occupants à des risques dus à une dégradation forte du bâti. Il peut être insalubre ou en procédure de péril par exemple. La lutte contre l'habitat indigne porte aussi sur les marchands de sommeil, propriétaires louant des logements indignes à des coûts très onéreux sans s'acquitter de leurs charges. Les ménages se trouvant dans ces logements se retrouvent dans un cercle vicieux de précarité financière (endettement, factures impayées, perte de pouvoir d'achat), sanitaire (logement pouvant générer des problèmes de santé) et sociale (insertion dans la société, etc.).

La lutte contre l'habitat indigne se fait aujourd'hui dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières à la réalisation des travaux. Dans le cadre de son guichet de l'habitat, la Communauté d'Agglomération propose un accompagnement localisé sur ces spécificités.

Au vu des enjeux liés à la rénovation énergétique et aux émissions de gaz à effet de serre de l'habitat, l'intercommunalité souhaite poursuivre et intensifier la résorption de l'habitat indigne. Les actions à mettre en place doivent être ciblées et accessibles. Elles nécessitent d'identifier les ménages et les logements concernés, de mettre en place le permis de louer et de faire le lien vers les accompagnements existants.

Finalités

- Réduire le nombre de logements indignes sur le territoire

Objectifs de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 41% la consommation d'énergie de l'habitat : rénovation de 82% des maisons et 80% des appartements au niveau BBC, 86% des habitants sensibilisés et impliqués dans la sobriété énergétique
- Réduire de 56% les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel : -77% Dioxyde d'azote, -40% Oxyde d'azote, -52% COVNM, -72% PN10 et PN2,5

Description de l'action

I. Identifier les logements indignes et détecter les ménages en situation de précarité énergétique

Afin de pouvoir cibler la lutte contre l'habitat indigne, il est nécessaire de cibler les logements pouvant être en situation d'indignité. Ainsi, il est nécessaire de réaliser un travail d'identification et de recensement des logements vétustes avec, par exemple :

- un audit par caméra thermique sur drone
- des remontées d'informations des mairies et CCAS

Cette identification sera à compléter par la détection des ménages en situation de précarité. Pour ce faire, les informations peuvent remonter de la cellule habitat indigne du Département, des mairies ou des fournisseurs d'énergies.
Également, il faut permettre aux personnes en situation de précarité énergétique et non propriétaires de venir signaler leur situation afin d'imposer aux propriétaires d'effectuer des travaux.

Cette identification, à terme, devra permettre de localiser et de prioriser les secteurs cibles dans le cadre du permis de louer et d'adapter les accompagnements à mettre en place.

II. Mettre en place le permis de louer

Pour mettre en place le permis de louer, il conviendra de :

- Rechercher des retours d'expériences sur la mise en place du permis de louer sur d'autres territoires
- Définir les conditions du permis de louer sur le territoire (procédure, communication, convention, documents administratifs, réglementation, etc.) et l'organisation pour le fonctionnement (convention, modèle de document, organisation du service, etc.).

- Communiquer en amont sur la mise en place du permis de louer et la réglementation locale, avant l'expérimentation et la mise en place de l'outil
- Expérimenter pendant une période donnée le dispositif, afin d'engager une communication plus forte
- Mettre en place le permis de louer pour une durée égale à celle du Programme Local de l'Habitat

III. Réhabiliter les logements indignes et mettre en place des solutions de secours pour les ménages

- Dans le cadre de la réhabilitation des logements indignes ou très dégradés, l'OPAH prévoit l'accompagnement des propriétaires occupants et des propriétaires-bailleurs (logements loués) à raison de 3 logements par an et de 2 logements par an. Il conviendra de renvoyer les projets pouvant être éligibles aux accompagnements (PTRE ou OPAH) vers le guichet de l'habitat *(cf. Action 1.1.1 « Poursuivre le développement de la PTRE et de l'OPAH »)*.

- Le territoire compte 1230 logements sociaux au 1er janvier 2022. Le développement des logements sociaux permettra d'apporter une solution de secours pour les ménages vivants dans des habitats indignes.
  La Communauté d'Agglomération apporte son soutien financier à la production de logements locatifs sociaux, aux bailleurs sociaux, à hauteur de 4 000 €/logement, avec un objectif annuel de 75 logements par an.

- Pour intensifier la lutte contre l'habitat indigne, les collectivités peuvent devenir pro-actives en préemptant et réhabilitant des logements indignes afin de les mettre en location (habitat à loyer modéré, etc.).

- Pour inciter les loueurs et propriétaires à effectuer les travaux de réhabilitation, les communes devront montrer l'exemple et réaliser la modernisation des logements leur appartenant. Elles pourront communiquer sur cette action, effectuer une comparaison avant/après travaux auprès des propriétaires.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Habitants du territoire		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et Communes		
Partenaires identifiés	SyDEV , Département de la Vendée, Agence Nationale de l'Habitat, SOLIHA, Vendée Habitat, Vendée Logement, PODELIHA		
Moyens humains	1 ETP (en commun avec l'Action 1.1.1)		
Budget	€€		
Financements mobilisables	ANAH (Ingénierie)		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Mise en place du permis de louer - Nombre de logements indignes identifiés sur le territoire et nombre de logements rénovés par an - Nombre d'animations proposées sur l'habitat indigne et nombre de participants		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
	I. / III. : à partir de 2023 / II. Etude : 2023-2024 - mise en place : à partir de 2025		
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.1. Améliorer les performances énergétiques, l'empreinte carbone et lutter contre la précarité énergétique
Action	**1.1.3 Développer et animer l'observatoire de l'habitat** **Priorité 3**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

L'habitat est aujourd'hui concerné par de multiples enjeux : accession, énergie, gaz à effet de serre, pouvoir d'achat des ménages, etc. Pour les collectivités, c'est un sujet transversal en lien avec : l'urbanisme, la revitalisation des centres bourgs, la transition énergétique, l'adaptation du logement, le foncier, la maîtrise des loyers, etc.

L'observatoire de l'habitat est un outil permettant de centraliser des données sur l'habitat d'un territoire donné. Outil obligatoire dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, il apporte une vision et une analyse locale de l'habitat sur différentes thématiques. Il s'agit d'un véritable outil de suivi et d'aide à la décision pour les collectivités.

Depuis 2016, la Communauté d'Agglomération dispose d'un observatoire de l'habitat sur son territoire. Sa gestion fait l'objet d'une prestation externalisée. Il est aujourd'hui peu utilisé et méconnu des services et des élus, il se concentre sur la construction neuve, la vente des terrains, les prix de vente, les surfaces de parcelle, etc. Il ne comporte pas de données en lien avec le changement climatique et l'évolution de l'habitat comme la rénovation par exemple.

Afin de répondre aux objectifs fixés dans le PCAET pour tendre vers un bâti durable, peu consommateur et peu émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire, l'observatoire devra suivre de nouvelles thématiques.

Finalités

- Intégrer de nouvelles données sur l'habitat en lien avec le PCAET (rénovation, énergie renouvelable, logement indigne, etc.)
- Faire de l'observatoire un outil d'aide à la décision pour que l'habitat intègre les enjeux du changement climatique et répondent aux objectifs inscrits dans le PCAET

Objectifs de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 41% la consommation d'énergie de l'habitat : rénovation de 82% des maisons et 80% des appartements au niveau BBC, 86% des habitants sensibilisés et impliqués dans la sobriété énergétique
- Réduire de 56% les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel : -77% Dioxyde d'azote, -40% Oxyde d'azote, -52% COVNM, -72% PN10 et PN2,5

Description de l'action

I. Développer l'observatoire de l'habitat

L'intégration de nouvelles thématiques à suivre nécessite de développer l'observatoire, d'apporter de nouvelles données et de mettre en place un suivi.

La première étape est de définir les nouvelles données à intégrer à l'observatoire : les énergies renouvelables dans les logements, le suivi des rénovations, le logement social, l'évolution des résidences secondaires, les logements indignes, etc.
Les données du guichet de l'habitat pourront par exemple être intégrées et permettre de faire le suivi de l'outil sur plusieurs années, au-delà des marchés de prestations.
Ces données devront être quantifiables et devront être obtenues à la maille la plus fine possible.
Également, l'observatoire pourrait être intégré dans le SIG afin d'avoir un suivi spatialisé des indicateurs.

II. Animer l'observatoire de l'habitat

Pour que l'observatoire de l'habitat soit un outil d'aide à la décision (aux échelles intercommunales et communales), l'outil doit être animé, auprès des élus, des agents dont les services sont concernés (habitat, urbanisme, réseaux, environnement) et auprès des partenaires (SyDEV, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, etc.).

L'animation de l'observatoire de l'habitat doit permettre de définir les politiques du territoire comme la mise en place du permis de louer, les OPAH à venir, la mise en place des transports en commun, le guichet de l'habitat, etc.

Également, les données collectées pourront servir à l'actualisation des documents de planification (PLU, SCoT, PLUi, schéma de déplacement, schéma de développement des énergies renouvelables, PCAET, revitalisation des centres bourgs, etc.).			
Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible			
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - service habitat		
Partenaires identifiés	Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie (ADILE 85)		
Moyens humains	0,3 ETP		
Budget	€€ Prestataire : 5 000 €/an		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de nouvelles thématiques intégrées à l'observatoire - Nombre d'animations proposées autour de l'observatoire et nombre de participants		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.1. Améliorer les performances énergétiques, l'empreinte carbone et lutter contre la précarité énergétique
Action	**1.1.4 Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics** **Priorité 1** **Exemplarité**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

Dans le cadre de la gestion de leur patrimoine bâti, les collectivités et établissements publics ont un grand potentiel de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, la rénovation des bâtiments publics, associée à un suivi et à une gestion optimisée des équipements permettent d'améliorer la sobriété énergétique et carbone des bâtiments publics et de montrer l'engagement et l'exemplarité des collectivités et des établissements publics dans la lutte contre le changement climatique.

Le programme ACTEE « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » est un programme déposé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), porteur principal et par ces cofinanceurs. Son objectif est de mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines : l'efficacité énergétique des bâtiments publics et la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

En outre, le décret tertiaire, décret d'application de l'article 175 de la loi ELAN, impose à tous les bâtiments, d'une surface égale ou supérieure de 1 000 m², à usage tertiaire de suivre et de réduire leur consommation d'énergie finale d'au moins 40 % en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050.

Finalités

- Engager la transition énergétique des bâtiments publics

Objectifs de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 43% la consommation d'énergie du secteur tertiaire : rénovation thermique de 90% des bâtiments tertiaires au niveau BBC, sobriété énergétique de 89% des structures tertiaires
- Réduire de 67% les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur tertiaire : - 90% Dioxyde d'azote, - 11% Oxyde d'azote, - 43 % COVNM

Description de l'action

I. Agir sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Il s'agit pour la Communauté d'Agglomération et les Communes de définir leur feuille de route pour engager des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti respectif.

- Le SyDEV propose d'accompagner gratuitement ses adhérents avec le **programme PILE « Priorisation des Investissements Liés à l'Energie »** permettant l'identification des bâtiments publics à optimiser ou à rénover sur la durée du mandat et au-delà.

Le PILE s'inscrit dans le programme ACTEE. Le sous-programme **« Merisiers »** s'appliquent sur les bâtiments enfance-jeunesse dont les écoles, le sous-programme **« ACT'EAU »** concerne les piscines et les centres aquatiques.

La méthodologie PILE suit les étapes suivantes :
1) Elaboration d'un bilan énergétique sur 3 ans
Il s'agit de collecter et d'analyser les données de consommation du patrimoine public de la collectivité, sur les trois dernières années.
Les données des bilans énergétiques seront réutilisées pour réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et des communes volontaires souhaitant s'associer à la démarche *(cf. Action 4.3.1 « Réaliser le bilan de gaz à effet de serre des communes »).*

2) Priorisation du patrimoine à investiguer sous la forme d'un atelier au niveau intercommunal
Cette deuxième étape se déroule lors d'une réunion avec les élus et les agents pour identifier les bâtiments prioritaires à investiguer au vu des résultats d'analyse. Cette identification se fait par le croisement des indicateurs énergétiques avec les

projets des collectivités. Chaque commune et la Communauté d'Agglomération définira, pour son périmètre, les bâtiments qu'elle estime prioritaire. Par exemple dans leur volonté d'exemplarité, les collectivités pourraient se fixer l'objectif de rénover tous les bâtiments dont l'étiquette énergétique est inférieure à D.

3) Visite technique des bâtiments et réalisation d'un rapport
Pour chaque bâtiment identifié comme prioritaire, le SyDEV réalisera une visite technique du bâtiment et apportera une analyse qui comprendra : les types de travaux à réaliser, les énergies renouvelables possibles à intégrer, le montant estimé, les financements potentiels à mobiliser et l'estimation des gains énergétiques et carbone.
Suite à cela, un livrable sera rédigé et remis à chaque collectivité. Il présentera la programmation des investissements pour leur permettre de se projeter et de programmer les travaux. Ces éléments pourront également servir à programmer le plan de charge du service construction de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la compétence d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les communes, ainsi que le programme de financement du SyDEV.

- Pour les établissements sanitaires et médico-sociaux publics, le **dispositif ETE en Santé « Efficacité & Transition Energétique »,** du programme ACTEE, est développé par la MAPES des Pays de la Loire. Ce dispositif propose un accompagnement technique et financier dans les démarches d'efficacité énergétique, grâce à un Conseiller en Maîtrise de l'Energie (CME). Des travaux d'investissement peuvent être proposés.

- Les collectivités et établissements publics devront définir le budget nécessaire à la réalisation des travaux permettant la rénovation énergétique de leurs bâtiments au travers de **Plans Pluriannuels d'Investissement**. Des financements seront à rechercher (CEE, DSIL/DETR, LEADER, Fonds Chaleur...).

- Les travaux devront prendre en compte les périodes pendant lesquelles les **espèces floristiques et faunistiques** sont les plus vulnérables et dans la mesure du possible, être décalés.
  Des actions concrètes devront aussi être menées afin de limiter les nuisances des travaux envers la faune et le voisinage (adaptation de l'éclairage, arrosage du chantier pour éviter l'envol des poussières, identification des sources de bruit et mesures adaptées, …). *Une attention particulière sera portée quant aux horaires et à l'intensité des travaux afin de ne pas porter atteinte à la sensibilité des riverains.*

II. Permettre la sobriété énergétique des bâtiments publics

La sobriété énergétique consiste à réduire la consommation d'énergie par un usage approprié, sans excès et à mutualiser des équipements consommateurs d'énergie. Elle passe notamment par une bonne gestion et un réglage adapté des équipements (réduction de la température de chauffage par exemple).

- **Bien régler et optimiser les fonctionnements des équipements**, notamment par :

- la mise en place d'indicateurs pour les relevés de consommation
- l'affinement des réglages des process d'installation
- la mise en place de systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) ou de Gestion Technique Centralisée (GTC) qui supervisent et contrôlent les services comme le chauffage, la ventilation et le conditionnement d'air, s'assurant qu'ils fonctionnent de la façon la plus efficace et la plus économique
- l'ajustement des températures des bâtiments.

Les dispositifs Merisier et ETE en Santé axent notamment les plans d'actions des établissements concernés sur la mise en place d'outillage et d'instrumentation permettant un réglage optimal des équipements.

- **Assurer un suivi des consommations énergétiques de chaque bâtiment**

En plus de répondre aux exigences du décret tertiaire, le suivi permet :

- d'apprécier et de valoriser les travaux réalisés et les améliorations financières
- d'identifier les consommations anormales ou excessives afin d'en tirer les conclusions (équipements défectueux, mauvais usage, etc.) et d'organiser les travaux et/ou la communication nécessaire au bon usage dans le bâtiment
- de préparer l'actualisation du programme de rénovation et le bilan des émissions de gaz à effet de serre.

- **Mettre en place des plans de sobriété énergétique**

Le SyDEV propose d'accompagner gratuitement les collectivités dans la mise en œuvre de plan de sobriété permettant une réflexion globale portant sur les usages de l'énergie pour l'intégralité de leur patrimoine.

Cet accompagnement passe par :

1) Un questionnement sur l'optimisation des besoins énergétiques essentiels sur les sites : faire le point sur les usages actuels des bâtiments. Il s'agit de questionner le fonctionnement des bâtiments pour détecter un premier niveau d'actions simples à activer pour optimiser les consommations.

2) Des visites de techniciens pour identifier les pistes d'économies d'énergie à court et moyen terme : identifier les axes d'optimisation énergétique et notamment vérifier si la consommation énergétique est en adéquation avec l'utilisation des bâtiments ou si les éventuels systèmes en place sont performants. Cette analyse permettra de mettre en place un plan d'actions à court et moyen terme.
3) Un suivi des actions mises en œuvre par les collectivités : suivi des résultats sur les consommations des bâtiments.

- **Sensibiliser le personnel et les usagers des bâtiments** sur les bons gestes et bonnes pratiques *(cf. Action 4.1.4 « Acculturer les élus et les agents aux enjeux climat-air-énergie »)*

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible			
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et communes		
Partenaires identifiés	SyDEV, Département, Région		
Moyens humains	1 ETP		
Budget	€€€€€		
Financements mobilisables	SyDEV 80% de l'étude complémentaire / financement des travaux Programme ACTEE de la FNCCR MAPES Région des Pays de la Loire (FEDER - OS2) Contrat Relance et de Transition Ecologique (CRTE)		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de collectivités du territoire participant au PILE - Nombre de collectivités du territoire engagées dans des plans de sobriété - Nombre de bâtiments tertiaires publics faisant l'objet d'une visite technique approfondie - Nombre d'établissements sanitaires et médico-sociaux engagés dans le dispositif ETE - Nombre de bâtiments publics tertiaires rénovés - Évolution de la consommation énergétique des bâtiments publics sur le territoire - Évolution des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics sur le territoire		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.1. Améliorer les performances énergétiques, l'empreinte carbone et lutter contre la précarité énergétique
Intitulé Action	**1.1.5 Optimiser l'éclairage public sur le territoire** **Priorité 2** **Exemplarité**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

L'éclairage public sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie représentait, en 2017, une consommation d'énergie d'environ 3,5 GWh et un coût financier de l'ordre de 364 000 €. La rénovation et la modernisation de l'éclairage public est donc un véritable vecteur de la maîtrise de l'énergie pour le territoire et de réduction des coûts pour les collectivités.

Le SyDEV gère l'éclairage public de l'ensemble des collectivités vendéennes. Sa politique sur ce sujet s'inscrit dans la maîtrise de la consommation d'énergie et consiste à offrir un éclairage juste et durable, c'est-à-dire apporter la bonne quantité et la bonne qualité de lumière au bon endroit et au bon moment. Des programmes annuels de rénovation des installations d'éclairage permettent de réduire les consommations d'énergie et de maîtriser les coûts de maintenance.

L'extinction de l'éclairage public la nuit, en plus de permettre la réalisation d'économies d'énergie, permet par ailleurs de répondre aux impacts environnementaux sur l'Homme et la biodiversité (faune et flore) et de préserver le ciel nocturne en développant des trames noires.

En parallèle, les entreprises maintenant leurs éclairages intérieurs ou extérieurs alors que celles-ci ne sont pas en activité devront faire un effort dans un souci de cohérence, d'économie d'énergie et de pollution lumineuse *(cf. Action 3.3.2 « Accompagner les entreprises dans leur transition écologique »)*.

Finalités

- Réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage public en accompagnant les communes vers un éclairage performant et adapté à leur territoire
- Limiter la pollution lumineuse et ses impacts sur la biodiversité

Objectifs de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 49% la consommation d'énergie du territoire
- Réduire de 56% les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire

Description de l'action

I. Rénover et moderniser le patrimoine d'éclairage public

- Mettre en place des **programmes de rénovation des installations** visant à :
  - supprimer les armoires et luminaires vétustes (plus de 25 ans) forts consommateurs d'énergie et générateurs de pannes,
  - supprimer les lampes à vapeur de mercure (énergivores et polluantes), dans le respect de la Directive Européenne ErP de 2009,
  - supprimer les luminaires de types boules diffusant de la lumière vers le haut avant 2025,
  - réduire la consommation des luminaires les plus consommateurs en énergie.

- Et **installer du matériel recyclable, durable et économe en énergies** :
  - généraliser l'installation de luminaires LEDS économes en énergie et qui limitent les nuisances lumineuses vers le ciel,
  - installer des horloges astronomiques qui allument et éteignent l'éclairage au coucher et lever du soleil,
  - installer des systèmes de régulation de tension et de variation de puissance.

- **Adapter l'éclairage en fonction des usages et des saisons** : extinction, adaptation des temps d'allumage (saisons, semaine, week-end...), scénarios de gradation au cœur de la nuit et **optimiser l'implantation des luminaires** (nombre et répartition) en fonction des types de voies.

- **Installer des luminaires autonomes** ayant une alimentation par panneaux solaires.

Afin d'anticiper et d'organiser la rénovation et la modernisation du patrimoine public, il convient de :

- **Poursuivre la réalisation des rapports d'exploitation de l'éclairage public**

Chaque année, le SyDEV réalise pour chaque collectivité Vendéennes un rapport d'exploitation. Il comporte un état des lieux et de suivi des points lumineux du territoire, ainsi que le patrimoine associé, les consommations liées, les travaux effectués, le bilan financier, etc.

- **Construire avec chaque commune volontaire un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation du patrimoine d'éclairage**

La réalisation de ce PPI devra intégrer des réflexions sur l'identification du patrimoine à rénover, le choix des matériels pour les remplacements, les investissements nécessaires et les financements potentiels. Il pourra également porter, selon la volonté de chaque commune, sur la mise en valeur du patrimoine, l'orientation des éclairages, les innovations et les puissances. Pour établir le planning, il prendra en compte les travaux prévus (voirie, rénovation de centre bourg, extension de lotissement, etc.). Ainsi, il présentera pour les années à venir, la rénovation prévue pour chaque entité volontaire.

- **Effectuer systématiquement une étude d'éclairement**

Afin d'optimiser le matériel et les puissances à installer pour correspondre au plus proche du besoin, il est nécessaire d'effectuer une étude d'éclairement.

II. Accompagner les collectivités à l'extinction de l'éclairage public la nuit

- **Présenter les enjeux du développement de la trame noire et les bénéfices de l'extinction nocturne**

Pour cela, des animations et des conférences peuvent être organisées sur le territoire. Elles s'attacheront à partager les enjeux écologiques, financiers et sociétaux de l'extinction de l'éclairage public et d'ambiance (biodiversité nocturne, observation du ciel, etc.).

Ces temps d'échanges pourront également porter sur les points à enjeux du territoire et identifier les lieux où l'extinction de l'éclairage est possible, les horaires, etc.
Des interventions d'autres territoires déjà engagés dans la démarche pourront être envisagées. Les retours d'expérience étant des éléments clés.

- **Expérimenter l'extinction de l'éclairage public puis massifier la mise en place**

Il est nécessaire d'expérimenter l'extinction nocturne sur une commune volontaire actuellement non concernée. L'expérimentation peut porter sur toute la commune ou une partie, et sur une période donnée (exemple un quartier ou un axe de circulation). Cette expérimentation permet un premier retour technique et de créer un nouveau retour d'expérience que ce soit par la commune ou par les habitants / associations.

La massification de la démarche permettra de créer des trames noires favorables à la biodiversité à l'échelle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et de préserver le ciel nocturne.
Cette intensification de la démarche pourra passer par :

- l'équipement d'horloge astronomique dans les armoires d'éclairages afin de déclencher l'éclairage au bon moment,
- le démarchage des communes non volontaires et l'incitation à la mise en place de la politique d'extinction,
- la poursuite de la concertation pour faire remonter les points d'amélioration de la part des habitants.
- En complément de la massification, un suivi technique sera à mettre en place.

- **Valoriser la trame noire et l'engagement du territoire**

L'engagement du territoire sera à valoriser au travers d'un plan de communication et il sera possible de demander à obtenir le label « Villes et villages étoilés » de l'ANPCEN.

Bénéfices attendus	☒ Réduction des consommations énergétiques ☒ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☒ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique
Public cible	Habitants et usagers du territoire
Pilote / porteur de l'action	SyDEV, Communes et Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
Partenaires	
Moyens humains	0,3 ETP
Budget	€€€€€
Financements mobilisables	

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de luminaires rénovés ou modernisés par an - Nombre de points lumineux éteints la nuit - Evolution de la consommation énergétique de l'éclairage public		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.1. Améliorer les performances énergétiques, l'empreinte carbone et lutter contre la précarité énergétique
Action	**1.1.6 Développer l'approche durable de la construction et promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés** **Priorité 1** **Exemplarité**
Action engagée / nouvelle	Nouvelle

Contexte et enjeux

L'impact environnemental d'un bâtiment est de plus en plus dû à son mode constructif et de moins en moins à sa consommation énergétique. Ainsi, les opportunités pour rendre les bâtiments plus performants et moins émetteurs de carbone sont nombreuses. Par exemple, les matériaux biosourcés (issus de la matière organique renouvelable d'origine animale ou végétale), les modes de construction et l'aménagement du bâtiment sur la parcelle sont des leviers possibles à activer.

Le secteur du bâtiment connaît de nombreuses mutations depuis plusieurs années (numérique, énergétique, environnementale, sociétale, etc.). En plus des règlementations de plus en plus exigeantes, les maîtres d'ouvrage ont également des attentes plus poussées. Ces mesures ont des impacts sur les compétences de l'ensemble de la filière du bâtiment : nécessité d'avoir une approche globale du projet, vision à long terme des usages et du climat (performance énergétique, nouveaux matériaux et procédés, augmentation de la rénovation des bâtiments existants plutôt que des nouvelles constructions, etc.), à la fois au niveau de la conception et de l'exécution. Ces mutations doivent être accompagnées, afin de permettre aux entreprises de répondre aux demandes du marché, de s'adapter et d'anticiper les futures attentes.

Enfin, dans le cadre de l'exemplarité, les collectivités doivent développer les principes de construction durable pour leurs projets neufs ou de rénovation.

Finalités

- Faire connaitre et développer les filières de matériaux biosourcés
- Exemplarité des collectivités dans leurs projets de rénovation ou de construction

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 49% la consommation d'énergie du territoire
- Réduire de 56% les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Stocker 96% des émissions de gaz à effet de serre du territoire
  - ✓ Construction de 72% des nouvelles maisons en bois
- Adaptation du territoire au changement climatique

Description de l'action

I. Acculturer à l'approche durable de la construction

Les **élus et services des collectivités, les entrepreneurs et professionnels de la construction et de la rénovation** seront sensibilisés et formés aux enjeux liés à la construction durable au travers de :

- visites de bâtiments exemplaires
- réunions ou séminaires, grâce à des partenaires ressources et à des référents par corps de métier qui, par leurs témoignages engagent les discussions et démontrent la faisabilité
- diffusion de guides existants sur les nouvelles méthodes de construction, les éco-matériaux ou encore la prise en compte de l'environnement physique de la parcelle autour du bâtiment ou futur bâtiment
- la construction d'un guide pour la conduite de projet de rénovation exemplaire qui donnera les grandes lignes et les outils (méthode, financements, matériaux, accompagnateurs techniques …)

cf. Action 4.1.4 « Acculturer les élus et les agents aux enjeux climat-air-énergie »

Un **programme de formations** pourra être développés pour les professionnels (au sens large) : toute personne ayant un lien avec la construction/la rénovation :

- information sur la réglementation en vigueur ;
- formation sur l'utilisation des filières locales, aux nouvelles techniques, aux nouveaux matériaux, à l'utilisation de ceux-ci dans la rénovation ou la construction ;
- information sur les aides possibles ainsi que les freins et contraintes existants ;
- formation sur les techniques d'adaptation des bâtiments au climat à venir et au stockage du carbone.

Cette formation globale pourrait être faite par ECHOBAT (réseau de l'éco-construction solidaire) par le biais d'une convention. A la suite de cette formation, les professionnels pourraient être aidés dans l'obtention des labels associés et mis en avant.

II. Développer l'utilisation de matériaux biosourcés

- Réaliser un **état des lieux** des productions existantes de matériaux biosourcés, de la demande potentielle et des perspectives de développement des filières de matériaux biosourcés pour la construction sur le territoire, en s'appuyant notamment sur l'analyse des résultats de l'étude du Département de la Vendée permettant ensuite d'effectuer un retour aux partenaires agricoles.

- **Valoriser** les matériaux biosourcés et les filières locales auprès des habitants et des professionnels du bâtiment.

- En parallèle, un **partenariat avec les lycées agricoles** peut être mis en place pour tendre vers de nouvelles cultures sans contradiction avec les objectifs d'autonomie alimentaire. Ce partenariat a pour objectif de faire émerger la création et la structuration de nouvelles filières de matériaux biosourcés.

- Favoriser les matériaux biosourcés pour l'isolation des **bâtiments publics** dans le cadre de la construction neuve ou de la rénovation énergétique. Les collectivités devront inciter à l'intégration de matériaux biosourcés dans le cahier des charges dès la programmation *(cf. Action 4.1.1 « Adopter une politique d'achats durables »)* et pourront se faire accompagner par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécialisée bâtiment bas carbone.

III. Construire et rénover durablement

- L'objectif est d'emmener les partenaires à créer une nouvelle dynamique de construction et de garder les filières attractives en trouvant des modèles économiques permettant de maintenir l'attrait des entreprises.

- La valorisation des métiers du bâtiment et la communication sur les postes à pourvoir au sein des entreprises du territoire sera à effectuer auprès des jeunes pour développer l'utilisation de ces nouveaux procédés.

- Les collectivités doivent être exemplaires sur les bâtiments publics neufs et rénovés et suivre les principes de la construction durable. Les bâtiments ainsi construits/rénovés pourront servir de support de sensibilisation et de valorisation auprès des professionnels et du grand public. *(cf. Action 1.3.1 « Appréhender les opérations d'aménagement et d'équipement au regard des enjeux climat-air-énergie »)*.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables locales ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☑ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Professionnels du bâtiments, lycées agricoles, MFR		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, Communes, entreprises de l'artisanat		
Partenaires identifiés	Echobat, FIBOIS, Région des Pays de la Loire, Chambres consulaires, Département de la Vendée, FFB 85, Novabuild, DREAL, COOP Agricole, collectif régional matériaux biosourcés, collectif paille armoricain, collectif construire en chanvre, CAUE de la Vendée, SyDEV		
Moyens humains	0,5 ETP		
Budget	€€€€		
Financements mobilisables	Organisme de formation (vivéo agricole) ADEME Filière biosourcé		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'ateliers et de formations et nombre de participants - Nombre de bâtiments publics rénovés / créés avec des matériaux biosourcés		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales	Indicateur de considération environnementale : % des travaux ayant recours aux matériaux biosourcés/bois dans la construction neuve ou la rénovation du patrimoine public		

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.2 Engager une mobilité plus sobre
Action	**1.2.1 Adopter un schéma directeur des mobilités actives** **Priorité 1**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

Les modes actifs désignent les modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire : marche à pied, vélo, trottinette, rollers, etc. Ils tendent aujourd'hui à trouver une place centrale pour les trajets de courte distance et à s'intégrer dans l'intermodalité avec les transports en commun, le covoiturage, la voiture individuelle, etc. Ces modes actifs ont des bénéfices très importants sur le cadre de vie (nuisances sonores, qualité de l'air) et la santé publique.

Afin de tendre vers une mobilité plus sobre souhaitée sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans le cadre de la stratégie du PCAET, la planification est un élément clé afin de créer un environnement physique et social favorable à la pratique des mobilités actives. C'est l'objet du schéma directeur des mobilités actives qui permet de définir la politique d'aménagement et un programme pluriannuel d'investissements.

Finalités

- Définir la politique d'aménagement et un programme pluriannuel d'investissements afin de créer un environnement physique et social favorable à la pratique des mobilités actives

Objectifs de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 78% la consommation d'énergie liée au transport : 85% des actifs travaillant sur leur commune de résidence vont au travail en mobilité douce
- Réduire de 83% les émissions de gaz à effet de serre liées au transport
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques liées au transport : -74% Oxyde d'azote, -15% COVNM, -92% PN10 et PN2,5

Description de l'action

Ce schéma prendra en compte les spécificités du territoire, en particulier les besoins d'aménagement pour les déplacements du quotidien, les besoins pour le tourisme ainsi que les liens entre le littoral et le rétro-littoral.

En effet, le territoire étant marqué par la variation forte de sa population et des déplacements associés en période estivale, il sera important, dans le cadre des études à mener, de bien identifier la part des émissions de gaz à effet de serre imputables aux déplacements saisonniers afin d'envisager des actions spécifiques dans ce domaine en associant l'ensemble des acteurs concernés.

Également, le schéma directeur intégrera dans les futurs projets, l'intermodalité avec les autres systèmes de transports existants et à venir sur le territoire, les contraintes d'urbanisme en proposant des aménagements sécurisés (double sens cyclable, sens unique, déviation voiture, zones pacifiées quand les sites propres cyclables ne sont pas possibles).

Enfin, il définira les mesures d'évitement et de réduction visant à assurer la préservation des sites NATURA 2000 au regard des incidences que les projets peuvent avoir.

La réalisation de ce schéma se fera par les équipes en interne. Il comportera une phase d'analyse du territoire et une phase d'élaboration du schéma directeur pour l'ensemble du territoire. Il se fera en concertation avec les forces vives et les usagers (habitants, populations).

1) **La phase d'analyse** portera, notamment, sur :

- L'identification des pratiques actuelles (comptages, observations, enquêtes). Les communes, seront invitées à participer à cette identification en faisant remonter des informations pour compléter le schéma intercommunal et de partager leur priorité.
- L'identification des aménagements existants (itinéraires, distances, sécurité, revêtement, signalétiques, conflits, usagers, équipements, etc.). Une cartographie des réseaux existants sera réalisée et partagée.
- La connaissance des pôles à desservir et / ou générateur de trafic (pôle générateur d'aménagement, de déplacement, futurs projets sur le territoire et à l'extérieur du territoire). A cet effet, il sera pertinent d'associer les entreprises aux études menées. Les opportunités, les points durs et les contraintes du territoire seront également identifiés.

2) **La phase d'élaboration** du schéma directeur devra :

- Créer un maillage du réseau / Inventorier les aménagements et équipements à réaliser et modifier
- Intégrer les pratiques de mobilité active dans une politique globale des déplacements, de l'urbanisme et de végétalisation des espaces publics.
- Inventorier, hiérarchiser, et programmer les actions concrètes dans un Plan Pluriannuel d'Investissement

3) **La validation** du schéma directeur en Conseil Communautaire de l'Agglomération.

Il sera nécessaire, en parallèle de l'élaboration du schéma, de :

- Elaborer un plan de communication
- Préparer et organiser le développement des services liés aux mobilités actives *(cf. Action 1.2.2 « Permettre de nouvelles pratiques de mobilité sur le territoire »)*

Une veille technique et informationnelle permettra aux élus et techniciens de maintenir leurs compétences en la matière.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Tout public		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - Service transport mobilité		
Partenaires identifiés	ADEME, Vélo et territoire, Département de la Vendée, CEREMA, DREAL, Communes		
Moyens humains	0,5 ETP (en commun avec l'Action 1.2.2)		
Budget	ETP : €€€€ sur 6 ans		
Financements mobilisables	ADEME (financement de la politique vélo)		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Validation du schéma directeur des mobilités actives		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
	2023 : Validation du schéma directeur en Conseil Communautaire A partir de 2023 : Premiers aménagements aux fonds de concours		
Mesures ERC / considérations environnementales	Eviter : Identifier en amont des mesures d'évitement et de réduction visant à assurer la préservation des sites Indicateur : Réalisation d'une évaluation des incidences si les sites susceptibles d'être impactés par les projets sont situés en zone Natura 2000 (Oui/Non) Eviter : La LPO préconise de prévoir une distance minimale de 1000 m entre les sites N2000 et des projets éoliens. Indicateur : Le projet éolien est situé à plus de 1000 m d'une zone Natura 2000 (Oui/Non)		

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.2 Engager une mobilité plus sobre
Action	**1.2.2 Permettre de nouvelles pratiques de mobilité sur le territoire** **Priorité 2** **Exemplarité**
Etat de l'action	A poursuivre

Contexte

En lien avec l'adoption d'un schéma directeur, le développement des mobilités actives, quotidiennes ou saisonnières, et notamment l'usage du vélo, nécessite des infrastructures permettant la pratique de manière optimisée et sécurisée, adaptée à tous les publics.

Les infrastructures et les équipements seuls ne suffisent pas à développer de nouvelles pratiques et habitudes de mobilité. Pour faire évoluer les pratiques de déplacement, il faut également lever les freins et les barrières psychologiques. Cela nécessite d'aller au-delà de la simple information et de les rendre actives et séduisantes.

Par ailleurs, afin de montrer l'exemplarité, les collectivités doivent faire évoluer les déplacements professionnels de leurs agents.

Finalités

- Créer un environnement physique et social favorable à la pratique de nouvelles mobilités
- Engager une dynamique permettant d'amener à des changements de comportement

Objectifs de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 78% la consommation d'énergie liée au transport : 85% des actifs travaillant sur leur commune de résidence vont au travail en mobilité douce
- Réduire de 83% les émissions de gaz à effet de serre liées au transport
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques liées au transport : -74% Oxyde d'azote, -15% COVNM, -92% PN10 et PN2,5

Description de l'action

I. Développer, aménager et équiper les réseaux cyclables

Pour créer les conditions favorables à la pratique du vélo, plusieurs éléments sont nécessaires : des réseaux aménagés et sécurisés, la présence d'équipements et la signalétique.

- **Aménager et sécuriser les réseaux cyclables**

Le premier point est d'aménager les réseaux cyclables (nouveaux et existants) et de les sécuriser afin qu'ils soient accessibles à tous les publics. L'aménagement et la sécurisation des réseaux se fera selon le plan pluriannuel d'investissement défini dans le schéma directeur des mobilités actives.

- **Equiper les réseaux cyclables**

L'installation d'équipements sur les réseaux cyclables accessibles et utilisables par tous les publics facilitera et encouragera la pratique du vélo.

La définition et la localisation des équipements seront définit dans le schéma directeur des mobilités, ils pourront par exemple porter sur :

- Les stationnements vélo adaptés que ce soit sur les lieux publics (centre bourg, plage, proximité de commerces ou de lieux de vie et de culture) ainsi que dans des lieux plus spécifiques comme les écoles.
- Les stations de recharge / gonflage pneumatique, qui pourront être installés à des endroits stratégiques comme les parkings de supermarchés, les centre-bourgs, les nœuds de communication, et le long des itinéraires plus touristiques, etc. Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, a déjà débuté l'installation d'abris vélos équipés de panneaux solaires pour la recharge des vélos à assistance électrique en autoconsommation.
- D'autres équipements, selon les besoins identifiés dans le schéma directeur des mobilités actives, pourront être installés sur le territoire.

- **Créer et mettre en place un plan de jalonnement**

La signalétique est un élément important sur le territoire pour indiquer les itinéraires, mais également favoriser l'usage des pistes cyclables sécurisées. Un projet est actuellement en cours mené par le Département avec les communes. Une harmonisation des signalétiques est nécessaire afin d'éviter la perte d'information par les usagers.

La signalétique pourrait par exemple afficher le temps de parcours plutôt que les kilomètres. Des expérimentations ont eu lieu fin 2021 sur les communes de Brétignolles sur Mer et Saint Hilaire de Riez. Leur retour d'expérience pourra définir l'intérêt d'afficher les temps de déplacement sur la future signalétique.

II. Accompagner et faciliter les changements de pratiques de mobilité du grand public

Plusieurs possibilités s'offrent aux élus afin d'inciter aux nouvelles pratiques par le grand public sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : de la sensibilisation, des aides financières ou encore la mise en place d'outils.

- **Sensibiliser et animer**

En premier lieu, il est nécessaire d'informer et de sensibiliser sur le comportement à avoir à vélo, les avantages, etc. Des formations pourront être proposées à différentes échelles (écoles, entreprises, quartiers, etc.). Ces formations / temps d'animation pourront porter sur différentes thématiques : la prévention, le comportement, la sobriété énergétique du transport, le lien avec la santé, la présentation de la politique menée sur le territoire et les infrastructures, etc.

Les évènements ponctuels et festifs sont des leviers efficaces pour la promotion de l'usage des mobilités actives pour faire connaître les aménagements existants et inciter à la pratique. Des évènements comme les défis mobilités peuvent être poursuivis, tandis que d'autres peuvent être mis en place comme "Mai courses à vélo", "brillez la nuit", etc.

- **Poursuivre l'aide à l'achat de vélo sur le territoire**

Depuis 2021, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a instauré une aide à l'achat de vélo pour les habitants du territoire. Cette aide sera maintenue.

- **Développer un parc de vélos en libre-service**

Des vélos en libre-service (traditionnels, à assistance, vélo cargo, etc.) peuvent mis à disposition du grand public sur une longue durée et à faible coût. Le parc pourra être géré par les collectivités ou au travers de la maison du vélo.
Un achat groupé / mutualisé de vélos pourra être organisé à l'échelle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération (en lien avec la mise à disposition de vélos pour les agents des collectivités).

- **Mettre en place une carte multimodale**

Avec la mise en place des transports collectifs à l'échelle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération *(cf. Action 1.2.3 « Développer les modalités de transports collectifs ou partagés sur le territoire »)*, la collectivité pourra réfléchir à la mise en place d'une carte multimodale. Elle donnera accès à plusieurs moyens de transports sur le territoire (transport en commun, navette, vélos en libre-service etc.).

- **Créer une maison du vélo sur le territoire**

Cette maison du vélo pourra être en charge des missions suivantes pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (*Exemple La Roche-sur-Yon Agglomération*) :

- La mise en place de vélos en libre-service et de la location de vélo (traditionnel ou VAE) afin de permettre aux habitants du territoire d'expérimenter les déplacements à vélo sur une durée déterminée avant de réaliser un achat.
- L'organisation d'ateliers vélos qui pourront porter sur la réparation de vélo, le marquage anti-vol. Selon les conditions de mise en œuvre choisie, il pourra être sous statut associatif, en fonctionnant avec des bénévoles. Il pourra également récupérer des vélos abandonnés afin de les prêter ou de les revendre à des conditions spécifiques (public ciblé par exemple)
- L'organisation d'évènements comme des promenades / sorties en vélo, marche à pied, rollers, et autres formes de mobilité active afin de faire connaître les itinéraires et parcours et donner l'occasion aux néophytes de s'essayer à la pratique.

- **Mettre en place les mobilités actives auprès des scolaires pour les déplacements domicile - école**

L'organisation des mobilités actives sécurisées pour les déplacements domicile-école pourra être proposée. Un porteur, gestionnaire de l'organisation devra être défini et prendra en charge les missions suivantes :

- Appeler les mairies et référencer toutes les associations de parents d'élèves sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- Elaborer un outil de communication à leur distribuer concernant le covoiturage/vélo-bus/pédibus pour les trajets école-maison
- Trouver un référent dans chaque association pour mettre en place ce système déjà élaboré en amont
- Les recontacter au bout de quelques mois pour évaluer la réussite du projet.

- **Déployer un outil d'accompagnement dans le choix du mode de déplacement**

Il s'agit de permettre à tous les acteurs et usagers du territoire (particuliers, entreprises, élus et agents des collectivités, ...) d'engager une réflexion sur leur mobilité en leur mettant à disposition un outil de comparaison des différents moyens de déplacement possibles sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

La première étape est d'étudier et d'analyser les outils existants qui peuvent accompagner les choix de mode de déplacements (par exemple les outils proposés par l'ADEME). L'analyse devra mettre en évidence, si un outil existe déjà et peut être repris sur le territoire, ou si un outil doit être créé.

Qu'il soit existant ou créé, l'outil devra :

- Permettre une analyse globale des déplacements des ménages et usagers du territoire
- Proposer des modes de déplacements adaptés à leur besoin (voiture individuelle, transport en commun, covoiturage, mobilité active, etc.) avec plusieurs critères afin d'accompagner les choix, par exemple :
  - Le coût : pour une voiture entretien du véhicule, carburant, assurance, pour les transports en commun : coût de l'abonnement, prise en charge par l'employeur, pour les mobilités actives, etc.
  - L'impact climat : émissions de gaz à effet de serre pour chaque mode de transport possible et selon les types de motorisation. Cette partie devra être vulgarisée afin d'être compréhensible et de sensibiliser le grand public.
  - La durée des trajets
  - Etc.
- Également, dans le cas de l'achat d'un véhicule, l'outil pourra permettre d'accompagner dans le choix du véhicule (consommation de carburant, émissions de polluants et de gaz à effet de serre, etc.)

La création ou l'adaptation d'un outil existant, devra être expérimenté avant d'être déployé auprès des habitants.

Une fois l'expérimentation validée, l'outil pourra être déployé sur le territoire auprès de l'ensemble des habitants, en corrélation avec le développement des différents transports et motorisations alternatives. Ainsi, il pourra être fait :

- Des opérations de communication larges : informations sur le site internet, conférences de presse, informations sur les réseaux sociaux, etc.
- Des animations : plusieurs animations existent sur le territoire en lien avec la mobilité (défi mobilité, semaine du développement durable, conférence pour la future station multi-énergies, etc.) lors de ces animations, l'outil pourra être présenté auprès des grands publics, par exemple avec un stand, etc.

III. Développer les mobilités actives dans les déplacements professionnels des agents des collectivités

En complément des changements de motorisation des véhicules des collectivités *(cf. Action 1.2.4 « Développer l'usage des motorisations alternatives »)*, les collectivités doivent permettre aux agents de se déplacer de manière active dans le cadre des déplacements domicile-travail ou professionnels.

- **Mettre à disposition des vélos et équiper les collectivités**

Pour la réalisation des déplacements de courtes distances/de proximité, des vélos (traditionnels, à assistance, vélo cargo, etc.) seront mis à disposition des agents des collectivités et de la salle de spectacle.
Un achat groupé / mutualisé de vélos pourra être organisé à l'échelle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération si des communes et l'Office de Tourisme Intercommunal souhaitent participer à cette fiche pour leurs agents.
Des équipements seront également à acheter pour la sécurité et la praticité : lampes, casques, gilets jaune, sacoches, etc.

- **Poursuivre le forfait mobilités durables**

L'indemnité kilométrique a été instaurée en 2021 au sein de la Communauté d'Agglomération. Ce dispositif doit être poursuivi et accompagné dans sa mise en place auprès des agents. Avec le développement des transports collectifs et variés sur le territoire, ce forfait pourra prendre en charge une partie de l'abonnement des agents.

- **Poursuivre et améliorer l'accès aux vestiaires**

Pour les agents venant au travail à vélo ou l'utilisant pour les déplacements professionnels, les vestiaires sont accessibles leur permettant de prendre une douche et de se changer. Cet accès est méconnu des agents de l'Agglomération et pour le valoriser, une communication est à mettre en place : mail, information lors des évènements et lors de la demande du forfait mobilités durables.

- **Mettre en place une carte de transport**

Avec le développement des transports collectifs sur le territoire *(cf. Action 1.2.3 « Développer les modalités de transports collectifs ou partagés sur le territoire »)*, une carte spécifique pour les déplacements des agents pourra être mise en place afin de prendre les transports pour aller en réunion. Cette carte pourra également porter sur le train.

IV. Mobiliser les entreprises dans les réflexions liées aux nouvelles pratiques de mobilité

Au même titre que les collectivités doivent permettre à leurs agents de se déplacer de manière active dans le cadre des trajets domicile-travail ou professionnels, les entreprises doivent le favoriser pour leurs salariés et dans l'organisation de leurs activités.

A ce titre, elles seront incitées à mettre en place des **plans de mobilité d'entreprise** qui permettent de définir un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés à l'activité d'un établissement en favorisant l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture. Au sein des zones d'activités du territoire, des démarches collectives peuvent être développées sous la forme des **Plans de déplacements inter-entreprises** (PDIE).
A la suite d'une phase de diagnostic des pratiques et d'évaluation des besoins, les actions déployées relèveront de mesures telles que la promotion des modes actifs ou l'incitation au covoiturage.

Ainsi, les entreprises devront être associées lors des études menées dans le cadre du Schéma Directeur des mobilités actives *(cf. Action 1.2.1 « Adopter une schéma directeur des mobilités actives »* et mobilisées sur cette réflexion dans le cadre de l'*Action 3.3.2 « Accompagner les entreprises dans leur transition écologique »*.

	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Usagers du territoire (habitants, agents des collectivités)		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - Services transport mobilité et Ingénierie		
Partenaires identifiés	I. Associations locales, Chambre d'Agriculture, Communes, DREAL, CEREMA Comité des partenaires (association d'entreprises, association d'usagers, institution, etc.) II. ADEME, Région des Pays de la Loire III. Association Elise		
Moyens humains	2 ETP (en commun avec l'Action 1.2.1)		
Budget	€€€€€ I. Etudes : 10 000 - 30 0000 € Aménagement : 2 000 000 millions /an		
Financements mobilisables	Région des Pays de la Loire (FEDER - OS2) DREAL Appels à projets		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de kilomètre linéaire de réseaux cyclables aménagés et sécurisés par an - Nombre d'équipements installés sur les pistes cyclables - Evolution de la fréquentation des pistes cyclables - Nombre d'outils ou de services développés sur le territoire et nombre d'utilisateurs (aides à l'achat de vélos, forfait mobilité, vélos libre-service...) - Nombre d'animations et d'évènements annuels et nombre de participants		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales	Eviter : Intégrer en amont la prise en compte de matériaux bas carbone dans les futurs aménagements de voirie. Indicateur : Linéaire de revêtements bas carbone (en mètres ou en surface de revêtements)		

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.2 Engager une mobilité plus sobre
Action	**1.2.3 Développer les modalités de transports collectifs ou partagés sur le territoire** **Priorité 2**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

Aujourd'hui, sur le territoire, les déplacements domicile-travail se font principalement seul dans sa voiture individuelle.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles a pris la compétence transport au 1er janvier 2022 et dispose déjà des compétences de transport à la demande et du transport scolaire. Des transports en commun existent sur les villes de Saint Gilles Croix de Vie et Saint Hilaire de Riez respectivement autorité organisatrice de la mobilité sur leur commune jusqu'au 31 décembre 2021.

La stratégie chiffrée du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ambitionne que 76% des actifs travaillant sur une autre commune que leur lieu de résidence bascule de la voiture seule vers du covoiturage ou du transport en commun.

Les transports collectifs se destinent à proposer une alternative à la voiture individuelle et sont un complément pour répondre aux besoins de déplacement ne pouvant se faire avec les mobilités actives (distance trop longues, conditions météorologiques, santé physique, etc.).

Par la mise en relation d'individus effectuant le même trajet, le covoiturage permet d'optimiser le transport et est une vraie alternative à l'autosolisme. Par ailleurs, le covoiturage permet d'améliorer la qualité de vie et de répondre à des enjeux de mobilité du quotidien, à la fois pour l'usager (pourvoir d'achat, limitation des gaz à effet de serre et des pollutions, offre de mobilité pour répondre au manque de transport en commun, convivialité, etc.) et pour la collectivité (résorption de la congestion, gain en matière de stationnement, etc.).

Finalités

- Proposer un réseau de transports collectifs propres à l'échelle du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- Permettre le développement du covoiturage sur le territoire par et pour tous les publics

Objectifs de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 78% la consommation d'énergie liée au transport : 76% des actifs travaillant sur une autre commune que leur lieu de résidence bascule de la voiture seule vers du covoiturage ou du transport en commun
- Réduire de 83% les émissions de gaz à effet de serre
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques liées au transport : -74% Oxyde d'azote, -15% COVNM, -92% PN10 et PN2,5

Description de l'action

I. Mettre en place d'un réseau de transports collectifs propres à l'échelle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

- **Étudier le fonctionnement et la mise en place du réseau**

Cette mise en place nécessite de faire des études préalables et de définir le fonctionnement des services de transport.

1) Réaliser un diagnostic des besoins en transports collectifs et établir des scénarios :
La préparation à la mise en place des transports nécessite en premier lieu de réaliser un diagnostic et d'établir des scénarios de fonctionnement. Le diagnostic pourra être affiné avec une enquête "ménage et déplacements".

2) Approfondir un scénario :
A la suite, un scénario sera retenu et approfondi. Il devra présenter : le niveau de service proposé, les parcours des dessertes, la localisation des arrêts de bus/parkings à vélos, aires de covoiturage …, le mode de gestion et de financements, les éléments de budget (investissement, fonctionnement, financement, etc.), la tarification, l'analyse multicritères du matériel roulant, etc.

Les propositions de dessertes devront prendre en compte les aires de covoiturage/parkings relais, les gares, les campings, la localisation des évènements, les plages et les équipements structurants du territoire (La Balise, la piscine, etc.) à la fois sur les parcours et les horaires. Les dessertes pourront également être maritimes.

Les propositions de matériels roulants devront faire l'objet d'une analyse multicritères afin de déterminer le gabarit et la motorisation alternative la plus pertinente. Également, l'adaptation du matériel roulant devra être réfléchie, par exemple pour prendre les vélos, les planches de surf, etc.

La mise en place de l'autopartage d'un véhicule dédié au dernier km en milieu rural non desservi par les transports en commun pourra être expérimenté (exemple, Mobil'Yon).

La mutualisation des transports en commun avec les transports scolaires pourra également être abordée.

3) Etudier la faisabilité d'un dépôt de bus :
Les réflexions sur la création d'un dépôt de bus devront prendre en compte : la localisation, l'équipement, le mode de gestion et l'intégration des motorisations alternatives, etc.

4) Mettre en place le réseau de transport collectif propre :
La mise en place du service de transport collectif s'accompagne nécessairement de communication et de sensibilisation, à la fois pour faire connaître les services (bus, vélo, train, navette, etc.), les usages et sensibiliser à la cohabitation des transports afin de permettre à tous de s'approprier les transports proposés.

- **Favoriser l'utilisation du réseau de transports collectifs**

La Communauté d'Agglomération devra mettre en place des outils favorisant l'utilisation du réseau de transports collectifs par le grand public. A ce titre, elle pourra réfléchir à la mise en place d'une carte multimodale qui donnera accès à plusieurs moyens de transports sur le territoire (transport en commun, navette, vélos en libre-service, etc.) *(cf. Action 1.2.2 « Permettre de nouvelles pratiques de mobilité sur le territoire »)*.

II. Développer le covoiturage sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Pour développer le covoiturage sur le territoire, il est nécessaire d'informer, de mettre en place des animations et de réaliser des équipements adéquats.

- **Développer l'information et les animations**

Plusieurs possibilités d'information et de mobilisation sont à mettre place pour inciter le covoiturage sur le territoire :
- Une communication sur les aires de covoiturage permettra d'informer sur la localisation, les équipements présents, les liens avec les transports en communs, etc. Une carte des aires de covoiturages est à créer et à diffuser sur le site de la Communauté d'Agglomération et auprès du grand public (journal, site des communes, mairies, OTI, etc.).

- Faire le lien entre les possibles covoitureurs :
Proposer aux habitants de venir mettre une petite annonce de covoiturage pour mutualiser les trajets.
A l'échelle des communes, proposer des listes de personnes intéressées pour mutualiser leurs trajets (indiquant départ, destination et horaire) pour essayer de créer des réseaux de trajet commun, mutualisable.

- Expérimenter d'autres dispositifs comme par exemple : Rézo Pouce, une solution d'autostop sécurisé, Blabla line, bonus drive, etc.

- **Développer et équiper les aires de covoiturage**

En parallèle des animations, les aires de covoiturage doivent être développées et équipées afin de répondre aux différents besoins :

- **Équiper les aires de covoiturage** par la mise en place de bornes de recharge véhicules électriques, de stationnement vélo, etc.

- **Créer de nouvelles aires de covoiturage** et les mutualiser avec les espaces de stationnement
Il est nécessaire d'avoir une réflexion sur les besoins pour la localisation et la superficie : par exemple à proximité des pôles multimodaux pour répondre aux problèmes des longs trajets en commun, à proximité d'arrêt de bus, etc.

- **Signaler** les aires de covoiturage de façon harmonisée sur le territoire par la mise en place de panneaux ou la création de carte.

Dans l'optique de préserver la biodiversité, de permettre l'infiltration des eaux et de végétaliser l'agglomération, les aires de covoiturage pourront être réalisées avec des sols perméables et avec des espaces végétalisés *(cf. Action 2.1.2 « Développer la biodiversité et végétaliser les zones urbanisées »).*

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES

	☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Habitants et usagers du territoire		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - Services transport mobilité / ingénierie / voirie, Communes, Département de la Vendée		
Partenaires identifiés	Région des Pays de la Loire (FEDER - OS2), Communes, GRDF, SyDEV, CEREMA, Département de la Vendée, Collectivités voisines		
Moyens humains	0,5 ETP		
Budget	€€€€€ I. Études : 90 000 € (prise en charge Communauté d'Agglomération : 18 000 €) Le coût de l'investissement sera défini au cours des études pour la mise en place du service (Exemple bus à hydrogène : 800 000 €)		
Financements mobilisables	Achat des bus : ADEME Département de la Vendée Région des Pays de la Loire (FEDER - OS2)		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Mise en place de transports collectifs propres sur le territoire - Nombre d'équipements installés sur les aires de covoiturage - Nombre de nouvelles aires de covoiturage créées		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.2 Engager une mobilité plus sobre
Action	**1.2.4 Développer l'usage des motorisations alternatives** **Priorité 2** **Exemplarité**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

En complément des changements de mode de déplacements vers des mobilités actives ou du développement des transports en commun ou partagés, il est nécessaire de travailler sur le verdissement des flottes de véhicules et les changements de motorisation comme l'électricité, le bioGnV et l'hydrogène.

En Vendée, les productions d'origine locales et renouvelables (éoliennes, centrales solaires, usine de Bouin pour l'hydrogène et unité de méthanisation) permettant de décarboner la production d'énergie, de gagner en autonomie et de sécuriser l'approvisionnement. En premier lieu, afin de pouvoir ravitailler les véhicules en carburant décarboné, la création d'une station sur le territoire est nécessaire.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération s'est engagé auprès du SyDEV pour le développement de l'écosystème hydrogène en Vendée et à participer à la consommation de l'hydrogène vert produit à Bouin en achetant des véhicules. A titre d'exemplarité, la Communauté d'Agglomération renouvelle ses flottes de véhicules légers et de véhicules lourds.
Par ailleurs, la Loi d'Orientation des Mobilités (Loi LOM) rend obligatoire le verdissement des flottes automobiles des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Enfin, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération dispose de plusieurs entreprises sur son territoire qui peuvent être intéressées pour transformer tout ou une partie de leur flotte vers des motorisations alternatives et qu'il convient d'accompagner.

Finalités

- Permettre l'accès à tous à des équipements de distribution de carburants pour les motorisations alternatives
- Encourager au déploiement de véhicules à motorisation alternative dans les entreprises

Objectifs de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 78% la consommation d'énergie liée au transport : 49 % des véhicules consomment moins de 3L/100km
- Réduire de 83% les émissions de gaz à effet de serre liées au transport
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques liées au transport : -74% Oxyde d'azote, -15% COVNM, -92% PN10 et PN2,5

Description de l'action

I. Déployer des équipements nécessaires aux motorisations alternatives

- **Réaliser et mettre en œuvre le schéma départemental de déploiement des infrastructures de recharges de véhicules électriques et hybrides**

Le SyDEV détient la compétence pour le déploiement et l'installation des infrastructures de recharges de véhicules électriques et hybrides sur le domaine public. Le premier schéma de déploiement des bornes est arrivé à terme et est en cours d'actualisation, en concertation avec les territoires. La Communauté d'Agglomération participe à l'élaboration de ce schéma en transmettant les besoins du territoire. A la suite, le déploiement des équipements sur le territoire pourra se poursuivre.

- **Déployer des bornes électriques de recharges de véhicules légers, utilitaires et de poids lourds sur le domaine privé des collectivités**

La Communauté d'Agglomération souhaite upgrader le nombre de points de connexion sur ses sites propres (siège administratif, centre technique, etc.) et déployer sur son parc privé (salle de spectacle de La Balise, parking du Lycée, Golf des Fontenelles, zones d'activités, etc.)., des solutions de connexion à destination des publics utilisateurs.

Ces bornes sont complémentaires des installations publiques mises en place par le SyDEV dans le cadre du schéma départemental.

Les communes du territoire peuvent, au même titre, développer leur parc de bornes électriques et le mettre à disposition des usagers privés.

- **Créer une station multi-énergies sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie**

Dans un premier temps la station distribuera de l'hydrogène. Par la suite, elle pourra également distribuer du BioGnV et permettra la recharge des véhicules électriques.
Cette station sera ouverte et accessible au grand public ayant des véhicules à motorisation alternative.
Le site des 4 chemins a été identifié pour sa localisation.

II. Étudier et renouveler les flottes des véhicules thermiques des collectivités

- **Étudier les parcs de véhicules des collectivités**

Il s'agit de définir pour chaque collectivité (Communauté d'Agglomération et communes) les conseils, les leviers et le programme d'investissement pour améliorer les flottes de véhicules. Il se fera avec les étapes suivantes :

- un état des lieux par collectivité avec analyse des types de véhicules, des carburants, de la consommation, des distances parcourues, des usages, de l'entretien, de l'organisation, des coûts, etc.
- la définition de propositions de mutualisation et d'optimisation des véhicules, selon les besoins et les caractéristiques, adapter le poids et la taille des véhicules. Également, l'étude pourra faire apparaître les gains financiers et environnementaux.

En effet, l'achat de nouveaux véhicules doit être réfléchi et doit répondre aux usages réels. Les véhicules légers ou les mobilités douces/ actives doivent être utilisés en priorité quand cela est possible. Ainsi, tous les types de véhicules pourront être étudiés (vélo cargos, hippomobile) pour la gestion des espaces verts, les entretiens légers, etc. selon les besoins des collectivités.

En complément, selon les besoins des collectivités, des évènements pourront être organisés avec différents partenaires / prestataires : des réunions de sensibilisation sur les véhicules, la visite ou des rencontres avec des utilisateurs, le test de véhicules, etc.

- **Poursuivre le renouvellement des véhicules en motorisations alternatives**

Suite au programme d'investissement définit, les collectivités pourront renouveler leur flotte pour des véhicules à motorisation alternative. Des recherches de financements seront à effectuer ou des achats mutualisés pourront être organisés.

En 2021, la Communauté d'Agglomération a commandé deux premières Bennes à Ordures Ménagères à hydrogène. Il s'agit de poursuivre le renouvellement de ces véhicules lourds vers des carburants plus propres (hydrogène-bioGNV).

L'achat de nouveaux véhicules doit être réfléchi en motorisations alternatives, comme par exemple pour les futurs véhicules de transports en communs *(cf. Action 1.2.3 « Développer les modalités de transports collectifs ou partagés sur le territoire »)*.

III. Inciter les entreprises à développer l'usage des motorisations alternatives

Il s'agit de porter une animation auprès des entreprises du territoire et notamment celles spécialisées dans le transport (transports scolaires et urbains en bus, transports de marchandises par camions, ...)

- **Promouvoir la station multi-énergies auprès des entreprises**

Afin que les entreprises débutent la conversion de leur flotte de véhicules, elles doivent avoir connaissance de l'installation d'une station multi-énergies sur le territoire.
Plusieurs opérations sont à mettre en place :

- Organiser des rencontres pour les entreprises du territoire, la collectivité, le SyDEV et Vendée Énergie pour présenter la future station, des retours d'expériences d'entreprises ayant fait évoluer leur flotte, des constructeurs de véhicules et E-Néo qui propose du Rétro-fit.
- Préparer une plaquette à destination des entreprises afin qu'elles aient les éléments nécessaires à savoir pour l'achat des véhicules : éléments techniques de la station, localisation, carburants proposés et niveau de pression, planning de mise en œuvre, fonctionnement envisagé pour la distribution, contact pour les questions, etc.

- **Accompagner les activités économiques dans le verdissement de leur flotte**

En plus des éléments d'informations sur la station, certaines entreprises pourront être accompagnées sur l'évolution de leur flotte (en nombre et en motorisation) *(cf. Action 3.3.2 « Accompagner les entreprises dans leur transition écologique »)*.
La collectivité et ses partenaires pourront proposer des outils pour étudier la conversion du parc automobile ou des engins agricoles, par exemple un cahier des charges pour faire appel à un prestataire, indiquer les financements potentiels, etc.
Également, des tests de véhicules pourront être proposés selon les véhicules existants dans un secteur géographique proche, et des échanges spécifiques avec des entreprises.

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES

	☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Collectivités, entreprises, habitants et usagers du territoire		
Pilote / porteur de l'action	I. SyDEV, Vendée Énergie II. Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et Communes III. Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération		
Partenaires identifiés	I. Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, GRDF II. SyDEV III. SyDEV, Vendée Énergie, GRDF, Chambre d'agriculture, Association Héliopole, Association d'entreprises du territoire		
Moyens humains	0,5 ETP		
Budget	€€€€€ Station BioGnV : 1,5 millions d'euros Station hydrogène : 1,5 millions d'euros Raccordements réseaux de gaz : 1 500 € / raccordement Investissements réseaux : 100% ou partagés (calcul sur 30 ans)		
Financements mobilisables	Banque des territoires ADEME Région des Pays de la Loire (FEDER - OS2)		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'équipements de distribution de carburants pour les motorisations alternatives créés sur le territoire et fréquentation des équipements - Nombre de véhicules de motorisations alternatives des collectivités - Nombre d'animations et de temps de rencontre organisés pour les entreprises et nombre de participants		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.3 Tendre vers un aménagement du territoire plus sobre
Action	**1.3.1 Appréhender les opérations d'aménagement et d'équipement au regard des enjeux climat-air-énergie** **Priorité 1** **Exemplarité**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte et enjeux

L'efficacité énergétique, la lutte contre le changement climatique, l'utilisation des énergies renouvelables ou encore la préservation de la qualité de l'air sont des critères essentiels à prendre en compte dans les opérations d'aménagement de la collectivité pour tendre vers un urbanisme durable.

La meilleure façon de s'assurer que les politiques d'aménagement et d'urbanisme sont bien mises en œuvre, est d'être, tant que possible, maître d'ouvrage des opérations d'aménagement, de construction ou de renouvellement urbain.

L'exemplarité des opérations menées par la collectivité montre le chemin à suivre pour tous les acteurs de l'aménagement, et est un support concret de formation et de sensibilisation à la prise en compte des enjeux climat-air-énergie.

Finalités

- Intégrer et traduire les orientations stratégiques en matière de climat, d'air et d'énergie dans les projets opérationnels
- Exemplarité des collectivités dans leurs projets d'aménagement, de rénovation ou de construction

Objectif stratégie PCAET à l'horizon 2050

- Réduire de 49% la consommation d'énergie du territoire
- Produire 89% d'énergie renouvelable sur le territoire
- Réduire de 56% les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Stocker 96% des émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Adaptation du territoire au changement climatique

Description de l'action

I. Elaborer un document cadre pour transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations

Il s'agit d'élaborer un référentiel, une charte, un cahier des charges modèle intégrant des préconisations concernant les aspects climat-air-énergie des opérations d'aménagement et des bâtiments (*Ex. Référentiel Aménagement Durable de la Ville d'Échirolles).*

Ce document sert de base de discussions et de réflexions entre les acteurs et est adapté / décliné dans les documents de conception opérationnels des projets (plan masse, notice environnementale, cahier des charges, cahier de prescriptions...)

Ce document est diffusé dans les services, auprès de élus et des acteurs concernés pour permettre son appropriation et son application.

II. Concevoir les opérations au regard des enjeux climat-air-énergie

- **S'organiser pour bien piloter les opérations d'aménagement**

Il convient de :

- Mettre en place un système de management pour le suivi des projets (responsabilités, pilotage, tableau de bord, suivi...).
- Développer un dialogue partenarial et pluridisciplinaire en interne et en externe notamment par l'intermédiaire du CAUE de la Vendée (architecte, paysagistes, urbanistes…) pour faire le lien entre les thématiques de l'urbanisme, du climat, de l'air et de l'énergie sur les projets opérationnels.
- Recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage doté de compétences climat-air-énergie et, si besoin renforcer les compétences internes.

- **Adopter une approche multithématique dans la conception des projets opérationnels**

Il s'agit d'adopter une approche intégrée par une analyse croisée des enjeux climat-air-énergie et urbains demandées pour tous les projets d'urbanisme opérationnel, notamment ceux maîtrisés par la collectivité :

- Réaliser des études de prédéfinition des projets d'aménagement et une étude de l'approvisionnement énergétique et des productions d'énergies renouvelables (obligatoire pour les opérations soumises à étude d'impact)
- Utiliser des outils de modélisation climat-air-énergie pour aider à la décision : modélisation des ombres portées, modalisation de l'impact du projet sur la qualité de l'air, sur le ruissellement des eaux pluviales, quantification des gaz à effet de serre évités par le projet, …

Les points d'attention suivants sont soulignés :
- Prendre en compte les dents creuses et les friches dans les stratégies d'aménagement pour limiter l'étalement urbain
- Densifier et développer de nouvelles formes d'urbanisme, repenser l'aménagement de la parcelle
- Repenser les centre-bourgs et favoriser les opérations de renouvellement urbain
- Intégrer les enjeux de la mobilité : optimisation des projets au regard des équipements existants
- Prévoir des dispositifs de sobriété permettant une meilleure adaptation du bâti au changement climatique (orientation climatique, ferme-portes, volets…)
- Prévoir la gestion intégrée des eaux pluviales (noues, matériaux perméables pour les parkings, etc.)
- Favoriser les nouveaux modes de construction et les éco-matériaux
- Favoriser la biodiversité et végétaliser les projets

- **Intégrer les exigences climat-air-énergie dans les appels d'offre**

En lien avec l'*Action 4.1.1 « Adopter une politique d'achats durables »*, il s'agit de :
- Intégrer dans les critères de choix des offres l'impact environnemental du projet proposé : kWh économisé, émissions de CO2 ou émissions/exposition aux polluants atmosphériques…
- Utiliser des spécifications techniques pour fixer des objectifs de performances environnementales, de manière prescriptive, à l'échelle du projet d'aménagement (éco-quartier) et du bâtiment (performance énergétique, installation de panneaux solaires, raccordement à un réseau de chaleur…).
- Intégrer dans les critères de jugement des offres les références environnementales et les pratiques internes de l'entreprise candidate (expérience requise, label de performance énergétique, formation, certification, démarche d'éco-responsabilité interne...).

Les différentes exigences doivent présenter un caractère contraignant (prescriptions et non simples recommandations, inscription dans les documents contractuels et opposables, contrôle, sanction prévue en cas de non-respect).

III. Assurer la maîtrise d'ouvrage publique ou semi-publique des opérations d'aménagement clés pour mieux prendre en compte les enjeux climat-énergie

Les collectivités doivent d'être, tant que possible, maître d'ouvrage des opérations. A cette fin, elles doivent :

- **Mettre en place une politique foncière active** (droit de préemption urbain, zone d'aménagement différé (ZAD), participation à un établissement foncier local (EPFL), etc.)

- **Développer des lotissements publics** ou des zones d'aménagement concerté, avec intégration d'exigences climat-air-énergie inscrites dans le cahier des charges de cession de terrain.

Les travaux devront prendre en compte les périodes pendant lesquelles les **espèces floristiques et faunistiques** sont les plus vulnérables et dans la mesure du possible, être décalés.
Des actions concrètes devront aussi être menées afin de limiter les nuisances des travaux envers la faune et le voisinage (adaptation de l'éclairage, arrosage du chantier pour éviter l'envol des poussières, identification des sources de bruit et mesures adaptées, …).

IV. Accompagner les acteurs concernés par les projets dans l'appropriation des enjeux climat-air-énergie

En lien avec l'*Action 1.1.6 « Développer l'approche durable de la construction et promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés »*, il s'agit de :

- **Mettre en place un plan de formation pour les agents et élus** : définir les sujets prioritaires, recenser les formations correspondantes, identifier les agents et élus, réaliser et suivre les formations *(cf. Action 4.1.4 « Acculturer les élus et les agents aux enjeux climat-air-énergie »)*

- **Accompagner les usagers et les habitants** des opérations d'aménagement et des bâtiments : développer une stratégie de communication, de sensibilisation et d'acculturation : présentation et valorisation des choix retenus et des techniques (articles de presse, visite de sites…).

- **Engager les professionnels de la construction et de l'aménagement** dans la transcription des enjeux climat-air-énergie dans les opérations.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☑ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Elus et agents des collectivités, professionnels		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et Communes		
Partenaires	Bailleurs sociaux, CAUE, DREAL, Vendée Eau, SyDEV, organismes de formation, Echobat, bureaux d'études		
Moyens humains	0,2 ETP		
Budget	€€€		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Élaboration du documents cadre - Nombre d'opérations d'aménagement et d'équipement réalisées au regard des enjeux climat-air-énergie et nombre de logements concernés - Nombre d'actions de sensibilisation et de formations réalisées et nombre de participants		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales	Eviter : Intégrer en amont la prise en compte de matériaux bas carbone dans les futurs aménagements de voirie. Indicateur : Linéaire de revêtements bas carbone (en mètres ou en surface de revêtements) Eviter : Mener en amont une réflexion sur l'intégration paysagère et architecturale. Indicateur : Prise en compte de l'intégration paysagère et architecturale (Oui/Non) Compenser : Développement de la préservation de la nature et de la biodiversité sur le territoire. (Cette thématique est traitée par la fiche 2.1.2 « Développer la biodiversité et végétaliser les zones urbanisées ») Indicateurs : - Nombre d'arbres plantés sur le territoire (indicateur de suivi dans la fiche action 2.1.2) - Nombre de nichoirs installés dans les nouveaux projets d'aménagement (indicateur de suivi dans la fiche action 2.1.2) - Choix d'espèces adaptées au futur climat, à la biodiversité locale, aux enjeux de pollen et de consommation d'eau (oui/non) Compenser : Intégration du stockage carbone par la construction bois dans le territoire. (Cette thématique est traitée par la fiche 1.1.6 « Développer l'approche durable de la construction et promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés ») Indicateur : % des travaux ayant recours aux matériaux biosourcés/bois dans la construction neuve ou la rénovation du patrimoine public (indicateur de suivi dans la fiche action 1.1.6)		

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.4 Favoriser une alimentation moins énergétivore
Action	**1.4.1 Eduquer aux impacts de l'alimentation sur le climat** **Priorité 1**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

Dans son rapport « Climate change and Land », rendu public le 8 août 2019, le GIEC établit clairement le lien entre le changement climatique et nos systèmes alimentaires. D'un côté le changement climatique a un impact sur notre sécurité alimentaire et de l'autre, nos choix alimentaires ont un impact sur les écosystèmes et sur le changement climatique (émissions de gaz à effet de serre).

Pour éduquer à cette problématique, l'équipe locale du Comité Catholique Contre la faim et pour le Développement - Terre Solidaire met en place des interventions auprès des scolaires (écoles primaires, collèges, lycées) et des animations grand public, notamment au travers du Festival ALIMENTERRE, évènement incontournable sur l'alimentation durable et solidaire, organisé chaque année du 15 octobre au 30 novembre et qui propose la projection de films aux thématiques diverses autour de la transition alimentaire (bien manger, agroécologie, permaculture, ...).

Finalités

- Faire évoluer les comportements alimentaires pour diminuer notre empreinte carbone

Objectifs de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 26% la consommation d'énergie du secteur agricole
- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur agricole : -35% Oxyde d'azote, -22% Ammoniac, -24% COVNM, -69% PN10 et PN2,5

Description de l'action

- Il s'agit de poursuivre et de développer les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation de la société civile sur une alimentation durable, saine et de qualité afin de permettre aux consommateurs de prendre conscience de l'impact de l'alimentation sur le climat et de faire évoluer leurs comportements alimentaires.

  Ces animations prennent plusieurs formes : conférences, ateliers participatifs, défi Famille à Alimentation Positive, groupes d'échanges sur les bonnes pratiques et retours d'expériences, interventions auprès des scolaires, etc.
  Les messages à transmettre doivent être simples et efficaces : enjeux et impacts climatiques, place de la viande dans notre alimentation, saisonnalité des produits, gaspillage alimentaire...

  La sensibilisation et l'éducation peuvent se faire également par l'intermédiaire des jardins partagés existants dans les communes en y associant des ateliers de cuisine réalisés avec des bénévoles et des bénéficiaires qui participeront à l'élaboration de plat pour une alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement.

- Pour une meilleure visibilité de ces animations, des opérations de communication adaptées doivent les accompagner et un budget devra être voté annuellement en conséquence.

- La coordination entre les parties prenantes (les différentes associations et les collectivités) et la mobilisation des bénévoles associatifs sont indispensables pour développer les actions mises en place sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.
  A ce titre, il conviendra d'identifier les référents des associations et des collectivités, d'organiser des rencontres et d'engager, au sein des associations, le recrutement de nouveaux bénévoles pour pérenniser et accroitre l'éducation.

- Cette sensibilisation est à mener en lien avec l'*Action 3.2.2 « Améliorer l'offre alimentaire de la restauration collective du territoire »*.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone

	☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Tout public		
Pilote / porteur de l'action	Comité Catholique Contre la faim et pour le Développement - Terre solidaire		
Partenaires	Epicerie solidaire, CIAS / CCAS, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, Communes, La ferme de la Chevallerie, Collectif Court Circuit, Biocoop		
Moyens humains	1 ETP		
Budget	€		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'actions ou communications annuelles et nombre de personnes sensibilisées		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.5 Tendre vers le zéro déchet
Action	**1.5.1 Animer une démarche zéro déchet sur le territoire** **Priorité 1** **Exemplarité**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

Un ménage français moyen produit en moyenne 458 kg de déchets par an dont 277 kg d'ordures ménagères. Cette quantité de déchets génère une gestion nécessaire et coûteuse, des impacts sur l'environnement (stockage, enfouissements, transport, qualité de l'eau), des impacts climatiques (gaz à effet de serre), etc.
Outre les ménages, les professionnels et les collectivités doivent également agir sur la génération des déchets et s'engager dans une démarche de réduction.

La politique publique de gestion des déchets doit permettre aux différents publics (scolaires, particuliers, professionnels, ...) de se sentir au cœur de l'action et de les accompagner aux changements.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle prévoit notamment la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040.

Il s'agit pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie de poursuivre et décliner localement la dynamique de prévention des déchets lancée par Trivalis à travers le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Finalités

- Réduire la quantité de déchets produits par le territoire
- Engager une dynamique permettant d'amener à des changements de comportement

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 49% la consommation d'énergie du territoire
- Réduire de 56% les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire

Description de l'action

I. Lutter contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un axe fort de la prévention des déchets. La mobilisation doit se faire à toutes les étapes de la fabrication et mise sur le marché. Pour réduire le gaspillage alimentaire, il faut que chacun d'entre nous modifie ses habitudes de consommation : acteurs de la restauration collective, commerces mais également particuliers.

- **Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective**

Pour réduire le gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective, il convient de :

- réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, les crèches et les centres de loisirs.
- mettre en place des mesures pour réduire ce gaspillage :
  - sensibiliser les enfants et accompagner au changement d'habitude à chaque repas au travers d'opérations comme « midis sans gâchis », l'action « Gaspi Pain » dans l'école de Saint-Révérend, la réalisation de pesées et de graphiques du gaspillage alimentaire (exemple du Lycée agricole de La Roche sur Yon)
  - définir un référent communal (élu, agent, bénévole) en charge de la lutte contre le gaspillage alimentaire et qui engagera un travail avec les cuisiniers, le corps enseignant des écoles (directeurs et professeurs), etc.

Les communes volontaires pourront mettre en place la « Charte #MaVilleAntiGaspi » de Too Good To Go permettant de s'engager à réduire le gaspillage alimentaire de leur ville à travers 7 engagements concrets.

- **Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale et auprès des commerçants et supermarchés**

A ce titre, il est nécessaire de :

- communiquer sur les initiatives locales : article de presse, retours d'expériences.
- promouvoir les applications types toogoodtogo, le doggy bag, l'opération "mon resto engagé", les barquettes anti-gaspi (produits abimés) dans les supermarchés.

- **Réduire le gaspillage alimentaire chez les particuliers**

La sensibilisation des habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire est menée à travers des animations et des ateliers, notamment dans le cadre d'évènements ponctuels tels que la semaine du goût, la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire et la semaine européenne de la réduction des déchets (SERD).
La prévention du gaspillage alimentaire (idée recette anti-gaspi, comment ranger son frigo, etc.) se fait également au travers des outils de communication des collectivités (site internet, réseaux sociaux, journaux locaux, etc.).

II. Réduire les emballages et les ordures ménagères

- **Poursuivre et développer les actions de promotion du zéro déchet**

Auprès des commerces, de la restauration commerciale, des activités touristiques, des enfants et des particuliers, au travers des programmes portés par Trivalis et des animations réalisées par la Communauté d'Agglomération :

- Suivre et s'appuyer sur les « Influenceurs du zéro déchet »
- Organiser des conférences et des événements
- Distribution de l'autocollant « Stop pub » dans les Mairies et autres espaces accueillant du public
- Distribution du guide « Vers le zéro déchet en camping »
- Création de vitrines présentant pièces par pièces de la maison, des objets usuels sans emballage, à mettre en place dans les lieux publics
- Animations scolaires avec les ambassadeurs de tri
- Ateliers Zéro déchet de Trivalis pour apprendre à fabriquer soi-même ses produits naturels sans emballages
- Organiser des groupes d'échanges sur les bonnes pratiques et valoriser les retours d'expériences
- Promouvoir le retour de la consigne avec l'association « Bout' à Bout' »
- Défi Famille Zéro déchet
- « Label Génération Eco-Responsable » de Trivalis qui récompense les établissements scolaires vendéens qui mettent en place des action concrètes dans la réduction des déchets, le tri des déchets et le développement durable.
- etc.

Les messages à transmettre doivent être simples et efficaces : réduire les emballages, favoriser le vrac et la réutilisation des contenants de l'acheteur, utiliser moins de produits jetables et favoriser les achats durables, résister à la mode, ...

Pour une meilleure visibilité de ces actions, des opérations de communications doivent les accompagner. Il convient donc de mettre en place un plan de communication adapté.

- **Accompagner les professionnels à la réduction de leurs déchets**

Trivalis en partenariat avec l'association Zéro Waste Vendée lance l'opération départementale « Mon commerçant zéro déchets » qui a pour vocation d'engager un maximum de commerçants dans des modes de distribution favorisant la réduction des emballages, comme par exemple :

- accepter les contenants personnels
- proposer des produits sans emballage
- mettre en place une consigne sur les emballages durables
- réclamer des emballages consignés aux fournisseurs.

La Communauté d'Agglomération doit accompagner également les entreprises, campings, commerçants et restaurateurs professionnels dans leurs démarches de réduction des déchets *(cf. Action 3.3.2 « Accompagner les entreprises dans leur transition écologique »)* :

- installation de nouvelles entreprises comme Sycléo (startup vendéenne qui propose une alternative aux emballages alimentaires à usages uniques jetables pour les grandes surfaces ou les petits commerçants)
- aide à l'équipement (achat de bouteilles, casiers de transports, distributeurs de vrac, ...)
- accompagner les campings à mettre en place des actions et proposer des actions pendant la saison touristique.

- **Veiller à l'exemplarité des collectivités**

Pour entraîner l'adhésion des différents acteurs du territoire à la réduction des déchets, il est essentiel que les communes du territoire ainsi que l'Agglomération soient exemplaires. De ce fait, elles doivent mettre en œuvre des plans d'actions au sein de leurs propres services et établissements dont elles ont la responsabilité pour limiter les emballages et les contenants non réutilisables :

- mettre à disposition des carafes d'eau en verre et des filtres à charbon plutôt que d'acheter des bouteilles d'eau,
- fournir de la vaisselle dans tous les bâtiments des collectivités,
- préférer les achats alimentaires auprès des artisans locaux plutôt que les grandes surfaces pour limiter les emballages,
- etc.

- **Encourager les manifestations éco-responsables**

En lien avec l'*Action 2.5.3 « Accompagner les professionnels et les usagers dans un tourisme durable et responsable »*, l'enjeu est d'inciter les organisateurs de manifestations culturelles et sportives à mieux prendre en compte la gestion des déchets avant et pendant l'événement.

La Communauté d'Agglomération pourra mettre à disposition gratuitement des outils de communication (astuces, bons gestes, banderoles, communication sur le site internet, etc.), les équipements de collecte des déchets (tri), développer une aide à l'acquisition d'un service de vaisselle (gobelets, nappes, tasses à café, réutilisables) ou élaborer avec l'Office du Tourisme Intercommunal, une charte des événements éco-responsables.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Tout public		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de vie Agglomération, Trivalis		
Partenaires	Associations, communes, Vendée eau, OTI		
Moyens humains	1 ETP		
Budget	€€€		
Financements mobilisables	Trivalis		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'actions ou communications annuelles et nombre de personnes sensibilisées - Nombre d'évènements éco-responsables - Quantité totale de déchets produits dans la restauration collective - Quantité totale par habitant de déchets produits - Quantité totale par commerçants de déchets produits		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.5 Tendre vers le zéro déchet
Action	**1.5.2 Réduire, collecter et valoriser les biodéchets** **Priorité 2**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

Les biodéchets sont constitués de déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables (déchets verts). Ils représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2024.

Une partie de ces déchets peut être évitée, par exemple grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire ou le compostage. Le reste de ces déchets peut et doit être valorisé spécifiquement, pour garantir une bonne qualité de traitement.

Il s'agit pour l'agglomération de développer les différents outils qui permettront de réduire, collecter et valoriser les biodéchets.

Finalités

- Réduire la quantité de biodéchets produits par le territoire
- Diminuer la production de biodéchets non valorisés en les mobilisant

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 49% la consommation d'énergie du territoire
- Réduire de 56% les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire

Description de l'action

I. Réduire et valoriser les déchets verts

Différentes actions peuvent être mises en place afin de réduire et de valoriser les déchets verts des particuliers, des professionnels et des collectivités :

- organiser des journées de broyage sur sites avec les apports des usagers,
- poursuivre la mise à disposition de broyeurs aux communes par l'Agglomération pour valoriser les déchets verts en paillage,
- promouvoir et développer auprès des services espaces verts des collectivités la tonte avec mulching pour réduire les transports en déchèterie et l'utilisation d'engrais ou désherbant.

II. Favoriser la gestion des biodéchets à la source grâce au compostage

L'agglomération vend à prix réduit, depuis plusieurs années, des composteurs pour tous les publics. Il faut savoir qu'une personne peut détourner jusqu'à 150 kg de biodéchets/an grâce à cette pratique. L'objectif est donc de densifier le parc de composteurs.

- **Poursuivre la vente de composteurs aux particuliers** et la diffusion de messages de sensibilisation à la richesse des biodéchets valorisables au jardin et de messages pratiques (pour obtenir un bon compost, éviter la prolifération de rats) et les animations scolaires sur le compostage.

- **Installer des composteurs collectifs ou proposer des lombricomposteurs pour les logements collectifs et les appartements :**

- installer des composteurs collectifs sur sites (pied d'immeuble et/ou espaces publics…) : définir les endroits stratégiques en concertation avec les communes, choisir le matériel, animer la démarche et assurer le suivi, ancrer l'opération dans le temps.
- faciliter le développement du compostage collectif auprès des usagers (distribution de seaux à compost) et réfléchir à la mise en place de d'animations pour inciter les particuliers à composter leurs biodéchets.
- développer des réseaux de bénévoles en charge de la gestion des composteurs collectifs et les former aux bonnes pratiques (Trivalis).
- proposer des lombricomposteurs à la vente aux particuliers.

- **Permettre aux usagers demandeurs de récupérer gratuitement du compost** issu de la plateforme de compostage de Givrand, des composteurs collectifs ou individuels par mise en relation des usagers concernés.

III. Développer la collecte des biodéchets et les valoriser

- **Collecter les biodéchets**

- **Développer la collecte des biodéchets des professionnels :** la Communauté d'Agglomération collecte les déchets des crèches et des cantines, ce qui représente 28 gros producteurs. Depuis septembre 2021, la collecte en porte à porte a été étendue aux restaurateurs. 50 professionnels se sont engagés dans la démarche.

- **Organiser la collecte des biodéchets des particuliers :** une étude est en cours avec Trivalis pour organiser la collecte des biodéchets chez les particuliers.

- **Valoriser les biodéchets**

- **Valorisation énergétique par la méthanisation**

cf. Action 3.1.4 « Accompagner et optimiser les projets de méthanisation cohérents sur le territoire »

La Communauté d'Agglomération collecte déjà les huiles alimentaires usagées en déchetteries qu'elle valorise dans les unités de méthanisation du territoire, au travers de conventions. Elle envisage au même titre de valoriser les pelouses apportées en déchetteries.

Au même titre, la Communauté d'Agglomération pourra permettre la valorisation énergétique de tous les biodéchets collectés. A cet effet, les gisements en biodéchets, hors agricole, doivent être identifiés en termes de type, quantité et potentiel méthanogène : restauration collective, entreprises, déchets ménagers, collectivités, boues de STP, etc...
Elle devra étudier la faisabilité d'intégrer les biodéchets collectés dans les unités de méthanisation agricoles existantes, après un processus de pré-traitement (déconditionnement et hygiénisation) au travers de la construction d'une unité de pré-traitement sur le territoire, celle de construire et d'exploiter une unité de méthanisation territoriale ou encore de recourir à un projet privé (projet « PROMETHEE » / Entreprise ENERGILLES).

- **Valorisation en matière organique par le compostage**

La Communauté d'Agglomération devra également étudier la mise en place de plateforme de compostage sur le territoire.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Communes, particuliers		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération		
Partenaires	Trivalis, Syndicats de copropriété, Entreprise ENERGILLES		
Moyens humains	0,5 ETP		
Budget	€€€ (si valorisation par la méthanisation : €€€€€)		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi	- Nombre d'actions annuelles pour les déchets verts et nombre de participants - Volume de déchets verts annuels déposé en déchetterie - Nombre de composteurs individuels et lombricomposteurs vendus par l'Agglomération et nombre de composteurs collectifs installés - Nombre de professionnels dont les biodéchets sont collectés - Quantité totale de biodéchets collectés auprès des habitants et des professionnels		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.5 Tendre vers le zéro déchet
Action	**1.5.3 Poursuivre la mise en œuvre et faire évoluer la redevance incitative** **Priorité 2**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

L'Agglomération a l'intégralité de la compétence collecte (dans ce cadre, elle est adhérente du Syndicat mixte Trivalis).
Depuis le 1er janvier 2017, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), calculée avec la taxe foncière en fonction de la valeur locative du logement, a été remplacée par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI).
La redevance a pour but d'encourager les usagers à mieux trier leurs déchets pour mieux les valoriser.

En effet, sans incitation au tri, les volumes d'ordures ménagères résiduelles ou OMR (ce que l'on met dans la poubelle grise) restent importants et pénalisent la collectivité. Le traitement des OMR coûte très cher, puisqu'une grande part est enfouie dans des centres agréés. En triant mieux, on réduit le volume d'OMR, on préserve l'environnement et on diminue les coûts de traitement.

Finalités

- Réduire la quantité de déchets produits par le territoire
- Engager une dynamique permettant d'amener à des changements de comportement

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 49% la consommation d'énergie du territoire
- Réduire de 56% les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire

Description de l'action

I. Poursuivre la mise en œuvre de la redevance incitative et l'accompagnement des usagers

- **Poursuivre la sensibilisation au tri et au recyclage des déchets** au travers :
  - des animations portées par l'Agglomération sur le tri, le recyclage, le gaspillage, le compostage, les déchets dans la nature.
  - de la diffusion du guide pratique de la redevance incitative du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et des guides réalisés par Trivalis sur le recyclage (consignes de tri, méthodes et circuit de recyclage)
  - de la promotion du moteur de recherche pour les déchets Trivaoù, développé par Trivalis
  - des visites du centre de tri pour les particuliers et les écoles.

L'accompagnement doit également être axé sur la population touristique, non habituée au tri de tous les emballages. Les guides et des affiches sont à mettre à disposition chez les hébergeurs touristiques.

- **Suivre les effets de la redevance incitative** en termes de volume de déchets, nombre de levées...

- **Veiller à la qualité du tri** grâce aux contrôles de tri

- **Lutter contre les dépôts sauvages** et les incivilités

II. Modifier le rythme des collectes des bacs d'ordures ménagères

Avec le passage à la REOMI, les usagers sortent en moyenne 10 fois par an leur poubelle d'ordures ménagères. Cela se traduit par des tournées de collecte de moins en moins chargées, en nombre de bacs collectés et en tonnage collecté. Pour rationaliser la collecte des ordures ménagères, il est proposé que soit étudié pour 2023, le passage en C0,5, soit un passage tous les 15 jours, sans affecter la qualité du service pour les usagers.

Une communication adaptée auprès des usagers sera à développer suffisamment en amont de la mise en place.

III. Mettre en place la redevance incitative pour les bacs jaunes

Contrairement à la poubelle grise, la poubelle jaune est collectée sans surcoût, à condition d'y mettre les déchets autorisés.

Afin d'inciter les usagers à modifier leurs habitudes d'achat pour réduire la quantité des emballages produits, une réflexion sur la mise en place de la redevance incitative pour les bacs jaunes doit être portée par le Conseil d'exploitation de la collecte des déchets ménagers. La redevance incitative s'appliquerait alors sur les ordures ménagères résiduelles et les emballages. Cette évolution de la redevance valorisera les ménages engagés dans une démarche Zéro Déchet *(cf. Action 1.5.1 « Animer une démarche zéro déchet sur le territoire »)*.			
Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Tout public		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de vie Agglomération, Communes		
Partenaires	Trivalis		
Moyens humains	0,5 ETP		
Budget	€€€€€		
Financements			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Taux d'emballages annuel apporté au centre de tri - Taux de refus des emballages - Modification du rythme de collecte des bacs d'ordures ménagères (oui/non) - Mise en place de la redevance incitative pour les bacs jaunes (oui/non)		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
	I. 2023 à 2028 II. étude finalisée en 2023 / mise en place en 2024 III. étude en 2024		
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	1. Un territoire sobre
Objectif	1.5 Tendre vers le zéro déchet
Action	**1.5.4 Renforcer les flux d'objets réutilisés du territoire** **Priorité 2**
Etat de l'action	Engagée

Contexte et enjeux

La Communauté d'agglomération souhaite faciliter tous les modes d'économie circulaire permettant à la fois de réduire la production de déchets en promulguant le réemploi, la réparation, le don et les circuits courts de traitement des déchets.
A cet effet, elle a lancé en 2017 une recyclerie dans les déchetteries de Brétignolles sur Mer, Givrand et Saint Hilaire de Riez avec l'idée qu'un bien peut avoir plusieurs vies. Plutôt que d'être jeté en déchetterie, il peut servir encore, être recyclé, remis en circulation et revendu à moindre coût, à quelqu'un qui en aurait besoin. Le deuxième objectif étant de proposer un emploi à des personnes en réinsertion professionnelle.
Pour cela, elle a passé une délégation de service public pour la gestion de la recyclerie avec l'écocyclerie de Soullans, Recyc'la Vie.

Par ailleurs, cinq à six fois par an, en partenariat avec l'association CPNS, le Centre socioculturel de La P'tite Gare de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ouvre ses locaux pour proposer un Repair café.

Finalités

- Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire
- Améliorer et augmenter le flux de matière orienté vers une ressourcerie
- Donner une seconde vie aux objets

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 49% la consommation d'énergie du territoire
- Réduire de 56% les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire

Description de l'action

I. Poursuivre l'éducation au recyclage, à la réparation et au réemploi

Le rôle de la collectivité et des acteurs du territoire est d'amplifier les messages afin de donner une image positive de cette démarche et de faire évoluer les comportements :

- étudier et communiquer sur les différents moyens existants sur le territoire pour éviter de jeter aux ordures ménagères des objets pouvant encore servir ; développer les outils d'information du grand public comme la mise en place d'un annuaire du réemploi et de la réparation.
- poursuivre la mise en place de boîtes à dons sur le territoire et développer les partenariats avec le réseau associatif pour leur gestion.
- inciter les EHPAD à donner leur matériel médical à l'association Envie Autonomie (dépôt en déchèterie).
- mettre en place un événement (exemple de la « Fête de la Récup » organisée à Blois) ou développer des zones de gratuité lors des évènements de l'Agglomération.

II. Permettre le dépôt en ressourcerie tous les jours et créer une nouvelle ressourcerie sur le territoire

- Aujourd'hui, Recyc'la Vie est présente dans les déchetteries de Brétignolles sur Mer, Givrand et Saint Hilaire de Riez plusieurs jours par semaine. Des travaux dans les quatre déchetteries du territoire sont engagés afin de dégager un espace de stockage suffisant pour la ressourcerie et permettre son installation tous les jours. Un contrat avec Tripapyrus est passé à cet effet.

- Une autre action vise à permettre la création d'une nouvelle recyclerie sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de vie en complément de l'écocyclerie de Soullans, sur la Commune de Saint Hilaire de Riez ou de Givrand. Une étude est en cours avec Tripapyrus à cet effet.

III. Développer un Repair Café permanent sur le territoire

La mise en place d'un Repair Café permanent sur le territoire nécessite de :

- au préalable, étudier l'opportunité de mettre en place un Repair Café permanent ou itinérant sur le territoire

- rechercher un site adapté en concertation avec les communes
- rédiger un appel à projet ou passer une délégation de service public
- apporter un appui matériel et un renfort d'animation et de communication.

IV. Développer le programme « Répar'acteurs » de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

La CMA propose aux entreprises le programme « Répar'acteurs » dont l'objectif est de favoriser et promouvoir la réparation *(cf. Action 3.3.2 « Accompagner les entreprises dans leur transition écologique »)*.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Tout public		
Pilote / porteur de l'action	I. Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération II. Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération III. Communes, associations IV. Chambre des Métiers et de l'Artisanat		
Partenaires	Trivalis, Recyc'la Vie, associations, CMA (programme Repar'acteurs), Envie Autonomie, Chantiers d'insertion (ADAPEI-Aria Vendée, Ariane)		
Moyens humains	0,5 ETP		
Budget	€€€€		
Financements mobilisables	Région des Pays de la Loire (FEDER - OS2) pour la recyclerie		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de boîtes à dons installées - Mise en place d'une nouvelle ressourcerie sur le territoire - Mise en place d'un Repair café sur le territoire - Nombre d'entreprises engagées dans le programme « Repar'acteurs » - Nombre d'actions ou communications annuelles et nombre de personnes sensibilisées - Quantité totale par habitant de déchets produits (déposés en déchetterie) - Volume de déchets réutilisables annuel apporté en déchetterie		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	2. Un territoire qui s'adapte et lutte contre les effets du changement climatique
Objectif	2.1 Préserver et reconquérir la biodiversité
Action	**2.1.1 Connaitre, faire connaitre et protéger la biodiversité du territoire** **Priorité 1**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

Le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie détient une biodiversité et des milieux naturels variés (plage, forêt, bocage, zones humides, forêts, etc.). Ces milieux sont sensibles au changement climatique. Pour autant, le rôle de la biodiversité et des écosystèmes dans la régulation du climat et donc l'atténuation des effets du changement climatique est essentiel.

Les acteurs du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ont ainsi identifié la biodiversité comme une thématique prioritaire et transversale permettant la résilience du territoire face au changement climatique qu'il convient de connaitre, de faire connaitre et de préserver.

Finalités

- Préserver, développer et protéger la biodiversité du territoire
- Promouvoir une meilleure connaissance de la biodiversité, de son rôle et des impacts du changement climatique.

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Adaptation du territoire au changement climatique

Description de l'action

I. Connaitre et suivre la biodiversité du territoire, sa richesse et ses enjeux

Il s'agit de réaliser un diagnostic de la fonctionnalité de la biodiversité du territoire. La connaissance doit s'opérer par une observation des zones à enjeux faunistiques et floristiques, mais doit également s'accompagner d'un état des lieux de la biodiversité commune, au travers de différents outils :

- **Créer et animer un observatoire de la biodiversité à l'échelle du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie**

Les étapes à suivre consistent à :

- Réaliser un état des lieux des observatoires existants et des données qui peuvent être collectées sur le territoire
- Définir la structure porteuse de l'observatoire et la gouvernance propre à garantir la rigueur des informations diffusées
- Identifier les outils développés pour saisir, gérer et diffuser les données (Géonature), définir les indicateurs à suivre.
- Collecter les données naturalistes existantes, permettre la remontée des informations de terrain dans l'outil, et de l'observatoire local vers l'observatoire régional et national
- Diffuser des données faunes et flores collectées sur un site web accessible au public.

- **Elaborer des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**

Chaque année depuis 2017, l'Office français de la biodiversité propose aux communes et intercommunalités d'identifier les enjeux de biodiversité de leur territoire en réalisant un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Certaines communes du territoire sont déjà engagées dans la démarche (Saint Gilles Croix de Vie et de Saint Hilaire de Riez).

- **Identifier les continuités écologiques au travers de la Trame Verte, Bleue et Noire**

La TVBN s'intéresse à la biodiversité et aux paysages ordinaires et intègre la complexité des écosystèmes et des liens qu'ils entretiennent avec les systèmes sociaux. Il s'agit d'identifier les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de la TVBN.

En lien avec l'*Action 3.1.5 « Développer le bois énergie au travers de l'agroforesterie et préserver les haies »*, l'inventaire des haies existantes sur le territoire pourra être réalisé dans le cadre de la TVBN.

II. Faire connaitre la biodiversité du territoire

- **Développer les démarches participatives et les actions citoyennes**

L'amélioration de la connaissance de la biodiversité locale doit également s'accompagner d'actions impliquant le citoyen et les agents des collectivités pour permettre une prise de conscience et les rendre acteurs.

- <u>Développer les inventaires participatifs</u> pour la mise en place de l'Observatoire de la Biodiversité, la réalisation des Atlas de la Biodiversité Communale ou de la Trame Verte Bleue et Noire : rechercher les retours d'expériences des communes du territoire engagées dans des inventaires participatifs, faire participer les habitants par quartiers, mettre en place des dispositifs comme « Ma commune Espace de Biodiversité » développé par le CNRS.

- Permettre la formation des agents communaux et intercommunaux aux inventaires participatifs au travers de la formation CNFPT "Les ateliers inventaires participatifs de la biodiversité" et au suivi de la biodiversité
- Créer un groupe de recherche et de réflexion participatif sur l'adaptation de la biodiversité au changement climatique
- Développer l'animation du territoire en relayant les actions existantes, voire en en développant de nouvelles au niveau local.

- **Partager les connaissances et sensibiliser à la biodiversité du territoire**

Une meilleure connaissance et appropriation de la biodiversité par le public engagera une modification des comportements vis-à-vis de celle-ci. Il s'agit de mettre en avant des espèces phares du territoire mais aussi d'attirer l'attention du public sur les espèces plus communes, parfois considérées comme des mauvaises herbes ou des nuisibles, sur la fonctionnalité de la biodiversité et son importance dans l'équilibre des écosystèmes du territoire. Il s'agit également de faire découvrir les impacts du changement climatique sur la biodiversité locale.

- Proposer diverses animations et formations aux habitants notamment au travers de l'Observatoire de la Biodiversité, des ABC ou de la TVB : organiser des visites guidées, des interventions dans les écoles, des journées participatives, diffusion des plaquettes, guides et outils d'information existants, etc. S'appuyer sur les outils de sensibilisation et les associations existants.
- Former les élus et les services des collectivités aux enjeux de la biodiversité et des impacts du changements climatique pour faire de la biodiversité un enjeu transversal des politiques locales.
- Mettre en valeur les actions locales en faveur de la biodiversité dans les supports de communication des collectivités (ex : journal communal ou intercommunal, site web...).

III. Protéger réglementairement la biodiversité dans les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme constituent un maillon important dans la protection de la biodiversité et des continuités écologiques par le biais de l'encadrement de l'occupation du sol.

En lien avec l'*Action 4.1.2 « Elaborer le PLUI en intégrant les orientations stratégiques du PCAET »*, il s'agit d'intégrer les éléments et enjeux mis en exergue par l'Observatoire de la Biodiversité, les Atlas de la Biodiversité Communale et la Trame Verte Bleue et Noire dans les documents de planification et notamment dans le cadre de l'élaboration du PLUI :

- identifier les éléments : espaces remarquables, haies, arbres, mares, boisements, etc.
- assurer un maillage des continuités écologiques et une cohérence entre les différentes trames : Verte, Bleue et Noire.
- mettre en place une trame graphique sur les éléments : protection des espaces naturels remarquables, classement des arbres / haies / boisements, zonage spécifique « Nature en ville » en zone urbaine, ...
- les intégrer dans les OAP et mettre en place des OAP thématiques : OAP Frange urbaine, OAP TVBN.
- définir des prescriptions précises dans les règlements de zones : mise en place d'un coefficient de biotope par exemple.

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☐ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☑ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Grand public		
Pilote / porteur de l'action	Communes et Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération		
Partenaires identifiés	OFB, associations environnementales (CPNS, LPO, Vert La Vie, Cicadelle, etc.), ONF, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, CRPF		
Moyens humains	0,5 ETP		
Budget	€€€		
Financements mobilisables	AAP de l'office Français de la Biodiversité TEN (Pays de la Loire) : 30% du coût des actions, permet d'actionner d'autres financements DREAL : financement des inventaires		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Création d'un observatoire de la biodiversité ou nombre d'Atlas de la Biodiversité Communale élaborés - Nombre d'actions ou communications annuelles sur la biodiversité et nombre de personnes sensibilisées - Superficie des zones naturelles protégées et des linéaires classés dans les documents d'urbanisme ou le PLUI		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	2. Un territoire qui s'adapte et lutte contre les effets du changement climatique
Objectif	2.1 Préserver et reconquérir la biodiversité
Action	**2.1.2 Développer la biodiversité et végétaliser les zones urbanisées** **Priorité 2**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

Pour s'adapter au changement climatique, la biodiversité et les végétaux font partie de la stratégie développée sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie notamment sur les espaces urbains, car ils font bénéficier le territoire d'une multitude de services tels que la séquestration de carbone, la perméabilisation des sols et l'amélioration de la qualité de l'eau, l'absorption des polluants (Nox, COV, ozone), la régulation climatique (atténuation des îlots de chaleur, amélioration du confort thermique dans les bâtiments, ...) ou encore la limitation des dépenses énergétiques.

Il convient également de lutter contre les espèces envahissantes qui viennent amoindrir la biodiversité. En effet, le changement climatique joue un rôle aggravant dans ce phénomène en créant par exemple des milieux perturbés ou en modifiant les conditions climatiques qui deviennent favorables à ces espèces.

Finalités

- Adapter les zones urbaines au changement climatique
- Former et acculturer les agents, les professionnels et les particuliers à la biodiversité

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire
- Stocker 96 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Adaptation du territoire au changement climatique

Description de l'action

I. Sensibiliser, former et accompagner

- **Faire monter en compétence les agents des collectivités**

Il s'agit de faire de l'intégration de la biodiversité et du végétal en ville un véritable aspect du travail des agents des collectivités :

- Organisation de sessions de sensibilisation / formation en interne
- Définir des référents biodiversité dans les collectivités
- Mettre en lien les services d'espaces verts des communes et la Communauté d'Agglomération et permettre la mutualisation des moyens : mise en place de réunions régulières / de journée thématique, partager les retours d'expériences, créer un circuit court de végétation (partage de graines), etc.
- Créer un cahier des charges sur les bonnes pratiques d'entretien (haie, fauche, ...) pour les agents des collectivités
- Poursuivre la formation à la reconnaissance des espèces invasives et à la bonne gestion des milieux pour les prévenir
- etc.

- **Permettre aux professionnels de se former**

La sensibilisation et la formation des professionnels (paysagistes, aides à domicile pour l'entretien de jardin, ...) pourra se faire au travers de :

- La diffusion du cahier des charges sur les bonnes pratiques d'entretien (haie, fauche, ...).
- La diffusion des plaquettes et guides sur les espèces invasives
- La participation des professionnels aux sessions de sensibilisation / formation des agents des collectivités
- etc.

- **Sensibiliser les particuliers et les accompagner dans leurs espaces privés**

- Les animations mises en place dans le cadre de l'*Action 2.1.1 « Connaitre, faire connaitre et protéger la biodiversité du territoire »* permettront de sensibiliser les particuliers à la biodiversité.

- Les opérations mises en place par la Communauté d'Agglomération et les communes en faveur de la biodiversité et de la végétalisation des espaces privés seront à poursuivre et à développer : distribution de nichoirs à mésanges et de gîtes à chauves-souris, fleurissement des pieds de murs, ...

- Pour sensibiliser et faire connaitre spécifiquement les insectes pollinisateurs, l'Escape Game « Mission pollinisateur » pourra être accueillie sur le territoire et il conviendra d'inciter les particuliers à jardiner autrement.

- Pour limiter et surveiller le développement des espèces invasives sur le territoire, les particuliers doivent pouvoir les reconnaitre :
- diffusion des plaquettes, guides et outils d'information existants : plaquettes réalisées par le SAGE du Bassin de la Vie et du Jaunay ou la Baie de Bourgneuf par exemple.
- information dans les bulletins des collectivités, sur leur site internet et leurs réseaux sociaux
- diffusion des messages au travers des associations locales (environnementales et de marcheurs).

II. Développer la biodiversité et végétaliser les espaces privés et publics des collectivités :

- Réaliser des **plantations d'arbres d'alignement, de haies ou de bosquets** en lien avec l'action « Planter 600 000 arbres » du plan Biodiversité Climat du Département de la Vendée, développer les **opérations de type « une naissance, un arbre »** et intégrer des **espaces d'agroforesterie dans les aménagements urbains** *(cf. Action 3.1.5 « Développer le bois énergie au travers de l'agroforesterie et préserver les haies »)*.

- **Créer des ceintures vertes** en pourtour des agglomérations et travailler les relations entre la zone urbanisée et les espaces naturels et agricoles.

- **Déminéraliser les espaces non bâtis** : créer des trottoirs et des parkings enherbés, végétaliser les cours d'école, renaturation des routes dans le cadre des aménagements liés à la mobilité active, etc.

- **Poursuivre la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts des communes.** Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion, des actions de communications seront réalisées auprès des usagers des sites et des particuliers pour mieux comprendre la démarche et les changements de pratiques observés.

- **Développer l'éco-pâturage pour la gestion des espaces naturels et des espaces verts :** la Communauté d'Agglomération et les communes mettent en place l'éco-pâturage pour l'entretien de leurs espaces naturels et verts dans une démarche d'amélioration de la biodiversité.

- **Attirer les insectes pollinisateurs**, en :

- Installant des ruches et des hôtels à insectes dans les espaces publics.
- Adaptant les pratiques de gestion des espaces verts et en formant les agents des collectivités : éviter certaines plantes stériles dans les massifs floraux et privilégier les espèces mellifères riches en pollen et en nectar pour les haies et les compositions florales, adapter les plans de gestion différenciée. Partager les retours d'expériences entre les communes.
- Développant une communication commune auprès de la population et en valorisant les plantes sauvages locales dans les espaces publics.
- Protégeant les abeilles des frelons asiatiques par l'expérimentation et le développement des dispositifs de capture sélectifs des frelons asiatiques autour des ruchers.

- **Intégrer la biodiversité et le végétal dès la conception des aménagements urbains**

En lien avec l'*Action 1.3.1 « Appréhender les opérations d'aménagement et d'équipement au regard des enjeux climat-air-énergie »*, la prise en compte de la biodiversité et du végétal en amont des projets d'aménagements (lotissement, zones d'activités…) et ce, dès la conception, permet de mettre en place des systèmes intégrés à l'aménagement et donc d'enrichir le projet :

- Sensibiliser les aménageurs privés dans la préservation des espaces et des coulées vertes existants, à la replantation, les inciter à prendre en compte la biodiversité. Un cahier des charges / une charte spécifique pourrait être imposé aux aménageurs.
- Prévoir des espaces collectifs dans les projets de lotissement pour créer des espaces de biodiversité, pour que le quartier soit géré de manière participative
- Pour optimiser la gestion de la végétation, les services des collectivités devront être vigilant sur le choix des espèces (par exemple : éviter les espèces invasives).

- **Lutter contre les espèces envahissantes**

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie n'échappe pas au développement des espèces invasives, que ce soit en milieux aquatiques ou en milieux terrestres, aussi bien en ce qui concerne la flore (jussie, baccharis, etc.) ou la faune (ragondins, frelons asiatiques, chenilles processionnaires, etc.). Cette problématique est devenue une des préoccupations majeures des gestionnaires d'espaces naturels du territoire (les communes, l'intercommunalité, les Syndicats de Marais, les associations environnementales, …) qui mettent en place des actions de suivi et de lutte contre ses espèces.

En lien avec les SAGEs et le Département, un plan de lutte cohérent à l'échelle du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie utilisant des méthodes combinées doit être défini :

- réaliser des évaluations coûts/bénéfices avant tout engagement
- destruction des individus : destruction des nids de frelons asiatiques, traitement microbiologique des nids de chenilles processionnaires, capture des ragondins, arrachage de la jussie et des chênes verts...
- développer les luttes alternatives : distribution de nichoirs à mésanges et de gîtes à chauves-souris pour lutter contre la prolifération de la chenilles processionnaires, mise en place de l'éco-pâturage pour les lutter contre les baccharis dans les marais, etc.
- intégrer les solutions fondées sur la nature, restaurer les écosystèmes et leurs équilibres

- **Réduire les impacts de l'éclairage sur la biodiversité nocturne**

En lien avec l'*Action 1.1.5 « Optimiser l'éclairage public sur le territoire »*, il s'agit d'agir en faveur d'une trame noire bénéfique pour la faune et la flore :

- Mettre en place la politique d'extinction nocturne
- Recenser et communiquer sur les effets bénéfiques économiques et écologiques.

III. Intégrer le dispositif « Territoires engagés pour la Nature »

Le programme « Territoires engagés pour la nature » a pour ambition d'engager les collectivités en faveur de la biodiversité. Il vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés. L'échelon local étant le plus à même de répondre aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire.

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☑ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Agents des collectivités, professionnels, grand public		
Pilote / porteur de l'action	Communes, Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération		
Partenaires identifiés	Associations environnementales (CPNS, LPO, Vert La Vie, Cicadelle, etc.), association des marcheurs de la Vie, Conservatoire des Espaces Naturels, SMMVLJ, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, CAUE de la Vendée		
Moyens humains	0,5 ETP		
Budget	€€€€		
Financements mobilisables	Plan Biodiversité Climat du Département de la Vendée TEN (Pays de la Loire) : 30% du coût des actions, permet d'actionner d'autres financements		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'actions de sensibilisation et de formations réalisées et nombre de participants - Superficie des espaces verts et naturels et linéaire d'arbres d'alignement et de haies en zones urbanisées - Nombre de collectivités ayant mis en place la gestion différenciée des espaces verts - Nombre de nids de nids de frelons asiatiques détruits annuellement - Nombre de collectivités ayant mise en place l'éco-pâturage et surfaces en ha - Nombre de points lumineux éteints la nuit - Nombre de communes engagées dans le dispositif TEN		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales	Indicateurs de considérations environnementales : - Nombre d'arbres plantés sur le territoire (arbres/projet d'aménagement ou arbres/an) - Nombre de nichoirs installés dans les nouveaux projets d'aménagement		

Axe	2. Un territoire qui s'adapte et lutte contre les effets du changement climatique
Objectif	2.2 Protéger et améliorer la ressource en eau
Action	**2.2.1 Développer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau** **Priorité 1** **Exemplarité**
Etat de l'action	Engagée en partie

Contexte

La gestion de l'eau est un enjeu primordial sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et il convient d'agir en partenariat avec l'ensemble des acteurs compétents afin d'améliorer la qualité de la ressource et de rechercher la sobriété et l'optimisation des usages de l'eau.

Le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie fait partie de 3 bassins versants : Vie Jaunay majoritairement, Auzance Vertonne et Marais Breton Baie de Bourgneuf. Cette action s'inscrit particulièrement en lien avec les trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux en vigueur sur le territoire, dont les objectifs sont de préserver la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif, en déclinaison du SDAGE Loire-Bretagne et d'une volonté locale.

Finalités

- Rendre le territoire résilient au regard de la ressource en eau

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Adaptation au changement climatique

Description de l'action

I. Adopter et mettre en œuvre les SAGE et les PTGE

La gestion de la ressource en eau sur le territoire est définie dans le cadre des SAGE et des PTGE, à l'échelle de chaque bassin versant. Ces documents engagent une gestion équilibrée et durable de la ressource en lien avec les objectifs fixés par le SDAGE, repris dans le SRADDET.

- **Mettre en œuvre les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et leurs contrats**

Les SAGE définissent, à travers leurs Plans d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et leurs règlements, les priorités du territoire en matière de politique de l'eau et de milieux aquatiques, ainsi que les objectifs et les dispositions et règles pour les atteindre. Ils définissent ainsi à l'échelle de chaque bassin versant, les **politiques de lutte contre les pollutions diffuses et de restauration des milieux aquatiques**.

Les Commissions Locales de l'Eau ou CLE sont l'organe décisionnel chargé de rédiger et de définir les objectifs des SAGE, à travers un travail de consultation des différents acteurs du territoire sur les problématiques de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que de veiller à la mise en œuvre, au suivi des objectifs et à la communication sur l'évolution de la ressource. Les élus et usagers du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont représentés dans ces instances.

Afin de mettre en œuvre les SAGE, les syndicats en charge de leurs portages élaborent avec leurs partenaires des contrats de type Contrats Territoriaux Eau, financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et le Conseil départemental de la Vendée.

- **Elaborer et mettre en œuvre les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**

Le PTGE est une démarche de co-construction qui vise à impliquer tous les usagers de l'eau d'un territoire dans un projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau et d'intégrer les impacts du changement climatique.

Il consiste à :

- réaliser un diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels des divers usages, et anticiper leur évolution, en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique ;
- identifier des programmes d'actions possibles pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins, ressources et bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, contenant un volet de recherche de sobriété des différents usages ;
- retenir l'un de ces programmes sur la base d'évaluations proportionnées notamment économiques et financières ;
- mettre en place les actions retenues ;
- suivre et évaluer leur mise en œuvre.

Le PTGE est élaboré sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique et hydrogéologique. Sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les périmètres proposés pour l'élaboration des PTRGE sont ceux des SAGE à savoir : le périmètre du SAGE Vie et Jaunay, qui couvre la majorité du territoire, et le périmètre du SAGE Auzance Vertonne.

Le travail de co-construction avec l'ensemble des acteurs doit aboutir à l'identification d'un programme d'actions visant à atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins, ressources et bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, et contenant un volet de recherche de sobriété des différents usages : économies d'eau, optimisation des stockages existants, amélioration de l'efficience de l'irrigation, promotion d'une transition agro-écologique, en privilégiant les actions améliorant la qualité de l'eau, et en complément de ces actions, intégration de la possibilité de nouveaux stockages.

Pour le bassin versant Vie Jaunay, un groupe de travail technique et une commission gestion quantitative sont mises en place pour son suivi. Au final, les différentes phases du PTGE sont validés par la Commission Locale de l'Eau.

- **Les SAGE et les PTGE doivent porter des actions** de :

- lutte contre la dégradation des milieux aquatiques en travaillant à la restauration écologique des cours d'eau, le rétablissement de la continuité écologique et la préservation des zones humides ;
- lutte contre les pollutions diffuses, avec les collectivités publiques et l'ensemble des acteurs industriels et commerciaux, artisanaux et agricoles (utilisation raisonnée et réduction des apports en intrants, limitation des transferts de polluants par la restauration du bocage ou la mise en place de bassins tampons et de bandes enherbées). La priorité est notamment d'agir sur les captages prioritaires situés sur le territoire ;
- préservation des réservoirs de biodiversité identifiés (grands marais, petites zones humides notamment en tête de bassins versants, estuaires, écosystèmes d'estran et marins), de connexion entre tous les milieux et de préservation de leurs caractéristiques (de salinité, d'humidité et d'altitude) ;
- gestion quantitative de la ressource en eau.

Ils doivent également permettre :

- d'améliorer la gouvernance de l'eau en s'appuyant sur les Commissions Locales de l'Eau et favoriser la mobilisation de tous les acteurs ;
- de poursuivre et d'amplifier la mobilisation des acteurs publiques et du monde économique notamment pour parvenir à préserver et renforcer la capacité des territoires à fournir et à bénéficier des services écosystémiques.

II. Sensibiliser à la rareté de la ressource en eau et accompagner à la réduction des consommations

L'eau est primordiale pour beaucoup d'activités et l'ensemble de la société ; toute entité de l'Agglomération génère des consommations d'eau et peut agir pour l'économiser. L'intérêt est multiple. Financier, avec la diminution des factures d'eau ; écologique, les économies d'eau participent à la préservation de la ressource et de l'environnement ; et social pour que chacun adopte les bons gestes. La ressource ne doit plus être considérée aujourd'hui comme inépuisable et la consommation doit être optimisée au regard des effets du changement climatique.

- **Sensibiliser les particuliers et les acteurs économiques**

La sensibilisation des particuliers aux économies d'eau sera poursuivie, notamment au travers du programme porté par Vendée Eau et des animations réalisées par la Communauté d'Agglomération et les communes :

- Diffusion des guides et plaquettes existants : « Pour un bon usage de l'eau » de Vendée Eau,
- Animations scolaires
- Visites de l'usine de production d'eau du Jaunay par les collégiens et distribution de kits économies d'eau par la Communauté d'Agglomération
- Accompagnement financier des collectivités : participation à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie par exemple
- etc.

En lien avec l'*Action 3.3.2 « Accompagner les entreprises dans leur transition écologique »* et l'*Action 2.5.3 « Accompagner les professionnels et les usagers dans un tourisme durable et responsable »*, les acteurs économiques seront également sensibilisés à la rareté de la ressource en eau et les inciter à réduire leurs consommations en eau avec Vendée Eau (réalisation d'audits, récupération des eaux de pluie pour arrosage des espaces verts, afficher les consommations en eau des équipements, ...).
Un programme est développé par Vendée Eau sur le bassin versant Vie Jaunay à destination des campings (à titre pilote en 2021 puis 2022 et 2023).

- **Mettre en place le programme "chaque goutte compte" pour les collectivités**

Ce programme a été lancé par Vendée Eau en 2006 afin de lutter contre le gaspillage de l'eau et de maitriser les consommations de cette ressource. Il permet un accompagnement technique des collectivités par la diffusion de guide de bonnes pratiques, la mise à disposition d'un logiciel de suivi des consommations, d'actions de promotions de la démarche auprès du grand public et d'actions d'informations et de formation des agents.

Le programme se déroule en suivant les étapes suivantes :

- Réaliser un diagnostic sur la consommation afin d'identifier les sites les plus gourmands en eau et d'analyser les utilisations
- Définir des actions concrètes et les appliquer dans les différents bâtiments
- Réaliser dans les meilleurs délais les travaux identifiés dans les bâtiments (fuites, réseaux à moderniser, etc.)
- Poursuivre l'installation d'équipements hydro-économes dans les bâtiments publics
- Mettre en place un outil de suivi des consommations d'eau potable dans les bâtiments et porter attention aux augmentations
- Former les agents en charge de la gestion des bâtiments à poursuivre et actualiser le diagnostic
- Sensibiliser les agents en charge de la maintenance et les usagers des différents sites
- Sensibiliser tous les agents présents dans les bâtiments à la bonne utilisation de cette ressource

Les actions mises en place seront valorisées auprès du grand public au travers des outils de communication des collectivités : journal de la Communauté d'Agglomération, journaux communaux, réseaux sociaux, etc.
Il sera indispensable également de communiquer en interne sur les économies réalisées (monétaires et volumétriques) depuis la mise en place des actions (réalisation d'un avant/après) : affichage dans les bâtiments au niveau des points d'eau, article dans Le p'tit bulletin de la Communauté d'Agglomération, ...

- **Réaliser des économies d'eau dans les espaces verts des collectivités**

Les espaces verts peuvent être de grands consommateurs en eau :

- Aménager les espaces verts de manière à limiter la consommation d'eau (tout en gardant des espèces locales et demandant peu de coupes pour rester dans la diminution des déchets verts) : organisation et choix des espèces végétales, pratiques moins consommatrices (paillage, etc.)
- Favoriser les équipements hydro-économes pour les espaces verts
- Former et sensibiliser les services des espaces verts
- Récupérer et utiliser l'eau de pluie pour les différents arrosages et nettoyages du matériel
- Echanger et partager les bonnes pratiques entre les collectivités pour actualiser les actions à mettre en œuvre

- **Etudier la destination des eaux traitées des stations d'épuration**

Les eaux issues des traitements des stations d'épuration et notamment de la nouvelle station de Givrand peuvent être valorisées pour l'arrosage des terrains agricoles, des espaces verts, des aménagements sportifs… Une étude devra être menée systématiquement à cet effet.

III. Accompagner à l'adaptation des pratiques agricoles et à la transition agroécologique

Les acteurs agricoles sont au premier plan de l'amélioration quantitative et qualitative de la ressource en eau :

- L'amélioration de la qualité de la ressource en eau, la recherche de la sobriété et de l'optimisation de la ressource seront des éléments phares de la démarche d'amélioration environnementale portée auprès des exploitants agricoles *(cf. Action 2.5.1 « Créer une dynamique d'amélioration environnementale continue »)*.

- Accompagner les Associations Syndicale Autorisée des Irrigants (ASAI) du territoire (Gué-Gorand, Vie, ...) sur l'optimisation de leurs pratiques d'irrigation au travers de l'acquisition de sondes capacitives et de la formation des agriculteurs.

- Etendre la sensibilisation aux économies d'eau et à la diversification des productions moins gourmandes en eau aux exploitations du territoire.

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☐ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☐ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique
Public cible	Habitants et usagers du territoire, agents des collectivités, exploitants agricoles, activités économiques
Pilote / porteur de l'action	Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers, Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, communes et Vendée Eau
Partenaires identifiés	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, ASAI du Gué Gorand, ASAI de la Vie

Moyens humains	1 ETP		
Budget	€€€€€ Sonde capacitive : environ 1 500 à 2 000 € HT la sonde + 80 à 170 € HT/an pour l'abonnement à l'application d'analyse des données d'irrigation Formation des agriculteurs : 1 200 € HT/exploitants		
Financements mobilisables	Sondes capacitives : appel à projets de la Région des Pays de la Loire « transition et durabilité des systèmes de productions végétales face aux changements climatiques » Fonds VIVEA pour les formations des exploitants agricoles		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Adoption des PTGE - Nombre d'actions des SAGE et des PTGE mis en place et montant total des travaux réalisés - Consommation en eau du territoire - Consommation des branchements publics en m3 d'eau - Nombre de sondes capacitives installées sur le territoire - Nombre d'actions ou communications annuelles et nombre de personnes sensibilisées		
Calendrier	2023 -2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	2. Un territoire qui s'adapte et lutte contre le changement climatique et ses effets
Objectif	2.3 Suivre et améliorer la qualité de l'air
Action	**2.3.1 Etudier et suivre la qualité de l'air extérieure** **Priorité 2**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

La qualité de l'air est un enjeu primordial pour la santé humaine : sa dégradation est responsable de 48 000 décès prématurés par an et a des impacts sur l'environnement et les écosystèmes. C'est aussi un sujet peu connu et maîtrisé par les collectivités locales.

Le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ne dispose pas de station de mesure, les données du diagnostic proviennent de modélisations numériques réalisées par Air Pays de la Loire. Bien que les données transmises présentent peu de dépassements des seuils réglementaires, le territoire a marqué une volonté forte de mieux connaître la qualité de l'air afin d'intégrer les enjeux dans l'ensemble des projets menés sur le territoire.

Finalités

- Obtenir des données locales sur la qualité de l'air pour intégrer les enjeux de la qualité de l'air et de la santé dans l'ensemble des projets du territoire

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire : -42% Dioxyde de soufre, -59% Oxyde d'azote, -22% Ammoniac, -36% COVNM, -55% PM10 et -58% PM2,5

Description de l'action

I. Poursuivre le partenariat avec Air Pays de la Loire

En 2021, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a adhéré à Air Pays de la Loire, cette adhésion permet :

- d'avoir des accompagnements sur l'appropriation de la qualité de l'air par les élus et l'intégration des enjeux dans les différentes politiques (PLUi)
- d'avoir les données de la méthode BASEMIS à l'échelle communale
- de réaliser des actions concrètes sur le territoire, notamment en répondant conjointement à des appels à projet et obtenir des financements.

Cette adhésion est à renouveler tous les ans afin de maintenir ce partenariat et d'obtenir les accompagnements nécessaires sur les projets souhaités.

II. Réaliser des études ponctuelles de mesure de la qualité de l'air

En fonction des besoins (politique, projet, etc.) et des opportunités (financements au travers d'Appels à Projets), des mesures de la qualité de l'air seront organisées sur le territoire. Elles pourront :

- se réaliser avec du matériel innovant ou en expérimentant des capteurs
- se concentrer sur la qualité de l'air respiré par les habitants ou se concentrer sur un secteur en particulier (par exemple proximité d'un projet faisant débat)
- être organisées, en lien avec les futurs projets menés (par exemple : station multi-énergie, mise en place des transports en commun, développement des mobilités actives et partagées, projet de méthanisation, biodéchets, etc.).
- intégrer de la valorisation et de la sensibilisation pour les élus, les agents, les acteurs du territoire, les habitants, etc.

Une première campagne d'évaluation de la qualité de l'air sur le territoire est portée par la Communauté d'Agglomération sur une année à compter de l'été 2022, en partenariat avec Air Pays de la Loire et la Région des Pays de la Loire : le **projet PACOA** (Projet d'Accompagnement d'une Collectivité sur le sujet de la qualité de l'Air).
L'objectif de cette étude est double : il s'agit à la fois d'évaluer la qualité de l'air du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à l'échelle annuelle, et également d'évaluer l'impact du trafic routier de la saison estivale sur la teneur en polluants règlementaires, par des mesures réalisées grâce au camion laboratoire et de façon expérimentale, avec des micro-capteurs.
Les mesures sont couplées à une sensibilisation des citoyens et du publics estival.

III. Mener une réflexion sur l'installation d'une station de mesure de la qualité de l'air sur le littoral vendéen

Aucune station de mesure n'est installée à ce jour sur le littoral vendéen. La création et l'utilisation d'une station pourra être réfléchi avec les autres collectivités littorales : Les Sables d'Olonne Agglomération, la Communauté de Communes Océan Marais de Monts ou encore la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, sous la forme d'un partenariat ou d'une convention. La réflexion et l'installation se fera avec Air Pays de la Loire.

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☐ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Grand public		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - Service en charge du PCAET Air Pays de la Loire		
Partenaires identifiés	Communes, Air Pays de la Loire, Région des Pays de la Loire		
Moyens humains	0,3 ETP		
Budget	€€€€ Adhésion à Air Pays de la Loire : 7 200 €/an Projet PACOA + analyses complémentaires : 85 000 € Campagne de mesures par camion laboratoire : 25 000 € Station de mesures : 150 000 € + contrat de maintenance annuel : 50 000 €		
Financements mobilisables	Projet PACOA : Région des Pays de la Loire : 34 700 € / Air Pays de la Loire : 13 880 €		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Adhésion annuelle à Air Pays de la Loire - Nombre de campagnes de mesures de la qualité de l'air réalisées - Mise en place d'une station de mesure de la qualité de l'air		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
	2022-2023 : projet PACOA		
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	2. Un territoire qui s'adapte et lutte contre les effets du changement climatique
Objectif	2.4 Intégrer la vulnérabilité du littoral et du milieu marin au changement climatique
Action	**2.4.1 Réduire la vulnérabilité du littoral et acculturer la population au travers du PAPI** **Priorité 1**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

La façade littorale du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est constituée des 3 communes les plus urbanisées du territoire : Brétignolles sur Mer, Saint Gilles Croix de Vie et Saint Hilaire de Riez.
La Communauté d'Agglomération est compétente en matière de gestion du trait de côte et de défense contre la mer. A ce titre, elle est la structure animatrice du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) sur son territoire. Le PAPI n°2 est en cours d'élaboration et devrait être labellisé en 2023.

Véritable outil d'adaptation des territoires à la vulnérabilité du littoral (trait de côte et activités humaines localisées) face au changement climatique, le PAPI vise à mettre en œuvre une gestion intégrée des risques d'inondations en agissant à la fois sur l'aléa, la réduction de la vulnérabilité (des personnes, des biens et du territoire) et la culture du risque.

Aujourd'hui, face à l'érosion du littoral, conséquence du changement climatique, la gestion durable du trait de côte est indispensable. Elle doit être associée à la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens et au développement de la culture du risque, permettant la connaissance par l'ensemble des acteurs des phénomènes naturels et l'appréhension de la vulnérabilité du littoral.

Finalités

- Définir une stratégie de gestion durable du trait de côte
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens
- Développer la culture du risque

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Adaptation du territoire au changement climatique

Description de l'action

I. Définir une stratégie de gestion durable du trait de côte

L'**action 1.12** du PAPI actuel consiste à réaliser un diagnostic de la sensibilité à l'érosion à partir des données de l'observatoire du littoral pour définir une stratégie de gestion durable du trait de côte.
Dans le PAPI n°2, une action permettra de définir la stratégie et la politique de gestion durable du trait de côte sur le territoire. Elle s'inscrit également dans la loi climat et résilience 2021-1104 du 22 août 2021.

Cette action va demander de la concertation, du temps d'étude, de recherche et d'acquisition de compétences pour être menée à bien. Elle se fera, en partie, en collaboration avec d'autres services que celui initiateur permettant ainsi une vision plus globale, une cohérence et une certitude sur sa faisabilité.

Il conviendra de conjuguer gestion durable du trait de côte et activités économiques notamment par le développement d'un tourisme plus résilient et d'imaginer un développement du territoire moins impactant pour le littoral.

II. Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

- **Par la protection collective**

La protection collective concerne l'**axe 7** du PAPI **« Gestion des ouvrages de protection hydrauliques »** au travers des différents travaux de protection rapprochée réalisés par la Communauté d'Agglomération : rehaussement de quais, maintien / suivi et entretien des protections existantes, réaménagement de sites, etc. et des diagnostics et études effectués (diagnostics des digues, étude de la remontée des eaux par les canalisations, etc.).
Dans le cadre de l'élaboration du PAPI n°2, de nouveaux travaux de protection rapprochée sont identifiés.

- **Par la protection individuelle**

Le PPRL du Pays de Monts, approuvé par arrêté du Préfet en date du 30 mars 2016, couvre les communes de Saint Hilaire de Riez, Saint Gilles Croix de Vie, Brétignolles sur Mer, Le Fenouiller et Notre Dame de Riez. Au titre V, le règlement du PPRL définit les mesures de prévention imposées aux biens et aux activités existantes exposés à la submersion marine pour l'aléa « Xynthia + 20 centimètres ».

Les **actions 5.3 et 5.4** du PAPI visant la réduction de la vulnérabilité sur de l'habitat individuel, proposent aux propriétaires volontaires, et qui n'auraient pas encore entrepris les démarches, de faire réaliser gratuitement un diagnostic personnalisé de leurs biens et de les accompagner pour la constitution des dossiers de demande de subvention afin de permettre la mise en œuvre des travaux obligatoires définis au règlement du PPRL.
La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'est engagée à mettre en œuvre cette action dans le cadre de l'avenant n°2 de son PAPI.

Une telle opération repose sur un accompagnement adapté et non anxiogène afin que tout un chacun développe une véritable culture du risque, « adhère » à la démarche de diagnostics, réalise des travaux d'adaptation et adopte les bons comportements face aux inondations par submersion marine.

Dans le cadre de l'élaboration du PAPI n°2, une réflexion est menée pour l'axe 5 sur l'accompagnement financier des propriétaires pour la réalisation des travaux non obligatoires et recommandés éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs et qui participent à la sécurité des personnes ou permettent de réduire les dommages ou de faciliter le retour à la normale.

III. Sensibiliser et acculturer à la vulnérabilité du littoral et développer une culture du risque

Il s'agit de sensibiliser à la vulnérabilité du littoral face au changement climatique au travers de la mise en place de communications, d'animations, de panneaux ou encore d'informations afin de permettre la prise de conscience de l'existence d'un risque par tous les acteurs du territoire (professionnels de l'aménagement ou du tourisme, élus, habitants et touristes, etc.).

Le PAPI, au travers de son l'axe 1 « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque », prévoit une action spécifique permettant de développer la culture du risque : **action n°1-9** « Engager des campagnes de communication et de sensibilisation pour la prise de conscience et la connaissance de la gestion du risque pour les différents aléas recensés ».

L'objectif de cette action est de fournir à la population résidante ou fréquentant le territoire de la Communauté d'Agglomération une information claire sur les risques de submersion et d'inondation en général (inondation fluviale, submersion marine, franchissement par paquets de mer, rupture de barrage, refoulement des réseaux d'eaux pluviales) ainsi que sur les risques d'érosion du trait de côte.
Cette information doit porter sur : la connaissance du risque, l'alerte avant le risque, le comportement à adopter lors de l'apparition du risque.

Il s'agit de sensibiliser et informer les populations sur les risques présents sur le territoire PAPI, de manière apaisée et réaliste, par :

- l'organisation de réunion publique par commune
- la mise en place d'un espace réservé sur les sites Internet des communes et de la Communauté d'Agglomération dédié à l'information sur les différents risques
- des interventions dans les milieux scolaires afin de sensibiliser les plus jeunes aux différents risques
- des interventions auprès des industriels situés en zone vulnérable.

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☐ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☐ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique
Public cible	Les habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - Service Défense contre la Mer
Partenaires identifiés	Communes, Associations environnementales et Les Amis de la Corniche, Etat, Région des Pays de la Loire, Département de la Vendée
Moyens humains	0,5 ETP
Budget	€€€€€ I. Prestataire pour l'élaboration de la stratégie : 80 000 € II. Travaux de protection collective : 4 000 000 € Bureau d'études pour la réalisation des diagnostics : 240 000 € / pour 470 diagnostics
Financements mobilisables	État Région des Pays de la Loire (FEDER - OS2) Département de la Vendée

<table>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td colspan="3">- Rapport de diagnostic de sensibilité à l’érosion
- Mise en place d’une stratégie locale de gestion durable du trait de côte
- Montant des travaux engagés annuellement pour la gestion des ouvrages de protection hydrauliques
- Nombre de diagnostics de réduction de la vulnérabilité réalisés
- Nombre de subventions versées pour la réalisation des travaux recommandés
- Nombre d’actions de sensibilisation ou communications annuelles et nombre de personnes sensibilisées</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Calendrier</td><td>2023-2024</td><td>2025-2026</td><td>2027-2028</td></tr>
<tr><td>X</td><td>X</td><td>X</td></tr>
<tr><td colspan="3">2023 : élaboration du diagnostic de sensibilité à l’érosion à partir des données de l’observatoire du littoral
2024-2026 : mise en place des actions du PAPI n°2</td></tr>
<tr><td>Mesures ERC / considérations environnementales</td><td colspan="3"></td></tr>
</table>

Axe	2. Un territoire qui s'adapte et lutte contre les effets du changement climatique
Objectif	2.4. Intégrer la vulnérabilité du littoral et du milieu marin au changement climatique
Intitulé Action	**2.4.2 Suivre et préserver le littoral** **Priorité 2**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

Le littoral est façonné tous les jours par les éléments naturels. L'aspect du littoral du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie n'est pas épargné par les impacts du changement climatique. La principale menace est la hausse du niveau de la mer. Autre effet prévisible : l'augmentation de la force et de la fréquence des tempêtes.

Compétente en matière de gestion du littoral, la Communauté d'Agglomération assure le suivi du trait de côte au travers de son Observatoire du Littoral et la protection du littoral.

Afin d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, il convient de développer l'Observatoire du Littoral pour qu'il devienne un véritable outil d'aide à la décision des politiques territoriales, notamment pour définir la politique de recul stratégique en lien avec l'*Action 2.4.1 « Réduire la vulnérabilité du littoral et acculturer la population au travers du PAPI »* et de poursuivre les actions de préservation et de protection du cordon dunaire.

Finalités

- Suivre et protéger les espaces littoraux pour assurer la résilience du littoral au changement climatique

Objectif stratégie PCAET à l'horizon 2050

- Adaptation du territoire au changement climatique

Description de l'action

I. Développer et animer l'observatoire du littoral

L'observatoire du littoral permet d'acquérir de manière régulière des données sur le trait de côte dont l'objectif principal est d'analyser et d'informer sur ses évolutions, les dynamiques et le fonctionnement des milieux littoraux.

1) Acquisition et analyse de données permettant de suivre l'évolution du trait de côte et les ouvrages de protection des inondations :

- Relever des données de terrain, acquérir des données bathymétriques des zones intertidales et subtidales
- Analyser sur le terrain l'impact des évènements marins extrêmes (tempêtes, grandes marées etc…)
- Créer un protocole à suivre pour les relevés de terrain / Cibler des zones critiques à prioriser dans l'observatoire
- Comparer les données avec les années précédentes afin de mesurer les taux d'érosion / accrétion
- Réaliser un suivi des ouvrages hydrauliques et constituer / alimenter une base de données
- Relever les plantes patrimoniales dans la dune mobile

2) Réaliser des scénarios d'évolution du trait de côte et mesurer l'impact sur les habitats dunaires

- Se servir des observations pour anticiper les possibles évolutions du trait de côte et participer à une organisation du littoral en conséquence
- Mettre en parallèle l'évolution du trait de côte avec les actions de protection mises en place

3) Communiquer / partager les données

- Enrichir un atlas de données à plusieurs échelles : locale, départementale, régionale, nationale avec l'OR2C
- Développer des observations participatives (populations, bénévoles associatifs, écoles, …) animées par la Communauté d'Agglomération ou l'OR2C
- Partager les données et les analyses effectuées avec différents publics : populations, municipalités, scientifiques
- Utiliser les résultats pour développer la culture du risque *(cf. Action 2.4.1 « Réduire la vulnérabilité du littoral et acculturer la population au travers du PAPI »)*

II. Poursuivre et renforcer les actions en faveur du littoral

- **Protection du trait de côte et préservation du cordon dunaire**

Il s'agit de poursuivre les actions mises en place par la Communauté d'Agglomération permettant :

- le maintien du trait de côte : mise en place de techniques de défense contre la mer pour garantir la stabilité des ouvrages, expérimentations visant à protéger le littoral et à assurer sa gestion de façon durable, protection du pied de dune, etc.
- la préservation du cordon dunaire : mise en place de ganivelles en bois, protection de la végétation, canalisation du public au sein de la dune par la suppression ou réduction des cheminements, pose d'un fil délimitant certains secteurs sensibles, etc.

- **Sensibiliser sur la fragilité du milieu et son importance**

Informer sur la faune et la flore présentes, l'importance et la vulnérabilité du littoral et des espaces dunaires face aux changements climatiques et les finalités des actions de protection mises en place constitue une tâche essentielle.
Différents modes de sensibilisation peuvent être élaborés : panneaux, ateliers, promenades, information des journaux locaux, sensibilisation via le Garde du Littoral de la Communauté d'Agglomération, etc.

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☐ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☐ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique		
Publics cibles	I. Scientifiques, Acteurs du littoral, Communes, Grand public, Écoles II. Grand public		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération I. Service Défense contre la Mer II. Service Environnement		
Partenaires identifiés	I. Réseau National d'observation du TDC, Observatoire Régional des Risques Côtiers (OR2C), DDTM, Collectivités territoriales voisines, Universités I. / II. Communes littorales, Office National des Forêts, Associations environnementales et Les Amis de la Corniche, Conservatoire du littoral		
Moyens humains	1 ETP		
Budget	€€€€		
Financements	Europe (NATURA 2000) Etat Département de la Vendée		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Rapport annuel de l'Observatoire du littoral - Km de protection en pied de dunes - Nombre d'actions de sensibilisation ou communications et nombre de personnes sensibilisées		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	2. Un territoire qui s'adapte et lutte contre les effets du changement climatique
Objectif	2.5 Accompagner les systèmes économiques du territoire, ainsi que l'aménagement urbain et l'habitat
Action	**2.5.1 Créer une dynamique d'amélioration environnementale continue** **Priorité 1**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

Le secteur agricole est fortement sensible au changement climatique mais il est également un des leviers principaux de la transition environnementale. En effet, il s'agit du premier secteur émetteur de méthane (CH4) et de protoxyde d'azote (N2O). C'est aussi un secteur avec un potentiel de stockage carbone très important.

L'évolution des pratiques agricoles permet d'obtenir des éco-bénéfices très importants : développer la biodiversité, recharger les sols en carbone et limiter leur érosion, restaurer les paysages, adapter les cultures et productions au impacts du changement climatique.

Pour répondre aux objectifs ambitieux définis dans la stratégie du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, il convient de mettre en place d'une dynamique d'amélioration environnementale continue des pratiques agricoles sur le territoire.

Finalités

- Engager une évolution des pratiques agricoles pour s'adapter au changement climatique
- Créer du lien entre citoyens et agriculteurs
- Rendre les paysages agricoles fonctionnels

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 26% la consommation d'énergie du secteur agricole : 87% des surfaces agricoles appliquent les principes de sobriété énergétique
- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole : maîtrise de l'énergie sur 87% des surfaces agricoles utiles et évolution des pratiques culturales
- Stocker 96 % des émissions de gaz à effet de serre : gestion des cultures et des prairies, labours occasionnels
  - ✓ Labours occasionnels 1 sur 5 sur 65% des surfaces concernées
  - ✓ Culture intermédiaire en période d'inter-cultures sur 93% des surfaces concernées
  - ✓ Couverts intercalaires en vignes ou vergers sur 90% des surfaces concernées
  - ✓ Bandes enherbées en bordure de cours d'eau sur 84% des surfaces concernées
  - ✓ Gestion des prairies sur 79% des surfaces concernées
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur agricole
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel : -35% Oxyde d'azote, -22% Ammoniac, -69% PN10 et PN2,5
- Adaptation du territoire au changement climatique

Description de l'action

La dynamique d'amélioration environnementale continue des pratiques agricoles se mettra en place au travers des étapes suivantes :

- **Identifier les zones agricoles à enjeux**

Définir les zones à enjeux spécifiques du territoire (biodiversité, érosion, déprise agricole).

- **Mettre en place un pilotage de type « Dialogue Permanent pour la Nature »**

- Animer et accompagner le réseau dans l'intégration des enjeux environnementaux au sein des pratiques agricoles à l'aide de l'outil « Dialogue Permanent pour la Nature »
- Créer et/ou valoriser des groupes de travail participatifs, pour atténuer l'empreinte carbone et faire progresser la biodiversité au sein des exploitations
- Créer et réaliser, au besoin, des travaux de génie écologique et infrastructures agroécologiques : travaux et réhabilitation de paysages, réseau de haies, curages et mares…

- **Créer du lien synergique**

- Créer un réseau d'exploitants engagés sur la base du volontariat avec un objectif de **50 fermes sur 5 ans (soit 10/an)**

- Impulser une démarche participative en intégrant les habitants du territoire (citoyens, consommateurs, élus du territoire...), au dispositif afin que chaque acteur de la chaîne alimentaire puisse se saisir des enjeux environnementaux liés à l'agriculture
- Organiser des visites d'exploitations encadrées pour définir les objectifs d'amélioration à atteindre (1/an/exploitation)

- **Permettre la montée en compétences des agriculteurs**

Valoriser et/ou participer (financièrement) aux programmes de formation, des partenaires techniques, pertinents sur la question de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, notamment sur :

- les pollinisateurs et la biodiversité dans la gestion des espaces
- le stockage de carbone
- la protection des sols agricoles
- l'agroforesterie
- la gestion de l'eau

- **Mesurer les améliorations environnementales**

Assurer un suivi au travers en réalisant des bilans :

- Bilan carbone à N et N+5 par exemple avec les outils : CAP2R, clim'agri, etc.
- Bilan faunes et flores à l'aide d'indicateurs définis via des bases de données naturalistes
- Bilan des atouts environnementaux haies, mares, prairies…

- **Créer de la valeur ajoutée pour les agriculteurs** en :

- Intégrant les agriculteurs dans des circuits alimentaires de proximité *(cf. Action 3.2.3 « Favoriser et développer les circuits alimentaires durables et locaux sur le territoire »)*.
- Introduisant les produits alimentaires des agriculteurs dans les services de restauration du territoire *(cf. Action 3.2.2 « Améliorer l'offre alimentaire de la restauration collective du territoire »)*.

- **Valoriser la démarche auprès du grand public**

Concevoir des outils de communication afin d'encourager, soutenir et valoriser l'engagement des producteurs à une amélioration environnementale continue de leurs pratiques agricoles.

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☑ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique
Public cible	Agriculteurs
Pilote / porteur de l'action	Gens des Marais d'Ici et d'Ailleurs, Ligue de Protection des Oiseaux de Vendée, Chambre d'agriculture Pays de la Loire et Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
Partenaires identifiés	Groupe de Recherche pour une Agriculture Paysanne Econome et Autonome (GRAPEA), Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) 85, Conservatoire d'espaces naturels ou associations de naturalistes, Communes
Moyens humains	1 ETP
Budget	€€€€ <u>Coût de l'action (fonctionnement et investissement) :</u> 252 600 € Animation : 30 350 € Visites des exploitations : 99 000 € Communication : 6 250 € Structuration des circuits courts valorisant la démarche : 11 700 €
Financements mobilisables	Territoire Engagé pour la Nature
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'exploitations engagées dans la démarche - Nombre de bilans carbone d'exploitations réalisés - Nombre de formations proposées et nombre d'exploitants formés - Nombre de chantiers de génie écologique et d'infrastructures agroécologiques réalisés et montant des travaux réalisés
Calendrier	2023-2024 / 2025-2026 / 2027-2028 X / X / X 2023-2024 : mise en place du dispositif d'amélioration environnementale continue 2025-2028 : intégration de 10 fermes par an dans le dispositif
Mesures ERC / considérations environnementales	

Axe	2. Un territoire qui s'adapte et lutte contre les effets du changement climatique
Objectif	2.5 Accompagner les systèmes économiques du territoire, ainsi que l'aménagement urbain et l'habitat
Action	**2.5.2 Définir une stratégie de développement du tourisme durable et responsable** **Priorité 1**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, de par sa situation littorale, est fortement touristique. Le bilan annuel de fréquentation pour l'année 2021 estime à près de 5,4 millions de nuitées touristiques réalisées entre le 1er avril et le 30 novembre et plus de 3,4 millions de visites d'excursionnistes à la journée (données Flux Vision).

La diversification de l'offre de service sur le territoire est en cours avec notamment le développement des activités nature.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'amener les acteurs de la filière touristique à se projeter dans le climat de demain pour engager l'adaptation de leurs activités au changement climatique. C'est dans ce contexte que doit être définie la stratégie de développement d'un tourisme durable et responsable sur le territoire.

Finalités

- Inscrire les objectifs de développement durable et responsable dans la stratégie de développement touristique
- Intégrer les impacts économiques, sociaux et environnementaux du changement climatique au tourisme

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 46% la consommation d'énergie du secteur tertiaire
- Réduire de 67% les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur tertiaire
- Adaptation du territoire au changement climatique

Description de l'action

La définition d'une stratégie de développement du tourisme durable et responsable passera par les étapes suivantes :

- **Réaliser un état des lieux des démarches existantes et des besoins**

Cet état des lieux a pour objet d'identifier :

- la prise en compte actuelle des critères environnementaux par les professionnels du tourisme du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (pratiques respectueuses de l'environnement, prise en compte des enjeux environnementaux dans les activités, recours aux énergies renouvelables, ...).
- la volonté, les besoins et les attentes des professionnels du tourisme en matière de transition écologique.
- les accompagnements existants des professionnels du tourisme et les acteurs porteurs de ces démarches. Des échanges avec les partenaires seront à organiser pour bien comprendre les dispositifs et identifier ceux qui peuvent répondre aux attentes des professionnels du tourisme et s'intégrer dans la stratégie d'accompagnement.
- l'état des lieux permettra également d'identifier les professionnels moteurs sur le territoire et ayant la capacité de mobiliser.

- **Définir une politique stratégique du tourisme durable et responsable**

La définition de la stratégie de tourisme durable et responsable à mettre en place sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie nécessitera de :

- définir la gouvernance à mettre en place pour aboutir à un diagnostic et une stratégie de développement du tourisme durable et responsable partagés : mise en place de groupe de travail, comité technique, comité de pilotage...
- identifier au préalable les futurs impacts du changement climatique sur les activités touristiques du territoire *(cf. Action 4.3.2 « Améliorer la connaissance du territoire sur les thématiques climat-air-énergie et sa vulnérabilité au changement climatique »)*.
- arrêter les grandes orientations politiques en faveur du développement du tourisme durable et responsable. L'offre touristique devra être adaptée au regard des impacts du changement climatique. Les moyens à la fois humains et financiers, à la fois vis-à-vis des professionnels du tourisme et des futurs partenaires, à engager devront être définis.
- faire le lien avec le schéma de développement touristique du Conseil Départemental de Vendée en préparation pour 2022-2027.

La stratégie devra permettre de :

- identifier des actions particulières visant à adapter les activités touristiques aux épisodes de fortes chaleurs appelés à se reproduire de façon plus fréquente et plus intense (modifications des horaires, recherche de circuits ombragés, …)
- orienter l'offre touristique et diversifier les animations vers le tourisme nature : mise en valeur des marais, œnotourisme à Brem sur Mer, etc.
- faire la promotion du tourisme à vélo et accompagner les mobilités durables intra séjour.
- diversifier l'offre touristique en rétro littoral : jeux de piste dans les communes rétro-littoral, « Café estuaire » sur la commune de Brem sur Mer, ...
- encourager des évènements éco-responsables.
- sensibiliser les vacanciers et les visiteurs et d'encourager les écogestes.

- **Animer la politique stratégique de tourisme durable et responsable**

Il s'agira de :

- mettre en place les accompagnements nécessaires auprès des professionnels au travers de partenariats avec les partenaires identifiés (chambres consulaires par exemple), notamment pour développer des formations sur le territoire.
- encourager la création d'un réseau ou un collectif d'acteurs touristiques du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie qui se rejoignent autour de valeurs communes de tourisme durable et responsable (exemple de Slowlydays en Mayenne qui valorise le slow tourisme).
- développer une stratégie de communication adaptée.

- **Valoriser le tourisme durable et responsable**

Des outils de valorisation devront être réfléchis :

- Proposer un label touristique local ou s'insérer dans un label existant déclinant des pratiques respectueuses de l'environnement (ex. Ecolabel européen ou du label Clef Verte pour les hébergements touristiques).
- Développer des outils de communication permettant la valorisation des professionnels du tourisme engagés dans des démarches environnementales.

La mise en œuvre de la politique se fera au travers de l'*Action 2.5.3 « Accompagner les professionnels et les usagers dans un tourisme durable et responsable »*.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Professionnels du tourisme		
Pilote / porteur de l'action	Office du Tourisme Intercommunal		
Partenaires	Professionnels du tourisme, Communes, Vendée Tourisme, Fédération de l'Hôtellerie de plein air, UMIH, FHPA, Région des Pays de la Loire		
Moyens humains	0,5 ETP		
Budget	€€		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Approbation d'une stratégie de tourisme durable et responsable - Nombre de partenariats mis en place avec les partenaires		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X		
	2023-2024 : état des lieux et définition de la stratégie de développement du tourisme durable et responsable 2025-2028 : animation de la politique définie et valorisation du tourisme durable et responsable		
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	2. Un territoire qui s'adapte et lutte contre les effets du changement climatique
Objectif	2.5 Accompagner les systèmes économiques du territoire, ainsi que l'aménagement urbain et l'habitat
Action	**2.5.3 Accompagner les professionnels et les usagers dans un tourisme durable et responsable** **Priorité 2**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

Comme toutes les activités économiques, les activités touristiques ont un impact sur les ressources naturelles, les écosystèmes, les émissions de gaz à effet de serre, etc. De même, ces dernières seront impactées par les effets du changement climatique.

S'engager dans une démarche de transition écologique apporte de nombreux avantages aux professionnels du tourisme : réduction des factures, amélioration de l'image auprès de la clientèle, adaptation de l'activité aux effets du changement climatique, etc. et les leviers à activer sont nombreux : consommation en eau, déchets, mobilité, biodiversité...

Cette action permet la mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme durable et responsable définie pour le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie *(cf. Action 2.5.2 « Définir une stratégie de développement du tourisme durable et responsable »)*.

Finalités

- Inciter les professionnels du tourisme à prendre en compte les enjeux climat-air-énergie dans leurs activités
- Favoriser les démarches durables et responsables des usagers du tourisme

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 46% la consommation d'énergie du secteur tertiaire
- Réduire de 67% les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur tertiaire
- Adaptation du territoire au changement climatique

Description de l'action

I. Accompagner les professionnels du touristique vers un tourisme durable et responsable

En lien avec l'*Action 3.3.2 « Accompagner les entreprises dans leur transition écologique »*, il s'agit de sensibiliser, former et mobiliser les acteurs touristiques afin de les inciter à s'engager dans une démarche de tourisme durable et responsable.

- **Développer une communication adaptée**

Des temps d'informations et de partage doivent être organisés. Ils porteront sur le tourisme durable et responsable et la stratégie définie pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.
Plusieurs formats peuvent être proposés : petit déjeuner, rencontres du tourisme, visite de sites, etc.
Les partenaires participeront à ces réunions et les professionnels du tourisme pourront partager leurs retours d'expériences.
Ces temps de mobilisation et la communication seront à mettre en place régulièrement.
La communication et les informations devront se concentrer sur les impacts positifs de s'engager dans une démarche de tourisme durable et responsable.
La mobilisation devra permettre d'aller chercher les professionnels du tourisme actuellement non engagés dans cette démarche.

- **Accompagner les professionnels du tourisme dans leur transition écologique**

Cet accompagnement se fera au travers des partenariats développés sur le territoire pour la mise en place de la politique de tourisme durable et responsable, notamment avec les chambres consulaires.

La finalité est de travailler un plan d'actions de développement durable adapté à chaque établissement :

- inciter les professionnels à adapter l'offre touristique au regard du changement climatique et à ces effets, notamment les épisodes de fortes chaleurs appelés à se reproduire de façon plus fréquente et plus intense : changements des horaires d'activités par exemple, recherche de circuits ombragés, développement du tourisme nature...
- inciter les hébergeurs à mettre en place et à disposition des outils de prévention et de réduction des déchets et proposer à leur clientèle des produits zéro déchets.

- sensibiliser les hébergeurs à la rareté de la ressource en eau et les inciter à réduire leurs consommations en eau avec Vendée Eau (réalisation d'audits, récupération des eaux de pluie pour arrosage des espaces verts, afficher les consommations en eau des équipements, ...).
- sensibiliser les hébergeurs aux séjours à vélo et développer la location de vélos pour favoriser les modes de transports doux.
- réintégrer la nature dans les campings, tendre vers des aménagements favorisant la biodiversité, limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols.
- favoriser la consommation locale en créant des partenariats avec les producteurs locaux (ex. produits locaux pour le petit déjeuner, Made in Pays de Saint Gilles...).
- etc.

Exemple de formation développée par la CCI de Vendée « Comprendre et appliquer les principes du développement durable dans le secteur de l'hébergement touristique ».

- **Valoriser les initiatives existantes sur le territoire**

Il sera essentiel de valoriser les professionnels du tourisme engagés dans des démarches environnementales au travers d'un label touristique, d'un guide, du site internet de l'OTI, des réseaux sociaux ou encore lors de réunions de partage.

II. Encourager les évènements éco-responsables

L'enjeu est d'inciter les acteurs des événementiels à l'éco-responsabilité :

- ajouter des critères environnementaux et participatifs aux critères de subvention des évènements.
- mettre en place une charte des événements éco-responsables à signer par toute association organisant un événement en partenariat avec une commune, l'OTI ou l'Agglomération (gestion des déchets, produits locaux, "consommables" recyclables) assorti d'un document informatif sur les bons gestes.
- développer des outils comme une signalétique éco-conçue et re-valorisable, non datée pour les évènements récurrents, mettre à disposition des outils de communication (astuces, bons gestes, banderoles, communication sur le site internet, etc.),
- en lien avec l'*Action 1.5.1 « Animer une démarche zéro déchet sur le territoire »*, mettre à disposition les équipements de collecte des déchets (tri) et une aide à l'acquisition d'un service de vaisselle (gobelets, nappes, tasses à café, réutilisables) ou d'un kit : nappes, écocup, vaisselle, etc.
- valorisation des retours d'expérience de tels événements.

III. Sensibiliser les vacanciers et les visiteurs et encourager les écogestes

Il s'agit de développer des actions d'information et de sensibilisation à destination des usagers des structures d'hébergements et d'activités touristiques, comme par exemple :

- distribuer des guides « éco-gestes » auprès des hébergeurs touristiques pour une mise à disposition aux occupants
- transmettre la charte du promeneur dans les brochures papiers de l'OTI
- inciter à utiliser les transports en commun ou les mobilités douces. Réaliser un support qui répertorie les pistes cyclables et pédestre (en téléchargement).
- valorisation du slow tourisme sur le site internet de l'OTI et dans les brochures
- incitation aux économies d'eau et visite de l'usine de traitement d'eau potable du Jaunay
- développer des défis « écolo » à destination des visiteurs via les réseaux sociaux
- proposer dans les boutiques de l'OTI et les sites touristiques des produits locaux et de la marque Made in Pays de Saint Gilles.
- développer une Charte du Voyageur, outil de communication et de diffusion des bonnes pratiques à partager pour découvrir et apprécier comme il se doit le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.
- Informer sur le label touristique local valorisant le tourisme durable.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique
Public cible	Professionnels du tourisme et usagers du tourisme
Pilote / porteur de l'action	Office du Tourisme Intercommunal
Partenaires identifiés	Communes, Vendée Tourisme, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Fédération de l'Hôtellerie de plain air, UMIH, FHPA, Vendée Eau, Trivalis
Moyens humains	0,5 ETP
Budget	€€€€

Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'établissements touristiques engagés dans une démarche environnementale - Nombre d'actions ou communications annuelles à destination des professionnels du tourisme - Nombre d'actions ou communications annuelles à destination des usagers du tourisme - Nombre d'évènements réalisés en respectant des pratiques éco-responsables		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	2. Un territoire qui s'adapte et lutte contre les effets du changement climatique
Objectif	2.5 Accompagner les systèmes économiques du territoire, ainsi que l'aménagement urbain et l'habitat
Action	**2.5.4 Développer les démarches partagées et alternatives sur le territoire** **Priorité 3**
Etat de l'action	Engagée / Nouvelle

Contexte et enjeux

La mutation des méthodes de travail, de l'habitat et des modes de vie vers des approches partagées et alternatives fait partie de la dynamique locale de transition écologique et énergétique engagée par la société civile du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Finalités

- Accompagner la mutation des méthodes de travail, de l'habitat et des modes de vie
- Favoriser les expérimentations et connaître leurs limites

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Adaptation du territoire au changement climatique

Description de l'action

I. Mettre en place des lieux de travail partagés

- **Développer les hôtels d'entreprises**

La Communauté d'Agglomération est propriétaire d'un Hôtel d'entreprises sur la Commune de Brétignolles sur Mer, comprenant 5 ateliers et 4 bureaux.
Cette structure permet d'accueillir les PME en phase de création, dans une zone d'activités économiques, et d'offrir un module de travail adapté pour débuter, à un coût attractif et avec des équipements communs, dans le but de favoriser la pérennité des entreprises et leur ancrage sur le territoire.

La Communauté d'Agglomération souhaite développer ces bâtiments sur le territoire. Un nouvel Hôtel d'entreprise sera construit en 2023, au sein du parc d'activités du Vendéopôle sur la Commune de Saint-Révérend, offrant 8 ateliers et 4 bureaux. Une extension du bâtiment pourra être réalisée à terme.

- **Développer les espaces de coworking**

Avec l'essor du télétravail, les espaces de coworking proposent un ensemble d'offre de service et de location (bureaux partagés, salle de réunion, bureau confidentiel, espace de convivialité…) et permettent de conserver un lien social essentiel pour les travailleurs. Sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les espaces existants sont d'initiative privée.

En premier lieu, il est nécessaire de réaliser un état des lieux des espaces de travail de coworking privés existants sur le territoire et d'estimer les besoins.
Si l'état des lieux démontre un manque sur le territoire, les collectivités pourront décider d'être pro-actives et permettre la création de nouveaux espaces. Pour cela, il conviendra de :

1) Identifier les zones géographiques intéressantes pour les salariés (diagnostic, concertation)
2) Identifier des lieux/bâtiments existants où des espaces partagés pourraient être créés (cibler les logements ou commerces vacants des centre bourgs)
3) Acquérir ces logements / bâtiments
4) Réaliser des travaux d'adaptation des bâtiments existants pour créer des espaces de travail partagé fonctionnels, incluant le raccordement numérique à un très haut débit (fibre optique), la rénovation thermique et l'utilisation de matériaux biosourcés pour améliorer le confort des usagers
5) Communiquer sur le ou les espace(s) et accompagner les utilisateurs

II. Favoriser le développement de tiers-lieux sur le territoire

Il existe une dizaine de tiers-lieu en Vendée, dont un sur l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : La Ferme de la Chevallerie.
Un tiers lieu peut se définir comme étant un point de rencontre de plusieurs associations, entreprises, particuliers évoluant autour de valeurs communes, qui œuvrent pour une société plus respectueuse de l'environnement, tournée vers l'autre et collaborative. Il est l'endroit où il est possible de tester de nouveaux modes de vie ou de travail, dans une logique d'ouverture

et de partage, basés sur la coopération, l'échange et le partage d'expériences, qui permettent la transition écologique et l'adaptation au changement climatique.

Les « éco-lieux » ou tiers lieux ne sont pas tous identiques et sont définis par les activités qui y sont dispensées par la communauté sur place. Ils peuvent proposer des salles de réunions, des boutiques partagées …
La Ferme de la Chevallerie, par exemple, abrite des activités agricoles, de santé et bien-être, artistiques, d'enseignement et de culture. Elle dispose d'une salle d'activités partagées et d'une grange rénovée en salle commune.

Pour envisager ces installations, quelques étapes sont à suivre :

1) Identifier les lieux ou bâtiments propices à l'installation du tiers-lieu
2) Acquérir les bâtiments ou les terrains
3) Réaliser les travaux nécessaires dans une démarche environnementale (rénovation thermique, utilisation de matériaux biosourcés, etc.)
4) Faire vivre le site.

III. Expérimenter l'habitat écoresponsable sur des micro-parcelles de terrain

Il s'agit d'expérimenter l'installation, sur le territoire, d'un éco-habitat alternatif, de type tiny-house, sur des micro-parcelles au travers d'un ou de plusieurs terrains identifiés à cet effet.

Cette expérimentation sera à formaliser dans les documents d'urbanisme et notamment dans le cadre de l'élaboration du PLUI (zonage spécifique [STECAL hors communes littorales] et prescriptions dans le règlement).

Les communes pourront réaliser les aménagements de viabilisation nécessaires et rendre disponibles à la location les micro-parcelles de terrain pendant quelques années.

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☐ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables locales ☐ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique ☐ Préservation des ressources		
Public cible	Tout public		
Pilote / porteur de l'action	I. Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération II. Communauté de personnes/entreprises organisée III. Communes		
Partenaires identifiés	I. Associations de professionnel / d'entreprises, Association des espaces de coworking, SYNAPHE II. Associations, mécènes, entreprises, adhérents et citoyens engagés, Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération		
Moyens humains			
Budget	€€€€€		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'hôtels d'entreprises et nombre d'ateliers et de bureaux - Nombre d'espaces de coworking et nombre de bureaux - Nombre de tiers-lieux sur le territoire - Nombre de micro-parcelles pour l'habitat alternatif		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe stratégique	3. Un territoire autonome
Objectif	3.1 Développer les énergies renouvelables
Action	**3.1.1 Adopter un document cadre de développement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale** **Priorité 1**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

Le gisement théorique de développement des énergies renouvelables s'élève à 695 GWh en 2017 sur l'ensemble du territoire. La production d'énergie renouvelable du territoire en 2017 représente 100 GWh soit 10 % des besoins actuels de consommation énergétique. Forte de ces potentialités, la stratégie 2050 du PCAET vise à atteindre une production de 89 % d'énergies renouvelables.

La Communauté d'Agglomération a un rôle important à jouer dans le développement des énergies renouvelables en assurant la cohérence des projets avec les enjeux écologiques, économiques, sociaux et paysagers du territoire. Plus la stratégie du territoire est claire et définie, validée et portée politiquement avec les acteurs du territoire, plus les risques à la phase de développement des projets sont réduits et le positionnement des porteurs des projets facilité.

Finalités

- Mener une politique communautaire en matière d'énergies renouvelables permettant de :
- Planifier le développement des installations de production d'énergies renouvelables en cohérence au niveau territorial, à court, moyen et long terme
- Hiérarchiser et prioriser les potentiels pour être en capacité de solliciter les développeurs de projets sur des zones prédéfinies
- Favoriser le développement des ENR en maîtrisant leur implantation et en évitant l'éclosion de plusieurs projets sans cohérence globale entre eux.

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Produire 89 % d'énergie renouvelable sur le territoire
- Réduire de 56% les émissions de gaz à effet de serre du territoire

Description de l'action

I. Élaborer et adopter un schéma directeur des énergies renouvelables, ou une charte de développement des énergies renouvelables, à l'échelle territoriale

L'élaboration du document cadre passe par les différentes étapes suivantes :

1) Définir la **gouvernance** et organiser le **pilotage** à mettre en place pour l'élaboration du document cadre (constitution d'un Comité de Pilotage, d'un Groupe de Travail non permanent « agiles et ad'hoc » et/ou d'un Comité Technique).

2) Réaliser une **étude de gisement** des énergies renouvelables sur le territoire
Sur la base des données de l'étude EnR&R du SyDEV, mener une étude plus fine des zones favorables au développement de certains potentiels en énergies renouvelables.

3) Présenter et communiquer sur les gisements et enjeux du développement des énergies renouvelables sur le territoire

4) **Définir les sites souhaités de développement des installations d'EnR** d'ampleur (éolien, centrale solaire au sol) et définir les conditions d'implantations souhaitables des installations EnR de petite dimension (petit éolien, petites installations photovoltaïques) au travers d'une analyse impacts/bénéfices pour faciliter leur acceptation durable par tous les citoyens (prise en compte des nuisances possibles). Cette analyse intégrera la préservation des milieux naturels et des continuités écologiques, les enjeux paysagers et patrimoniaux et ceux de bien-être et santé des habitants.

Une attention particulière sera portée quant aux choix de sites ayant les enjeux biodiversité les plus faibles.
La définition des sites d'installation des EnR devra prendre en compte les sites NATURA 2000 et identifier les mesures d'évitement et de réduction visant à assurer leur préservation au regard des incidences que les projets EnR peuvent avoir. La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) préconise de respecter une distance de 1000m entre les Zones de Protection Spéciale et un potentiel projet éolien. Il conviendra de prendre en compte cette préconisation et d'intégrer les besoins de déplacement au sein de la stratégie de développement éolien sur le territoire.

Enfin, le photovoltaïque au sol peut réduire la biodiversité sur site en créant des zones d'ombres et en limitant la circulation des espèces.

5) **Mutualiser** et réfléchir avec les communes **à l'échelle du territoire**. Aujourd'hui les projets se traitent plutôt à l'échelon communal.

6) **Concerter** les développeurs de projets, les citoyens, associations et autres structures publiques.
Ces deux phases de concertation peuvent se faire au travers d'ateliers présentant différents buts : sensibilisation sur l'implantation éolienne en amont ; groupe de travail sur le choix des zones d'études, des hypothèses (paysages, contraintes locales, etc.), groupe de travail sur la sélection des projets, etc.
Il est important que ces ateliers soient animés par un organisme neutre et indépendant, ou à minima non-impliqué dans le projet concerné (ADEME, bureaux d'études, etc.).

7) Sélectionner certaines zones favorables et prioritaires, cohérentes entre elles et pour la population.

8) Identifier le cadre juridique et les différents moyens de financer le développement des énergies renouvelables
Définir pour chaque typologie de projets le cadre juridique et les outils financiers :

- Projets citoyens : financements citoyens, participatifs, centrales solaires citoyennes, etc.
- Société de projet « Energies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie » *(cf. Action 3.1.2 « Créer et animer la société « Energies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie »)*.
- Développeur (ou groupement)

9) Diffuser le document cadre et mettre à disposition des collectivités

10) **Transposer ce document cadre dans le PLUI**
Il s'agit d'inscrire dans le futur PLUI, les zones favorables et prioritaires aux projets de développement d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, méthanisation…) *(cf. Action 4.1.2 « Elaborer le PLUI en intégrant les objectifs stratégiques du PCAET »)*.

II. Développer des projets d'énergies renouvelables au regard du schéma directeur des énergies renouvelables

- **Expertiser les projets d'énergies renouvelables privés** au regard du schéma directeur (filières énergétiques adaptées, complémentarité avec l'existant, besoins du territoire, localisations préférentielles, conditions, orientations de préservation du paysage) **et accompagner** les projets par une stratégie de facilitation et de promotion, de communication / concertation auprès élus, et de la population (habitants en général, sociétés citoyennes, entreprises, agriculteurs, associations, etc).

- **Développer des projets de d'énergies renouvelables publics** au travers de la société de projets "Energies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie" *(cf. Action 3.1.2 « Créer et animer la société « Energies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie »)*.

- **Anticiper les investissements nécessaires** pour renforcer, étendre et adapter des réseaux de gaz et d'électricité aux projets

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☐ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Collectivité et porteurs de projet de production d'énergies renouvelables		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - Service PCAET		
Partenaires identifiés	Communes, porteurs de projets, SyDEV, GRDF, Vendée Energie, Chambre d'agriculture, ADEME, Département de la Vendée, Région des Pays de la Loire, CAUE de la Vendée		
Moyens humains	0,3 ETP		
Budget	€€		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Adoption du document cadre - Nombre de projets d'énergies renouvelables développés sur le territoire - Production d'énergies renouvelables sur le territoire		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
	I. Elaboration du document cadre : 2023-2024 II. Développement des projets d'énergies renouvelables : 2025-2028		

Mesures ERC / considérations environnementales	Eviter : Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats Indicateur : Prise en compte de la biodiversité dans le choix des sites d'implantation des projets d'énergies renouvelables (Oui/Non) Eviter : Identifier en amont des mesures d'évitement et de réduction visant à assurer la préservation des sites Indicateur : Réalisation d'une évaluation des incidences si les sites susceptibles d'être impactés par les projets sont situés en zone Natura 2000 (Oui/Non) Eviter : La LPO préconise de prévoir une distance minimale de 1000 m entre les sites N2000 et des projets éoliens. Indicateur : Le projet éolien est situé à plus de 1000 m d'une zone Natura 2000 (Oui/Non)

Axe	3. Un territoire autonome
Objectif	3.1 Développer les énergies renouvelables
Action	**3.1.2 Créer et animer la société "Energies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie "** **Priorité 1**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie a défini dans sa stratégie d'atteindre 89% d'autonomie énergétique sur le territoire avec les efforts conjugués de la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, d'août 2015, donne la possibilité aux collectivités de participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiées dont l'objet social est la production d'énergie renouvelable par des installations situées sur leur territoire et participant à son approvisionnement énergétique. Dans ce cadre, Vendée Énergie a souhaité créer la filiale "Vendée Energie et Territoire", dédiée à la prise de participation dans les projets de production d'énergies renouvelables développés conjointement avec les EPCI.

Compte tenu des objectifs du territoire, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et la SEM Vendée Energie créent conjointement, une société par actions simplifiées "Energies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

La société aura pour objet le développement, la réalisation et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables tels que les centrales solaires sur bâtiments publics, des ombrières photovoltaïques sur domaine public, des centrales solaires au sol sur d'anciens centres d'enfouissement techniques, des parcs éoliens ou encore des projets de méthanisation.

Finalités

- Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine de la Communauté d'Agglomération et des communes
- Favoriser des retombées économiques pour le territoire

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Produire 89 % d'énergie renouvelable sur le territoire
- Réduire de 56% les émissions de gaz à effet de serre du territoire

Description de l'action

I. Créer la société de projet « Energies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération »

La création de la société de projet, dédiée au portage juridique et financier des projets d'énergies renouvelables sur le territoire (développement, réalisation et l'exploitation) passe par différentes étapes précisées ci-dessous :

1) Signer un protocole d'accord avec Vendée Énergie
Ce protocole d'accord a deux objectifs :

- Définir les grands principes du co-développement des projets d'énergies renouvelables sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- Œuvrer pour permettre la création de la société à actions simplifiées "Énergies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie". Ce protocole a été signé le 18 février 2021

2) Identifier les sites potentiels sur le territoire
Les sites potentiels peuvent être :

- Pour les énergies solaires :
  - des bâtiments neufs / en cours de construction sur lesquels la toiture est prévue ou peut être adaptée pendant les travaux
  - les bâtiments existants : la toiture doit être adaptée à recevoir des panneaux solaires, ces travaux ne seront pas pris en charge par la société de projet.
  - les parkings : des ombrières peuvent être installées sur les parkings
  - les ombrières au sol : sur des espaces fonciers non utilisés non constructible et non agricole
- Pour les énergies éoliennes
  - les espaces fonciers possibles, réservés pour de l'éolien
- Pour la méthanisation
  - les projets de méthanisations publics du territoire

3) Définir les investissements nécessaires pour ces projets et définir la répartition du capital
Pour chaque site potentiel, les investissements nécessaires à la réalisation du projet seront calculés. Une fois les investissements estimés pour la mise en œuvre de l'ensemble des projets, Vendée Energie et la Communauté d'Agglomération pourront échanger et déterminer la répartition du capital entre eux. Vendée Energie sera obligatoirement l'actionnaire majoritaire de la société.

4) Délibérer sur la création de la société
L'ensemble des éléments nécessaires à la création de la société feront l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et de Vendée Energie. La délibération devra préciser obligatoirement dans le corps de texte :

- Forme sociale : Société par actions simplifiée (SAS)
- Dénomination sociale : Énergies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- Capital : 5 000 euros
- Objet : Développement, réalisation et exploitation de projets de production d'énergie renouvelables sur le territoire de la Communauté d'Agglomération
- Répartition du capital entre Vendée Energie & Territoire (%) et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération (%)
- Investissement envisagé : M€
- Fonds propres à apporter par la Communauté d'Agglomération : € dont € en capital et € en compte courant d'associé.
- Les représentants des actionnaires

5) Apports des fonds en capital
Une fois les délibérations prises, les fonds du capital seront à apporter par chacun des associés à proportion de leur niveau de participation. Pour ce faire, le compte bancaire de la société sera ouvert pour le dépôt des fonds (= capital de la société) et un bulletin de souscription et d'appel de fonds aux associés précisant le montant à verser sera envoyé.

Les apports en fonds propres seront réalisés au fur et à mesure des besoins pour le développement et la réalisation des projets par tirages successifs sur la base de l'enveloppe globale fixée dans la délibération. En cas de nouveaux projets non identifiés initialement, une nouvelle délibération pourra être prise pour augmenter cette avance en compte courant ainsi consentie à la Société.

6) Assemblée générale constitutive
Suite aux délibérations par chacun des actionnaires, une première assemblée générale constitutive est à organiser pour adopter et signer les statuts et le pacté d'associés. Lors de cette assemblée générale constitutive, le Président de la Société et les membres du comité stratégique seront désignés. Également, le mandat sera donné au Président pour effectuer les démarches de création.

7) Création et immatriculation de la société
La dernière étape est la création de la société auprès du Greffe et son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

II. Animer la société à action simplifiée "Énergies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

La société "Énergies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie sera animée par un comité stratégique, organe ayant pouvoir pour valider les différents projets. La Communauté d'Agglomération et les communes seront associées à chaque décision. Les projets seront élaborés au regard du document cadre de développement des énergies renouvelables *(cf. Action 3.1.1 « Adopter un document cadre de développement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale »)*.

Vendée Énergie assurera :

- le développement et la réalisation des unités de production (élaboration, passation, suivi des marchés de travaux)
- la supervision et l'exploitation des unités de production,
- la gestion administrative et financière de la SAS

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sera en charge de :

- Soutenir le développement : démarcher les services instructeurs, favoriser l'acceptation locale, etc.
- Mettre à disposition le foncier propriété de la Communauté d'Agglomération ou favoriser la mise à disposition de sites appartenant aux communes
- Réfléchir à l'intégration de financements participatifs et à une gouvernance partagée des opérations
- Communiquer sur les projets
- Sécuriser les pratiques de mises en concurrence et assurer la transparence des procédures afin de préserver l'intérêt général.

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☐ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et Vendée Energie		
Partenaires identifiés	Communes		
Moyens humains	0,2 ETP		
Budget	€€€		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Création de la société de projet		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
	I. Création de la société de projet : 2023 II. Mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables : 2024-2028		
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	3. Un territoire autonome
Objectif	3.1 Développer les énergies renouvelables
Action	**3.1.3 Favoriser le développement du solaire sur le territoire** **Priorité 1**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

Le solaire photovoltaïque constitue le premier gisement d'énergie renouvelable du territoire avec une production annuelle estimée à 308 GWh repartie ainsi :

- le photovoltaïque sur toiture avec 275 GWh
- le photovoltaïque au sol estimé à 19 GWh
- le photovoltaïque en ombrière de parking estimé à 14 GWh

Les communes littorales ont un potentiel solaire représentant les deux tiers du gisement.
La production actuelle représente 7,4 GWh/an (données 2017).

Le solaire thermique, représente quant à lui, un gisement théorique estimé à 14 GWh/an. Actuellement très peu présent sur le territoire, sa production annuelle est de 0,36 GWh.

Pour atteindre la stratégie du PCAET, il est nécessaire de mettre en place des outils et des actions favorisant le développement du solaire sur le territoire et le recours à l'autoconsommation. L'ambition des élus est orientée pour solariser en priorité les toitures des bâtiments.

Finalités

- Augmenter la production d'énergie solaire sur le territoire

Objectifs de la Stratégie à l'horizon 2050

- Produire 89 % d'énergie renouvelable sur le territoire
  - ✓ Produire 217 GWh/an en solaire photovoltaïque sur toiture soit 79% du gisement théorique maximal
  - ✓ Produire 22 GWh/an en solaire photovoltaïque au sol et en ombrière soit 74% du gisement théorique maximal
  - ✓ Produire 12 GWh/an en solaire thermique sur le territoire soit 87 % du gisement théorique maximal

Description de l'action

I. Identifier les toitures et les parkings permettant le déploiement du photovoltaïque par la mise en place d'un cadastre solaire

Un cadastre solaire est une carte d'un territoire qui met en évidence l'énergie solaire qui arrive sur les toitures sur une année moyenne. Il permet d'obtenir le potentiel de production d'énergie à partir du solaire sur un bâtiment, un parking, etc.
Le cadastre solaire fournit un premier niveau de renseignement pour les habitants et les acteurs du territoire se questionnant sur leur potentiel de production d'énergie renouvelable.

- **Définir l'objet et la forme du cadastre solaire**

<u>- Définir la destination de l'outil :</u>
Il existe deux possibilités : un cadastre solaire mis à disposition du grand public en ligne et/ou la création d'un outil SIG accessible aux services (habitat, urbanisme, Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, Environnement, Construction, développement économique) qui seront alors chargés d'animer le cadastre auprès des différents publics (communes, entreprises, habitants, etc.).

<u>- Définir les attentes sur l'outil :</u> niveau de précision, destination (uniquement habitat, bâtiment d'entreprise, parking, etc.).
Il est possible d'exploiter le cadastre solaire simplifié mis à disposition par le SyDEV (non exploitable actuellement).

- **Déployer et animer le cadastre solaire**

Le déploiement et l'animation du cadastre solaire nécessitera de :

- Intégrer les enjeux patrimoniaux dans le cadastre solaire
- Déployer l'outil dans le SIG de la Communauté d'Agglomération
- Communiquer sur le dispositif de cadastre solaire auprès des particuliers et des entreprises
- Définir et mettre en place une animation du cadastre par des structures telles qu'AtlanSun (auprès des entreprises) et Elise (auprès des habitants).

- **Identifier les sites de grande taille**

Les acteurs économiques (entreprises, surfaces commerciales, zones d'activités, campings, bâtiments agricoles, etc.) ont des potentiels de production solaire conséquents (grandes toitures et potentiels en ombrières sur parkings).
Il s'agit, à partir du cadastre solaire, d'identifier les grandes toitures et les sites potentiels d'ombrières, de les hiérarchiser et de mener des actions de présentation et de sensibilisation auprès des propriétaires associés.

II. Inciter et accompagner les particuliers et les entreprises

- **Inciter et accompagner les particuliers :**

Il s'agit de :

- Au travers de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, sensibiliser les propriétaires lors de travaux de rénovation et utiliser le cadastre solaire lors de l'accompagnement des particuliers *(cf. Action 1.1.1 « Poursuivre le développement de la PTRE et de l'OPAH »)*.
- Maintenir « Le Bonus Ecologique » de la PTRE à l'installation d'équipements solaires thermiques voire le développer pour des projets solaires photovoltaïques.
- Porter la promotion et diffuser les guides sur l'énergie solaire.
- Développer un conseil personnalisé pour dimensionner les projets de mise en place de panneaux solaires (surface, puissance, raccordement) dans le cadre de l'animation du cadastre solaire.

- **Inciter et accompagner les entreprises :**

En complément des actions mises en place pour les sites de grandes tailles et en lien avec l'*Action 3.3.2 « Accompagner les entreprises dans leur transition écologique »*, il convient de :

- Développer l'information des entreprises sur les énergies solaires par la diffusion de guides existants, la mise en place de réunions d'information (sur les financements, les appels à projets, les modèles d'affaires, etc.).
- Accompagner les entreprises à connaître leur potentiel (cadastre solaire, note d'opportunité, ...).
- Accompagner les entreprises à développer des projets (animation territoriale et accompagnement technique).

III. Soutenir et encourager les projets citoyens en autoconsommation

- **Création d'un collectif pour la production d'électricité photovoltaïque en autoconsommation**

Le projet consiste à rendre accessible à un grand nombre de particuliers l'installations de panneaux photovoltaïques sur les toitures ou les jardins des propriétés individuelles et d'autoconsommer au maximum l'électricité produite.
Le collectif sera constitué d'un noyau d'administrateurs actifs bénévoles et d'adhérents producteurs d'énergie solaire en autoconsommation. Il poursuivra également un objectif d'informer et de responsabiliser l'ensemble des citoyens sur la consommation et la production locale d'énergie renouvelable au travers d'actions d'information et de recherche (réunions, conférences, visites de sites, ...).

- **Accompagner l'émergence d'un projet citoyen d'énergie solaire partagée**

En lien avec le III. de l'*Action 4.2.1 « Porter une animation de territoire »*, il s'agit d'accompagner à l'émergence d'un projet territorial d'énergie solaire citoyen :

1. Provoquer des temps de rencontre, avec présentation du principe d'une coopérative de production d'énergies solaire citoyenne et partage de retours d'expérience
2. Création d'un noyau dur « porteur de projet », associer des partenaires experts pour former, accompagner
3. Etudier le site potentiel de production d'énergie solaire (contraintes réglementaires et environnementales)
4. Monter une coopérative de production d'énergie solaire, avec participation citoyenne en privilégiant l'autoconsommation
5. Favoriser les entreprises locales pour la construction et la maintenance

IV. Développer les projets d'énergie solaire des collectivités

Avec l'ensemble de leurs bâtiments (administratif, scolaire, habitation, etc.), les collectivités détiennent un potentiel solaire important. Dans le cadre de l'exemplarité, et en parallèle de la démarche de sobriété par la rénovation *(cf. Action 1.1.4 « Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics »)*, les communes et de la Communauté d'Agglomération devront intégrer les énergies solaires lors de la rénovation des bâtiments, de constructions neuves ou sur les parkings.

Les projets pourront être réalisés dans le cadre de la société "Energies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie" *(cf. Action 3.1.2 « Créer et animer la société « Energies en Pays de Saint Gilles Croix de Vie »)*.

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES

	☑ Production d'énergies renouvelables ☐ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Particuliers, collectivités, entreprises		
Pilote / porteur de l'action	I. Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - Service PCAET / SyDEV II. Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération / Communes		
Partenaires identifiés	Communes, SyDEV, Vendée Energie, Région, Département, RECIT, AtlanSun, ENEDIS, AtlanSun, Cowatt, Elise, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, CCI Vendée, CMA		
Moyens humains	0,2 ETP		
Budget	€€€		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Mise en place d'un cadastre solaire - Nombre d'équipements d'énergie solaire sur les bâtiments publics - Nombre d'actions ou communications annuelles sur l'énergie solaire - Production d'énergie solaire photovoltaïque sur le territoire		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
	I / II / III / IV : 2023-2024 II / III / IV : 2025-2028		
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	3. Un territoire autonome
Objectif	3.1 Développer les énergies renouvelables
Action	**3.1.4 Accompagner et optimiser les projets de méthanisation cohérents sur le territoire** **Priorité 3**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

Le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie détient un fort potentiel de production de méthanisation. Le gisement global (hors cultures intermédiaires) du territoire est estimé à 66 GWh/an avec une majorité provenant des effluents d'élevage. L'agriculture et les biodéchets des ménages sont également deux sources non négligeables sur le territoire.

3 unités de méthanisation agricoles existent sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : 2 en cogénération et 1 en injection, d'une capacité de 30 000 tonnes. En 2017, la méthanisation représentait une production annuelle de 3,3 GWh. Aujourd'hui, les avis des acteurs et usagers du territoires sont partagés sur cette filière.

Le territoire a fixé l'objectif de développer 3 méthaniseurs supplémentaires à l'horizon 2050. Les projets mettant environ une dizaine d'années pour voir le jour, aucun nouveau projet n'a été pris en compte avant 2030.

Finalités

- Développer la production de biogaz sur le territoire
- Développer une méthanisation réfléchie qui n'impacte pas la capacité du sol à s'adapter au changement climatique

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Produire 89 % d'énergie renouvelable sur le territoire
  - ✓ Produire 22 GWh par la méthanisation sur le territoire avec l'hypothèse de 5,7 GWh/méthaniseur, soit 33% du potentiel estimé avec 3 nouveaux méthaniseurs entre 2030 et 2050

Description de l'action

I. Réaliser un état des lieux des gisements de déchets organiques du territoire

Cet état des lieux sera effectué dans le cadre de l'étude de gisement des énergies renouvelables sur le territoire, réalisée pour l'élaboration du Schéma Directeur des Energies Renouvelables. Il s'agira de définir le potentiel méthanogène des déchets du territoire (gisement agricole, déchets agro-alimentaires et des collectivités) *(cf. Action 3.1.1 « Adopter un document cadre de développement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale »)*.

Cet état des lieux identifiera également les atouts et difficultés de la méthanisation sur le territoire. Il présentera également les différents usages possibles des gisements (différentes filières de traitement et de valorisation des déchets organiques).

II. Développer une méthanisation agricole cohérente avec le territoire

- Identifier les agriculteurs intéressés et les rencontrer afin de les aider à définir leur projet (enquête gisement, visite de sites de différentes tailles, étude de faisabilité, recherches de financements, recherches de sites, conseils technico-économiques et juridiques, planning et phase de développement…)

- Faire le lien avec le document cadre de développement des énergies renouvelables, notamment dans une logique coût-bénéfice, afin de réfléchir à la cohérence du ou des projets de méthanisation *(cf. Action 3.1.1 1 « Adopter un document cadre de développement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale »)*.
  Il conviendra de prêter une attention particulière à l'utilisation de terres agricoles vouées à la production énergétique, elles ne doivent pas être allouées au détriment de la production alimentaire du territoire.

- Travailler avec les acteurs locaux pour favoriser l'acceptabilité des projets.
  A ce titre, afin de limiter l'impact socio-environnemental la méthanisation sur le territoire, il s'agira de :
  - favoriser les projets cohérents : taille raisonnable, faible impact du projet sur les cultures alimentaires, part importante de biodéchets et de déjections dans les intrants…
  - veiller à l'intégration paysagère des projets de méthanisation
  - réfléchir à la non implantation de méthaniseurs sur des sites environnementaux sensibles et à proximité des zones d'habitation
  - mutualiser les apports et les débouchés

III. Amorcer une réflexion sur la valorisation énergétique des biodéchets en biométhane

En 2024, la collecte séparée des biodéchets deviendra obligatoire pour tous, quel que soit le volume produit. La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dans le cadre de sa compétence collecte de déchets, devra se poser la question de leur valorisation (compostage ou méthanisation).

La valorisation énergétique de ces biodéchets via la méthanisation nécessite un travail préalable sur certaines problématiques : solutions de collecte adaptées et efficaces, déconditionnement et hygiénisation avant d'entrer dans le digesteur, diversité des intrants et donc stabilité du gisement…

Pour ce faire, les services de l'Agglomération mobiliseront les acteurs locaux référents sur cette thématique pour élaborer différents scénarios (mobilisation des unités de méthanisation agricoles du territoire ou/et création d'une unité intercommunale, création d'une station bioGaz Naturel pour Véhicules (bioGNV), réutilisation des boues de la nouvelle station d'épuration intercommunale…).

cf. Action 1.5.2 « Réduire, collecter et valoriser les biodéchets »

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☐ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	II : Agriculteurs		
Pilote / porteur de l'action	I. Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération II. Chambre d'agriculture des Pays de la Loire III. Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération		
Partenaires identifiés	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération (II), Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, GRDF / Soregies, Aile, GRTgaz, SyDEV, Vendée Energie, Trivalis, Entreprise ENERGILLES		
Moyens humains	0,2 ETP		
Budget	€		
Financements mobilisables	Région des Pays de la Loire : financement de projet de méthanisation SyDEV : étude de faisabilité (50% de l'étude de faisabilité, plafonnée à …) ADEME Département de la Vendée		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de projets de méthanisation agricole développés sur le territoire - Production de biogaz sur le territoire		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
	I. Etat des lieux : 2023 II. Développer une méthanisation agricole cohérente : 2023-2028 II. Réflexion sur la valorisation énergétique des biodéchets en biométhane : 2023-2024		
Mesures ERC / considérations environnementales	Eviter : Lister dès l'amont des préconisations pour limiter l'impact environnemental de la méthanisation et suivre leur mise en application. Indicateur : Respect des préconisations et preuve des actions menées sur site pour limiter l'impact environnemental de la méthanisation (Oui/Non)		

Axe	3. Un territoire autonome
Objectif	3.1 Développer les énergies renouvelables
Action	**3.1.5 Développer le bois énergie au travers de l'agroforesterie et préserver les haies** **Priorité 2**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

Première énergie renouvelable consommée sur le territoire en 2017 avec 82 GWh, le potentiel de mobilisation de la ressource bois-énergie du territoire est estimé à 37 GWh/an (forêts, haies, résidus de l'industrie bois et déchets bois). Ainsi, une majeure partie du bois-énergie consommée sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie est importée.
Pour atteindre l'objectif de production locale en bois énergie retenu dans la stratégie du PCAET, le développement de l'agroforesterie est le levier principal. En parallèle, il est nécessaire de développer l'utilisation de cette énergie.

Par ailleurs, matériau biosourcé par excellence, le bois est le premier vecteur de stockage carbone. Les arbres, haies et boisements, au travers de paysages et d'une biodiversité fonctionnels, permettent en outre au territoire de s'adapter au changement climatique.
Cette action est ainsi largement transversale avec l'axe stratégique « Un territoire qui s'adapte et lutte contre le changement climatique et ses effets ».

Finalités

- Développer le bois énergie sur le territoire pour limiter les importations de bois
- Préserver et augmenter le stockage carbone du territoire

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Produire 89 % d'énergie renouvelable sur le territoire
  - ✓ Produire 28 GWh de bois énergie, soit 77 % du gisement potentiel théorique maximal
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire
- Stocker 96 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire
  - ✓ Plantation de haies en périphérie sur 87% des surfaces concernées
  - ✓ Agroforesterie sur 74% des surfaces concernées
  - ✓ Augmentation de la surface forestière de 78%
  - ✓ Développement de pratiques sylvicoles sur 78% des surfaces de chênes
- Adaptation du territoire au changement climatique

Description de l'action

I. Identifier et préserver le potentiel bocager et en bois-énergie du territoire

- Réaliser des **inventaires des haies existantes** sur le territoire (mobilisation des données existantes : exemple Schéma Régional de Biomasse) et définir une typologie des différentes haies rencontrées évaluant leur importance pour l'agriculture et la biodiversité *(cf. Action 2.1.1 « Connaitre, faire connaitre et préserver la biodiversité du territoire »)*.

- Réaliser l'**état des lieux des gisements locaux en bois-énergie**, dans le cadre de l'étude de gisement des énergies renouvelables sur le territoire, réalisée pour l'élaboration du Schéma Directeur des Energies Renouvelables *(cf. Action 3.1.1 « Adopter un document cadre de développement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale »)*.

- Mettre en place des **outils de protection des haies et des boisements** via le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), en s'appuyant notamment sur la Trame Verte Bleue et Noire *(cf. Action 2.1.1 « Connaitre, faire connaitre et préserver la biodiversité du territoire »)*.

II. Développer l'agroforesterie sur le territoire

- **Acculturer au bois et aux haies, démontrer leurs intérêts et promouvoir l'utilisation du bois énergie**

Afin de développer le potentiel en bois énergie et bocager du territoire, il sera nécessaire dans un premier temps de démontrer et valoriser les intérêts économiques, environnementaux, sociaux et de paysage des bois et haies, auprès du monde agricole, des collectivités et du grand public au travers de réunions d'informations, de visites sur site, de la diffusion de guides etc.

Auprès des agriculteurs, les messages à transmettre porteront sur :

- la réduction des charges liées aux intrants, paillage naturel, gestion de l'eau, etc.
- la création de nouveaux revenus : l'entretien de la haie génère des déchets de bois qui peuvent être valorisés en énergie renouvelable. Cette valorisation nécessitera de mobiliser les acteurs de la filière bois énergie en amont des présentations aux agriculteurs.

Pour acculturer les décideurs locaux, le discours portera sur l'implantation et l'entretien d'arbres et arbustes produisant de la nourriture dans les espaces publics : éducation à l'alimentation et au goût, lutte contre l'érosion des sols, atténuation des îlots de chaleur, etc.

- **Proposer aux agriculteurs un accompagnement complet en matière d'agroforesterie sur le territoire**

A l'aide de :

- formations aidées en agroforesterie, partages d'expériences et des conseils techniques en s'appuyant sur les groupes d'échanges thématiques des organisations professionnelles agricoles (GRAPEA, Chambre d'agriculture...)
- visites de fermes référentes sur le sujet (exemple du GAEC des Ursules à Chantonnay)
- communications sur les aides spécifiques pour la plantation d'arbres ou de haies : plan Biodiversité Climat du Département de la Vendée, Programme de développement rural régional des Pays de la Loire (PDRR)
- des accompagnements à la réalisation de plan de gestion durable des haies afin d'intégrer leurs multiples intérêts : production de bois, lutte contre l'érosion des sols, repaire à biodiversité, stockage du carbone, protection des cultures contre le vent, rétention d'eau.

Une réflexion sur la mise en place d'une conditionnalité d'accès à certains marchés publics par les exploitants mobilisés doit être développée *(cf. Action 4.1.1 « Adopter une politique d'achats durables »)*.

- **Intégrer des espaces d'agroforesterie dans les aménagements urbains**

En lien avec l'*Action 2.1.2 « Développer la biodiversité et végétaliser les zones urbanisées »* :

- Identifier des zones potentielles dans le cadre du diagnostic du PLUi
- Faire le lien avec les programmes de plantation existants comme par exemple « Planter 600 000 arbres » du plan Biodiversité Climat du Département de la Vendée
- Implanter des aménagements de type "forêts comestibles" avec l'association « Les Incroyables Comestibles », jardins partagés
- Organiser des animations pour valoriser ces espaces auprès de la population

III. Développer la consommation en bois énergie du territoire

- **Poursuivre l'accompagnement pour l'habitat individuel**

Maintenir et développer les aides actuelles sur le bois-énergie et l'information sur les financements possibles des chauffages au bois au travers de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique *(cf. Action 1.1.1 « Poursuivre le développement de la PTRE et de l'OPAH »)*.

- **Favoriser les projets bois énergie dans les bâtiments et l'émergence de réseaux de chaleur**

Pour cela, il conviendra de :

- Identifier les gros consommateurs potentiels : état des lieux des bâtiments (localisation, nature publique/privée, caractéristiques du bâti, énergie utilisée, besoins…)
- Etablir une carte de la densité thermique du territoire pour identifier les zones propices au développement de réseaux de chaleur bois-énergie, dans le cadre de l'étude de gisement des énergies renouvelables sur le territoire, réalisée pour l'élaboration du Schéma Directeur des Energies Renouvelables *(cf. Action 3.1.1 « Adopter un document cadre de développement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale »)*.
- Etudier obligatoirement une variante bois-énergie dans le cadre de chaque projet de construction neuve ou de rénovation de bâtiment publics
- Systématiser la réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'un réseau de chaleur pour tout projet d'aménagement sous pilotage de la collectivité ou des communes
- Mobiliser et organiser les ressources disponibles localement.

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☐ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☑ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique
Public cible	Agriculteurs, Communes, entreprises

Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, Communes, Chambre d'Agriculture		
Partenaires identifiés	Groupe de Recherche pour une Agriculture Paysanne Econome et Autonome (GRAPEA), Gens des Marrais d'Ici et d'Ailleurs, Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Vendée, Association Française Arbres Champêtres (AFAC) et Agroforesteries Pays de la Loire, Fibois, Echobat, Fransylva Vendée, associations « Les Incroyables Comestibles » et Jardins partagés		
Moyens humains	0,5 ETP		
Budget	€€€€€		
Financements mobilisables	Aide à la plantation de haies de la Région Pays de la Loire Fonds VIVEA pour les formations en agroforesterie Département de la Vendée Fonds Chaleur ADEME		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Linéaire de haies sur le territoire - Nombre d'exploitants ayant suivi une formation en agroforesterie - Nombre de parcelles en agroforesterie - Nombre de projets bois énergie développés sur le territoire - Production de bois énergie sur le territoire		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales	Eviter : Lister dès l'amont des préconisations pour préserver les haies et les boisements existants. Indicateurs : Evolution des linéaires de haies et surface de boisements		

Axe	3. Un territoire autonome
Objectif	3.2 Accompagner et encourager la production, la transformation et la consommation locales
Action	**3.2.1 Élaborer et mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT)** **Priorité 1**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

Les denrées alimentaires sont dépendantes des marchés mondiaux dont les cours sont très volatils. La crise sanitaire du COVID 19 a démontré les risques d'être dépendant des autres pays pour les produits de première nécessité, qu'ils soient alimentaires ou non. Pendant cette crise, et de plus en plus, les circuits courts sont devenus un véritable refuge pour les consommateurs. Aujourd'hui les territoires qui ont les circuits de proximité les plus développés sont aussi les plus autonomes pour assurer une sécurité alimentaire à leurs habitants.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont été introduits par la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Ils permettent de doter la collectivité d'une stratégie territoriale globale et transversale en matière d'alimentation. Un PAT est élaboré de manière collective, avec les acteurs du système alimentaire du territoire. De par le caractère systémique de la question alimentaire, un PAT répond à des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de santé.

La volonté des élus de la Communauté d'Agglomération est de décliner le PAT à partir du PCAET afin de répondre aux objectifs de sobriété, d'adaptation au changement climatique et d'autonomie du territoire.

Finalités

- Doter le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération d'un cadre stratégique et opérationnel afin de favoriser une alimentation durable (respectueuse de l'environnement), saine et de qualité

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 49 % la consommation d'énergie du territoire
- Réduire de 56 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire
- Stocker 96 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire

Description de l'action

I. Elaborer le Projet Alimentaire Territorial

- **Initier le PAT**

Lors de cette étape, il s'agit de consolider la volonté des élus de la Communauté d'Agglomération d'élaborer et de mettre en œuvre un PAT pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, ainsi que de faire connaître cette volonté auprès des acteurs du système alimentaire territorial afin de créer une dynamique partenariale.

Un recensement des actions en interne portées par la Communauté d'Agglomération, en lien avec la question de l'alimentation, sera réalisé afin de prendre la mesure de l'aspect multidimensionnel du PAT.

Cette étape permettra également de préparer l'opérationnalité de la phase d'élaboration du PAT via une recherche de financement et le recrutement de prestataire(s) externe(s).

Une demande de reconnaissance de niveau I du PAT sera réalisée en parallèle auprès des services de l'Etat. Cette reconnaissance permettra de profiter du label officiel national PAT afin de valoriser la démarche engagée et gagner en visibilité.

- **Réaliser un diagnostic du système alimentaire territorial**

Dans le cadre du PAT, un diagnostic du système alimentaire territorial du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sera réalisé ; il traitera notamment des thématiques suivantes :

- **L'offre alimentaire :** production agricole (exploitations et populations agricoles, productions animales et végétales, occupation des sols…), foncier agricole, pêche, démarches de qualité (Agriculture Biologique et productions emblématiques (AOC des fiefs vendéens)), transformation (artisanat et industries agroalimentaires)
- **La consommation alimentaire :** pratiques de consommation, besoins et attentes alimentaires, lieux d'achats et offre commerciale, accessibilité alimentaire, focus restauration collective et gaspillage alimentaire, agritourisme et culture gastronomique locale.

Un premier travail de collecte sera réalisé sur l'ensemble des données disponibles en interne (PCAET, SCoT...) et en externe (SAGE, INSEE, fiche territoriale DRAAF, CRAter…) sur les thématiques de l'offre et de la consommation alimentaire. Ce travail devra donc être complété et affiné par des données quantitatives plus récentes et d'éléments qualitatifs, à l'aide d'entretiens individuels d'acteurs clés et d'enquêtes.

Une finalité de ce travail sera de mettre en avant les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces du système alimentaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Ce diagnostic constituera un document support indispensable au lancement de la future concertation. Il permettra également de dégager une vision partagée de la question de l'alimentation sur le territoire et de ses principaux enjeux.

- **Elaborer le cadre stratégique et opérationnel**

A la suite de l'identification des enjeux locaux en matière d'alimentation, la prochaine étape sera de construire, avec les différents acteurs concernés, les objectifs et la stratégie en matière d'alimentation pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Cette étape se décline en plusieurs phases :

- Conforter les enjeux en matière d'alimentation vus avec les différentes catégories d'acteurs du système alimentaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- Définir des objectifs opérationnels et identifier les outils, les partenariats et leurs modalités qui permettront de construire les futures actions du PAT
- Élaborer un programme d'actions partenarial pluriannuel ; chaque action retenue sera construite pour être opérationnelle : présentation et mise en œuvre, période de déclenchement, porteur, partenaires identifiés, cibles, indicateurs de suivi, plan de financement prévisionnel…
- Définir la gouvernance du PAT associant les différentes catégories d'acteurs dans différentes instances transversales (comité de pilotage, comité technique, groupes de travail…), tout en évitant le morcellement
- Construire un dispositif de suivi des actions et d'amélioration continue

C'est lors de cette étape, que l'articulation PAT et PCAET se fera afin d'élaborer un PAT qui serve à la sobriété du territoire, son adaptation au changement climatique et à son autonomie.
Certains résultats de la concertation seront intégrés dans le PAT tels que les besoins recensés sur la petite transformation.
Des fiches actions seront communes dans leur mise en œuvre entre le PCAET et le PAT.

II. Mettre en œuvre et animer le Projet Alimentaire Territorial

A la suite de l'élaboration de son PAT, la Communauté d'Agglomération s'engagera à mettre en œuvre et à suivre le programme d'actions partenarial pluriannuel construit et validé.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☑ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique		
Public cible			
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération		
Partenaires identifiés	Les différentes catégories d'acteurs du système alimentaire territorial : acteurs du monde agricole et de l'alimentation (agriculteurs, entreprises de transformation et de distribution, artisans, organismes professionnels agricoles…), consommateurs, institutions publiques, associations locales et initiatives citoyennes, acteurs de l'économie sociale et solidaire		
Moyens humains	0,6 ETP (chargé de mission agriculture et alimentation)		
Budget	€€ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PAT et la communication : 52 000 € HT		
Financements mobilisables	Appel à candidatures PAT Pays de la Loire « Renforcer la dynamique des projets alimentaires territoriaux et accompagner la mise en œuvre des actions sur les territoires » du Plan de Relance (70%)		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Adoption du Projet Alimentaire Territorial - Nombre d'actions du PAT développées sur le territoire		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
	Initiation du PAT : 2022 / Réalisation d'un diagnostic : 2022-2023 / Elaboration d'un cadre stratégique et opérationnel : 2023-2024 / Mise en œuvre : 2024-2028		
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	3. Un territoire autonome
Objectif	3.2 Accompagner et encourager la production, la transformation et la consommation locales
Action	**3.2.2 Améliorer l'offre alimentaire de la restauration collective du territoire** **Priorité 2**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

La restauration collective concerne les établissements scolaires, les entreprises, les hôpitaux, les administrations, les maisons de retraites, les crèches, etc. Elle est souvent le premier point d'entrée pour intégrer une alimentation durable et locale. Elle permet de créer des débouchés pour les agriculteurs locaux, d'assurer une alimentation durable, saine et de qualité pour les enfants et d'afficher l'exemplarité de la collectivité dans la transition écologique.

Finalités

- Favoriser une alimentation durable, saine et de qualité accessible pour tous
- Soutenir l'économie locale du territoire en favorisant l'approvisionnement auprès de producteurs locaux, agriculteurs et pêcheurs
- Eduquer aux impacts de l'alimentation sur le climat
- Atteindre les objectifs fixés par la loi EGalim et la loi Climat et Résilience

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 49 % la consommation d'énergie du territoire
- Réduire de 56 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire
- Stocker 96 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire

Description de l'action

I. Réaliser un état des lieux de la restauration collective sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Au travers de :

- Recensement des capacités de production des cuisines de fabrication existantes
- État des lieux des achats en cours, souhaités et disponibles de produits alimentaires durables, sains et de qualité pour l'ensemble des services de restauration sur le territoire
- Réalisation d'un benchmarking sur des outils pour mettre en relation les producteurs locaux engagés dans une logique de durabilité avec les cuisines du territoire (exemple du site régional www.approximite.fr), mobilisation des partenaires sur le sujet
- Mise en place d'un diagnostic gaspillage alimentaire, recensement des actions, des animations en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, des manques et des besoins sur ce sujet
- Étude des différents flux de livraisons

II. Etablir un projet avec des solutions spécifiques opérationnelles adaptées aux attentes et aux besoins de chaque commune du territoire

Ce projet doit permettre de :

- affiner, partager les cahiers des charges des marchés publics pour favoriser l'introduction de produits alimentaires durables, sains et de qualité, mise en place d'une conditionnalité environnementale, notamment pour les agriculteurs engagés dans une démarche d'amélioration continue ou mettant en place un plan de gestion durable des haies sur leurs exploitations
- proposer des leviers d'actions au personnel des services de restauration du territoire : groupe d'échanges entre chefs de cuisine, formations thématiques, outils pour respecter les règles nutritionnelles …
- mettre en œuvre des opérations structurelles en fonction du besoin, par exemple mise en place d'une régie alimentaire intercommunale ou encore de cuisines collectives
- rendre la logistique des produits alimentaires et de la distribution des repas efficientes sur le territoire
- réduire le gaspillage alimentaire via des outils de mesure, un travail sur les portions servies, la valorisation des déchets, le choix d'un référent anti-gaspillage dans chaque commune…
- communiquer sur les restaurants exemplaires auprès du grand public.

cf. Action 1.5.1 « Animer une démarche zéro déchet sur le territoire »
cf. Action 2.5.1 « Créer une dynamique d'amélioration environnementale continue »
cf. Action 3.1.5 « Développer le bois énergie au travers de l'agroforesterie et préserver les haies »
cf. Action 4.1.1 « Adopter une politique d'achats durables »

III. Eduquer les enfants et les parents à une alimentation durable, saine et de qualité

Des actions d'éducation seront mises en place :

- Sensibiliser à la saisonnalité des produits agricoles et marins, aux règles nutritionnelles et à la santé, via l'organisation d'un forum avec des ateliers de cuisine faisant intervenir, entre autres, un nutritionniste (association du Pain sur la Planche) ou encore des animations dans des jardins partagés
- Ouvrir les cuisines à d'autres publics afin de réaliser des animations de sensibilisation : ateliers de cuisine, défi foyer à Alimentation Positive afin d'augmenter la part bio et locale dans l'alimentation des familles sans augmenter son budget
- Faire participer les enfants à une dynamique zéro gaspillage alimentaire pour les sensibiliser à cette thématique

cf. Action 1.4.1 « Eduquer aux impacts de l'alimentation sur le climat »
cf. Action 1.5.1 « Animer une démarche zéro déchet sur le territoire »

IV. Engager une évolution des pratiques agricoles

Au travers du projet établi et des choix faits pour la restauration collective, les collectivités disposent d'un levier conséquent pour engager les agriculteurs locaux vers une évolution de leurs pratiques agricoles permettant l'adaptation du territoire au changement climatique au travers notamment de la définition comme élément de conditionnalité à l'accès aux marchés publics.

cf. Action 2.5.1 « Créer une dynamique d'amélioration environnementale continue »
cf. Action 4.1.1 « Adopter une politique d'achats durables »

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☑ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Services de restauration du territoire publics et privés Particuliers		
Pilote / porteur de l'action	Communes et Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération		
Partenaires identifiés	Conseil Départemental, Région Pays de la Loire, Association du Pain sur la Planche, SRAE Nutrition, Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) 85, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, Collectif Court-Circuit.		
Moyens humains	0,4 ETP (chargé de mission agriculture & alimentation)		
Budget	€€		
Financements mobilisables	Département de la Vendée Région des Pays de la Loire CAF ADEME		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Pourcentage de produits durables et de qualité dans les cantines, dont le pourcentage de produits bio selon les définitions de la loi Egalim - Quantité totale de déchets produits dans la restauration collective - Nombre d'actions ou communications annuelles pour sensibiliser à une meilleure alimentation et nombre de personnes sensibilisées		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
	I. Etat des lieux et définition d'un projet : 2023-2024 II. Mise en œuvre des projets de restauration collective : 2025-2028 III. Education à une alimentation durable, saine et de qualité : 2023-2028 IV. Evolution des pratiques agricoles : 2025-2028		
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	3. Un territoire autonome
Objectif	3.2 Accompagner et encourager la production, la transformation et la consommation locales
Action	**3.2.3 Favoriser et développer les circuits alimentaires durables et locaux sur le territoire** **Priorité 2**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

Le contenu des assiettes aujourd'hui est dépendant des marchés mondialisés volatils à flux tendus. La crise sanitaire du COVID 19 a démontré le risque de dépendre des autres pays pour des produits de premières nécessités (alimentaires et non alimentaires). Les différents modèles agricoles et alimentaires doivent gagner en résilience et en durabilité afin que les territoires reconquièrent leur souveraineté alimentaire tout en confortant leur intégrité écologique.

D'après une étude de l'ADEME, les circuits courts alimentaires apportent une réponse à des attentes sur les plans économique et social pour le consommateur. Ils présentent également un réel potentiel en matière de consommation durable et peuvent devenir un levier pour encourager l'évolution globale du système alimentaire vers une adaptation au changement climatique.

Finalités

- Développer les circuits de production, transformation, distribution et commercialisation courts et ayant un bilan environnemental positif
- Créer du lien entre producteurs et consommateurs

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 49 % la consommation d'énergie du territoire
- Réduire de 56 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire
- Stocker 96 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire

Description de l'action

Plusieurs axes sont à étudier et mettre en place pour développer et favoriser les circuits de transformation, commercialisation et distribution durables et locaux sur le territoire du Pays de saint Gilles Croix de Vie :

- **Créer et développer la petite transformation sur le territoire**

Les échanges avec les acteurs du territoire ont fait ressortir un manque d'unité de petite transformation sur le territoire (produits laitiers, viande, poisson, etc.).
Il s'agit de permettre la création d'un atelier de transformation collective. Pour cela, une étude de faisabilité est nécessaire afin d'analyser le territoire, définir le périmètre pour obtenir un projet viable, identifier et mobiliser les partenaires (techniques, financiers, de formations, etc.).

- **Développer l'abattage à la ferme**

Accompagner la démarche d'abattage à la ferme avec un schéma de qualité intégrant la résilience du territoire au changement climatique et le bien-être animal.

- **Accompagner la création ou le développement de modes de commercialisation et/ou de distribution favorisant des produits issus d'une agriculture et d'une pêche durables et locales**

Ces accompagnements et développements pourront passer par :

- le maintien et la valorisation des marchés de producteurs locaux
- la consolidation des associations locales engagées dans les circuits courts via, notamment, la mise à disposition de locaux
- l'instauration d'une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)
- la création d'un magasin collectif de producteurs locaux en saisissant l'opportunité des projets d'écoquartiers (exemple du secteur de la Croix à Saint Gilles Croix de Vie) et en s'appuyant sur les associations locales déjà engagées dans les circuits courts
- la pose de casiers connectés, dans les campings afin de toucher la population estivale par exemple
- le drive de producteurs avec une plateforme en ligne
- etc.

- **Communiquer et sensibiliser auprès du grand public où trouver des produits locaux et durables**

Afin de toucher les différents publics du territoire (habitants, estivants, résidents secondaires, professionnels de la restauration), plusieurs opérations de communication peuvent être mises en place :

- Élargir la diffusion du guide de la vente directe du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et informer sur les différentes démarches agricoles et labels présents sur le territoire (Agriculture Biologique, Label Rouge, marque Juste et Vendéen…)
- Communiquer, via les différents canaux de communication des collectivités, sur les différents outils recensant les producteurs locaux (exemple du site régional www.approximite.fr)
- Organiser des visites de fermes pour amener les consommateurs dans les exploitations du territoire engagées dans une démarche de durabilité en s'appuyant sur les réseaux existants comme Bienvenue à la Ferme ou Paysans de Nature.

- **Donner l'accès à des publics en difficulté à une alimentation durable, saine et de qualité**

Il s'agit de :

- Mettre en place des partenariats/achats entre des producteurs locaux et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) en charge du dispositif d'aide alimentaire intercommunal
- Définir avec les élus du CIAS un projet structurel d'amélioration de l'aide alimentaire, par exemple par la mise en place d'un atelier de maraîchage communal ou intercommunal pour compléter le dispositif d'aide alimentaire, ou encore d'une épicerie solidaire mobile proposant en partie des produits locaux et de qualité
- Favoriser des moments d'inclusion sociale valorisant les compétences et les savoir-faire des participants via des animations de type ateliers de cuisine

- **Réfléchir à la mise en place d'outils favorisant la consommation de produits locaux et durables**

Plusieurs outils peuvent être mis en oeuvre à l'échelle du territoire afin de favoriser la consommation de produits locaux : la monnaie locale ou les bons d'achat. Le choix de l'outil devra être réfléchi (accessible à tous, facilité d'usage, coût d'investissement et de gestion, etc.). Également, les lieux de commercialisation devront être sélectionnés afin de répondre aux exigences de transition écologique qui seront à définir en amont : produits labelisés (La sardine de Saint Gilles, l'essentiel vient du cœur, Juste & Vendéens, etc.), cahier des charges environnemental, etc.

- **Permettre la mise en relation entre les producteurs et les restaurateurs**

A cet effet, il convient de :

- Organiser des rencontres entre producteurs et restaurateurs intéressés
- Proposer une cartographie des producteurs et des restaurateurs intéressés en précisant les produits recherchés et les quantités souhaitées
- Engager un travail sur la procédure d'achat et la livraison en vente directe

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☑ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Agriculteurs, habitants et usagers du territoire, publics en difficulté		
Pilote / porteur de l'action	Collectifs d'agriculteurs, Collectif de consommateurs, Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, Communes, CIAS		
Partenaires identifiés	Conseil Départemental, Miramap, mouvement inter-régional des AMAP, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) 85, Gens des Marais d'Ici et Ailleurs, Collectif Court-Circuit, Paniers de la Vie et du Jaunay, Vendée Qualité, Office de Tourisme Intercommunal, Banque Alimentaire		
Moyens humains	1 ETP		
Budget	€€€€		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de circuits alimentaires de proximité durables créés ou développés - Mise en place d'un partenariat entre des producteurs locaux et le CIAS - Nombre d'actions ou communications annuelles		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	3. Un territoire autonome
Objectif	3.3 Favoriser l'économie circulaire et locale
Action	**3.3.1 Définir une stratégie d'accompagnement des activités économiques dans la transition écologique** **Priorité 1**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie a fixé dans son PCAET des objectifs ambitieux pour les secteurs de l'industrie et du tertiaire sur la maîtrise de l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air.

Les échanges effectués avec la chambre des métiers et de l'artisanat, la chambre de commerces et d'industries, l'association ORACE et d'autres partenaires, ont permis de constater que de nombreux accompagnements pour les entreprises existent à ce jour.

Sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les activités économiques sont variées : industries agro-alimentaires, artisanat, service à la personne, tourisme, activités nautiques, etc.

Consciente de l'importance de ces objectifs et de leur niveau d'ambition, la collectivité souhaite définir sa stratégie d'accompagnement à destination des entreprises pour les inciter à s'engager dans la lutte contre le changement climatique.

Finalités

- Définir la stratégie d'accompagnement des entreprises dans la transition écologique portée par la Communauté d'Agglomération.
- Inciter les entreprises à s'engager dans la transition écologique

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 43% la consommation d'énergie du secteur tertiaire et de 33 % la consommation d'énergie de l'industrie
- Produire 89 % d'énergie renouvelable sur le territoire
- Réduire de 67% les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire et de 64% les émissions de l'industrie
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire

Description de l'action

- **Réaliser un état des lieux des besoins et des démarches existantes**

Cet état des lieux, qui pourra être réalisé par la CCI et la CMA, a pour objet d'identifier :

- la volonté, les besoins et les attentes des entreprises en matière de transition écologique,
- les engagements et démarches déjà mis en place par les entreprises ou en cours de réalisation (audit énergétique, éco-défi, label, etc.), les résultats obtenus et leurs retours d'expériences
- les accompagnements existants des entreprises et les acteurs porteurs de ces démarches (CCI, CMA, Orace, Association Ruptur, etc.). Des échanges avec les partenaires seront à organiser pour bien comprendre les dispositifs, et identifier ceux qui peuvent répondre aux attentes des entreprises et s'intégrer dans la stratégie d'accompagnement.
- également, il pourra identifier les entreprises motrices sur le territoire et ayant la capacité de mobiliser d'autres entreprises.

- **Définir le positionnement politique du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en faveur de la transition écologique des entreprises**

Afin d'élaborer la stratégie d'accompagnement à mettre en place sur le territoire, les élus de la Communauté d'Agglomération doivent arrêter les grandes orientations politiques en faveur de la transition écologique des entreprises et identifier les moyens à la fois humains et financiers et à la fois vis-à-vis des futurs partenaires et des entreprises qu'elle souhaite engager. Une priorisation des activités accompagnées au regard de l'impact/bénéfices vis-à-vis du changement climatique peut être établie.

Selon la volonté politique arrêtée, le service développement économique sera à étoffer pour répondre aux besoins de mise en œuvre de la stratégie, soit par des formations à mettre en place, soit par des recrutements spécifiques.

- **Construire la stratégie avec les partenaires et établir des conventions**

Suite de la définition des grandes orientations politiques, la stratégie pourra être co-construite avec les partenaires.

La stratégie d'accompagnement devra porter à la fois sur :

- L'accompagnement "individuel" des entreprises, sur leur fonctionnement, leur bâtiment, etc. *(cf. Action 3.3.2 « Accompagner les entreprises dans leur transition écologique »)*
- La mise en place d'une réflexion globale dans une approche d'économie locale et circulaire *(cf. Action 3.3.3 « Faire émerger et accompagner les démarches d'économie circulaire »)*

Les accompagnements proposés sur le territoire devront :
- porter sur l'ensemble des thématiques du PCAET : mobilité, maîtrise de l'énergie, déchets, gestion de ressources comme l'eau, la délocalisation de formations sur le territoire, les labels, le RSE, etc.
- se baser sur les accompagnements existants des partenaires : ADEME, Chambre de Commerces et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Orace, SEM Croissance Verte, Association Ruptur, etc…

Il conviendra ainsi de :

- Identifier les dispositifs d'accompagnement des entreprises à privilégier sur le territoire : audits énergétiques, diagnostics Transition Ecologique, éco-défis, TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts ! …
- Définir la prise en charge des coûts supportés par les entreprises : prise en charge par la Communauté d'Agglomération d'une partie du coût supporté par les entreprises, nombre d'entreprises subventionnées par an, ...
- Organiser la mise en œuvre : animation en interne, prestations de services, référent sur le territoire, …
- Etc.

Des conventions viendront établir cette stratégie partenariale et préciser :

- les objectifs des accompagnements
- la répartition des missions entre les partenaires et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
- les budgets et financements
- les accompagnements mis en place par chaque structure animatrice

Cette stratégie sera à actualiser selon les besoins et les évolutions des accompagnements. Des bilans évalueront la mise en place de la stratégie.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Entreprises du territoire		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - service développement économique		
Partenaires identifiés	Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ADEME, Association Ruptur, ORACE, SEM Croissance Verte		
Moyens humains	0,3 ETP		
Budget	€€€		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Approbation d'une stratégie d'accompagnement des entreprises dans la transition écologique - Nombre de partenariats mis en place avec les partenaires		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X		
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	3. Un territoire autonome
Objectif	3.3 Favoriser l'économie circulaire et locale
Action	**3.3.2 Accompagner les entreprises dans leur transition écologique** **Priorité 2**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

Les entreprises, activités industrielles, tertiaires, commerçantes, touristiques, etc. sont toutes concernées par le changement climatique et les impacts à venir, que ce soit l'adaptation, la diminution des ressources, l'augmentation du prix de l'énergie ou les réglementations de plus en plus contraignantes.

S'engager dans une démarche de transition écologique apporte de nombreux avantages aux activités économiques : des gains financiers (réduction de factures), des gains de compétitivité (obtention de marché, démarquage d'autres entreprises), amélioration de l'image de l'entreprise auprès des clients et des salariés, adaptation de l'activité aux vulnérabilités, etc.

Sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, des objectifs ambitieux ont été fixés pour les secteurs de l'industrie et du tertiaire sur la maîtrise de l'énergie, la réduction des gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air. Pour atteindre ces objectifs, une implication forte des acteurs économiques est nécessaire.

Ces derniers peuvent activer de nombreux leviers pour s'engager dans la lutte contre le changement climatique, comme : la gestion des bâtiments et de leur process, l'énergie, les transports de marchandises, les déplacements de personnes, la gestion des ressources ou encore des déchets.

Finalités

- Inciter et permettre aux entreprises de s'engager dans la transition écologique

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 43% la consommation d'énergie du secteur tertiaire et de 33 % la consommation d'énergie de l'industrie
- Produire 89 % d'énergie renouvelable sur le territoire
- Réduire de 67% les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire et de 64% les émissions de l'industrie
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire

Description de l'action

I. Mobiliser les entreprises

En premier lieu, il est nécessaire de mobiliser les entreprises et les inciter à s'engager dans une démarche de transition écologique.

- **Développer l'information sur les accompagnements existants et la stratégie adoptée par la Communauté d'Agglomération**

- créer une page dédiée sur le site internet de la Communauté d'Agglomération. Les communes pourront faire un renvoi sur cette page. La page pourra également renvoyer sur les sites de la CCI, de la CMA et des autres partenaires.
- éditer un guide / une plaquette pour présenter les accompagnements. Le lancement du guide donnera lieu à une conférence de presse en présence de tous les partenaires. Il sera diffusé sur le site internet et distribué à la demande des entreprises (par mail ou au format papier).
- envoyer des courriers aux entreprises et aux associations d'entreprises avec le guide / la plaquette d'information éditée par la Communauté d'Agglomération et ses partenaires.

- **Organiser des réunions d'informations et de partage**

Plusieurs formats pourront être proposés : petit déjeuner par exemple ou lors des assemblées générales des associations d'entreprises, visites d'entreprises, etc. Les partenaires participeront à ces réunions et des entreprises pourront également participer pour partager leurs retours d'expériences.

Ces temps de mobilisation et la communication seront à mettre en place tout au long de la stratégie d'accompagnement des entreprises. La communication et les informations devront se concentrer sur les impacts positifs de s'engager dans une démarche de transition écologique. La mobilisation devra permettre d'aller chercher les entreprises actuellement non engagées dans une démarche de transition écologique.

II. Accompagner les entreprises dans leur projet de transition écologique

- **Mettre en place la stratégie d'accompagnement** définie par la Communauté d'Agglomération avec les partenaires, notamment la CCI et la CMA

Cf. Action 3.3.1 « Définir une stratégie d'accompagnement des activités économiques dans la transition écologique »

Les entreprises pourront être accompagnées sur une multitude de thématiques : audit énergétique, économie d'eau, économie d'énergie, gestion des déchets, énergies renouvelables, extinction des éclairages intérieurs ou extérieurs, mobilité, ... :

- développer la réalisation des audits énergétiques et les diagnostics pour analyser les pratiques
- développer les éco-défis
- promouvoir la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre des entreprises
- promouvoir les démarches éco-responsables et les labels et certification (RSE, ISO, Vendée l'Essentiel Vient du Cœur, etc.)
- promouvoir les plans de mobilités d'entreprise ou les plans de déplacements inter-entreprises

Selon leurs projets, les entreprises pourront avoir besoin d'accompagnements spécifiques (techniques, financiers, administratifs) :

- aider à la recherche de financements et au montage de dossiers : certaines entreprises devront être accompagnées pour monter des dossiers de financements (Appel à projet, Certificat d'économie d'énergie, etc.) et ainsi permettre de limiter les subventions sur les fonds publics. Également, la Communauté d'Agglomération et les partenaires pourront diffuser les appels à projets concernant les entreprises.
- mettre en place des formations pour les entreprises sur le territoire : les entreprises peuvent avoir besoin de former leurs équipes pour la mise en place des démarches ou les certifications. Ainsi des formations mutualisées pourront être organisées sur le territoire : par exemple référent énergie.

Selon les projets, des synergies entre entreprises émergeront et se développeront *(Cf. Action 3.3.3 « Faire émerger et accompagner les démarches d'économie circulaire »)*.

- **Valoriser l'engagement des entreprises du territoire dans la transition écologique**

L'engagement des entreprises et leur implication dans la lutte contre le changement climatique sera valorisé auprès du grand public. De la communication sera mise en place : posts sur les réseaux sociaux, informations dans les bulletins intercommunaux et municipaux, conférence de presse dans les entreprises, ...

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Activités économiques du territoire : entreprises industrielles, tertiaires, commerçantes.		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - service développement économique Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat		
Partenaires identifiés	Association Ruptur, ORACE, SEM Croissance Verte, ADEME		
Moyens humains	0,4 ETP		
Budget	A définir dans la stratégie d'accompagnement		
Financements mobilisables	ADEME Région des Pays de la Loire Contrat de Relance de Transition Ecologique		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de réunions annuelles et nombre d'entreprises participantes - Nombre d'entreprises accompagnées annuellement		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	3. Un territoire autonome
Objectif	3.3 Favoriser l'économie circulaire et locale
Action	**3.3.3 Faire émerger et accompagner les démarches d'économie circulaire** **Priorité 2**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

L'industrie et les activités économiques en général représentent 25 % des consommations énergétiques (12 % pour le tertiaire public et privé et 12 % pour l'industrie) et 12% des émissions de gaz à effet de serre (6% pour le tertiaire public et privé et 6 % pour l'industrie) du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Le territoire comporte 19 zones d'activités dont certaines permettraient le regroupement des activités afin d'envisager des synergies entre entreprises.

Agir auprès des entreprises en faveur de l'économie circulaire (réutiliser - réparer - recycler), par opposition à l'économie linéaire (extraire - produire - consommer - jeter) vise à consommer moins de ressources et à réduire la quantité de déchets ultimes. L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) est un des 7 piliers de l'économie circulaire.

Des services peuvent être mutualisés, les déchets des uns peuvent devenir les matières premières des autres, les échanges de matières et d'énergies entre entreprises du territoire doivent être encouragés. Les réseaux d'entreprises (clubs existants) peuvent servir de relais à la démarche.

Finalités

- Promouvoir les synergies et favoriser les réseaux, les coopérations et le partenariat entre les entreprises du territoire
- Être pro-actif dans l'animation d'un réseau d'entreprises et d'industrie
- Développer un éco-parc d'activités sur le territoire

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 43% la consommation d'énergie du secteur tertiaire et de 33 % la consommation d'énergie de l'industrie
- Produire 89 % d'énergie renouvelable sur le territoire
- Réduire de 67% les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire et de 64% les émissions de l'industrie
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire

Description de l'action

I. Promouvoir les relations d'économie circulaire

Il s'agit de promouvoir les avantages des synergies et la mutualisation des besoins entre entreprises :

- Valorisation des déchets verts, de bois, de substrats méthanisables…
- Mutualisation de certains services ou équipements (restauration d'entreprises, crèches, mutualisation d'un poste d'économe de flux, …)
- Mutualisation d'études de mobilité (plan de déplacements inter-entreprises) ou d'études de faisabilité (étudier les possibilités de récupération et d'échange d'eau pour certains usages)

Cette promotion se fera au travers de :

- **L'intégration de l'approche EIT dans le conventionnement avec les partenaires** notamment les acteurs consulaires pour rechercher les possibilités de synergies lors des diagnostics d'entreprises
  (cf. Action 3.3.1 « Définir une stratégie d'accompagnement des activités économiques dans la transition écologique »)

- **L'animation des réseaux d'entreprises et d'industries du territoire** autour de la recherche de synergies, d'écologie industrielle et d'économie circulaire, mais aussi de circuit-court industriel :
- Sensibiliser et former dans un premier temps les personnes en charge de l'animation des clubs d'entreprises et autres réseaux informels sur l'économie circulaire.
- Utiliser les clubs des chefs d'entreprises et autres réseaux informels existants sur le territoire pour faire de la sensibilisation auprès des différentes structures.
- Animer un atelier annuellement autour de l'économie circulaire et de l'énergie, via le service développement économique, des partenaires ou des intervenants extérieurs :
- Ateliers des synergies à l'échelle du territoire, ou à l'échelle des ZAE
- Ateliers de conseil et conception en économie circulaire

- Ateliers thématiques et de travail autour de certains sujets spécifiques pré-identifiés

Ces ateliers seront l'occasion de partager les bonnes pratiques et les démarches de chacun.

- **Partager les expériences :** compilation et retours d'expériences des démarches réussies (guides OREE et recueil EIT par exemple), organiser des visites d'entreprises du territoire, des petits déjeuners, etc.

II. Accompagner les démarches d'économie circulaire et engager une première opération d'Ecologie Industrielle Territoriale sur une ZAE existante

Pour cela, il est nécessaire de :

- Faire appel ou former un développeur territorial à l'EIT
- Mobiliser les partenaires et rechercher les financements (Appel à projets, etc.)
- Mobiliser les entreprises et clubs d'entreprises volontaires et définir une zone d'activités expérimentale
- Lancer un état des lieux des entreprises, process et synergies possibles afin de connaitre le potentiel d'EIT (analyse des flux de matières et d'énergie).
- Partager les résultats de l'analyse avec l'ensemble des entreprises pour définir les actions à mettre en place.
- Faire émerger et valoriser les synergies inter-entreprises.

III. Intégrer l'Ecologie Industrielle Territoriale dans la conception des espaces urbains et des projets d'aménagement, notamment les parcs d'activités (projets neufs ou requalification) et lancer une expérimentation d' « éco-parc » dans le cadre de l'extension du Vendéopôle

Il s'agit de développer la démarche EIT et « éco-parc » dans le cadre de l'aménagement de l'extension du Vendéopôle par Vendée Expansion. Pour cela, il sera nécessaire de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans ces thématiques. Cette opération sera une vitrine pour le territoire et les entreprises du Vendéopôle.

L'extension du Vendéopôle est un projet déjà engagé sur le territoire (travaux en 2024 pour une livraison et commercialisation en 2025). Dans le respect de l'objectif, retenu par le SRADDET, de tendre vers zéro artificialisation nette des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050, le projet n'engagera pas une dynamique d'étalement urbain et d'artificialisation des sols agricoles autour du périmètre retenu.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Entreprises, associations et services des collectivités		
Pilote / porteur de l'action	Chambre de Commerce et d'Industrie / Chambre des Métiers et de l'Artisanat Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - service développement économique Communes, Vendée Expansion (Vendéopôle)		
Partenaires identifiés	Entreprises, Clubs d'entreprises et autres réseaux, Association Ruptur		
Moyens humains	0,4 ETP		
Budget	€€€€€		
Financements mobilisables	Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE) ADEME Région des Pays de la Loire		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'ateliers organisés autour de l'économie circulaire et des synergies et nombre de participants - Réalisation d'une opération d'EIT sur le territoire - Nombre d'entreprises et d'industries engagées dans la démarche d'EIT		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	4. Un territoire exemplaire
Objectif	4.1 Intégrer les enjeux Climat Air Énergie dans les politiques locales et être exemplaire dans la mise en œuvre opérationnelle
Action	**4.1.1 Adopter une politique d'achats durables** **Priorité 1** **Exemplarité**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

La commande publique des collectivités locales représente plus de 20 milliards d'euros avec les achats de fournitures, de prestations et de services. Les volumes des biens et services générés sont synonymes d'impacts en termes de gaz à effet de serre. Par ailleurs, au travers de la commande publique, les collectivités ont un levier d'action pour faire évoluer les filières vers une production de travaux, de fournitures ou de prestations qui prennent en compte les critères environnementaux.

La réglementation nationale évolue dans le sens de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les achats publics. La Loi Climat & Résilience, notamment, impose aux marchés publics, au plus tard à l'horizon 2026, de prendre en compte des objectifs de développement durable dans leur dimension économique, sociale et environnementale.

Sans attendre les obligations réglementaires, les collectivités du Pays de Saint Gilles Croix de Vie de par l'exemplarité de leur fonctionnement, doivent agir sur la commande publique dont les retombées climatiques et économiques seront importantes en instaurant une politique d'achats durables.

Finalités

- Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics
- Valider une politique d'achats durables par les élus du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et des communes

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 49 % la consommation d'énergie du territoire
- Réduire de 56 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire

Description de l'action

Il s'agit de :
- définir le besoin en achat en prenant en compte les objectifs du développement durable,
- de développer l'utilisation des clauses environnementales dont le coût global et/ou l'analyse du cycle de vie dans les marchés publics,
- de définir les orientations et intentions générales des collectivités en matière d'achats et d'approvisionnements.

L'objectif est la rédaction d'une charte d'engagement qui formalisera la politique d'achats durables.

- **Sensibiliser les élus et les agents sur les tenants et aboutissants de la commande publique durable**

Pour construire la politique d'achats durables, il sera nécessaire dans un premier temps de faire monter en compétence les élus et les services gestionnaires de la commande publique de la Communauté d'Agglomération et des communes.
Cette montée en compétences se fera au travers de formations, qui seront mutualisées, sur les évolutions réglementaires, les critères et techniques d'achat, la notation et l'évaluation environnementales, etc.
cf. Action 4.1.4 « Acculturer les élus et les agents aux enjeux climat-air-énergie »

- **Construire la politique d'achats durables**

Pour construire la politique d'achat de la Communauté d'Agglomération et des communes, il sera nécessaire de :
- Organiser le pilotage nécessaire et associer les services gestionnaires des marchés publics
- Réaliser une veille juridique afin de connaître les nouvelles obligations réglementaires à intégrer (loi AGEC, loi Climat et Résilience, etc.)
- Rechercher des retours d'expériences d'autres collectivités territoriales sur la mise en place de critères de notation et d'évaluation environnementaux
- Construire le contenu en croisant à la fois la réalité du terrain, la règlementation et l'ambition définie dans le cadre du PCAET.

La prise en compte de la commande publique durable au sein des procédures pourra se faire à la fois sur :
- La détermination de la nature et de l'étendue des besoins en amont de la procédure

- La désignation du titulaire pendant la procédure
- Les conditions d'exécution du marché

En amont de la procédure, il conviendra de :

- Porter des réflexions de mutualisation à l'échelle des entités publiques du territoire pour obtenir des économies d'échelles et coordonner les achats avec un seul point de livraison, les produits pourront par la suite être répartis selon les sites par l'organisation interne
- Rationnaliser la définition du besoin : par exemple prolonger la durée de vie des équipements (fournitures, équipements, bâtiments, etc.), diminuer les prestations de service éventuellement redondantes ou à faible valeur environnementale ajoutée
- Réorienter les achats de fournitures et de prestations plus qualitatives sur le plan écologique et énergétique : éviter les produits jetables, favoriser le matériel de seconde main issu de recyclerie, etc.
- Orienter les petits achats vers des producteurs locaux et proposant des prestations d'une qualité environnementale supérieure (ex : produits achetés dans le cadre de l'aide alimentaire)
- etc.

Dans le montage des dossiers de la commande publique, il s'agira de :

- Intégrer au cahier des charges des marchés publics des clauses environnementales
- Introduire et renforcer les critères de jugement des offres relatifs à la performance environnementale et leurs pondérations afin de favoriser des produits, des travaux et prestations plus vertueux (critères environnementaux valorisant les produits labellisés, produits circuits courts, utilisation de matériaux biosourcés, chantiers à faibles nuisances, gestion des déchets de chantiers, etc.)
- Inciter les entreprises à faire preuve d'innovation en termes de proposition plus durable via une variante permettant d'avoir un meilleur impact environnemental.

Dans l'exécution des marchés publics, il s'agira de vérifier, par les services gestionnaires, la bonne application des clauses et proposition environnementales.

- **Valider la politique d'achats durables au travers d'une charte**

La politique d'achat durable sera formalisée au travers de la rédaction et de l'adoption d'une charte des achats co-responsables par la Communauté d'Agglomération et l'ensemble des communes.
Elle sera diffusée et fera l'objet d'explication et de sensibilisation auprès des différents services acheteurs en amont de la mise en pratique.
Une méthodologie de déploiement avec un planning pourra également être adoptée, en particulier pour intégrer les spécificités de certains marchés.
Cette charte pourra être complétée par un guide, largement diffusé aux entreprises.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Elus et agents des collectivités / Office de tourisme intercommunal / SEM des Ports / Centre Intercommunal d'Actions Sociales, entreprises		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et Communes		
Partenaires identifiés	ADEME		
Moyens humains	0,3 ETP		
Budget	€		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de formations réalisées sur la commande publique durable et nombre de participants (élus et agents) - Adoption d'une politique d'achats durables et nombre de collectivités signataires de la charte - Nombre de marchés intégrant des critères environnementaux (qualification du besoin, clauses ou critères de jugements) par rapport au nombre de marchés notifiés		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
	2023-2024 : Sensibilisation des élus et des agents et définition de la politique A partir de 2025 : Mise en œuvre de la politique d'achats durables		
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	4. Un territoire exemplaire
Objectif	4.1 Intégrer les enjeux Climat Air Énergie dans les politiques locales et être exemplaire dans la mise en œuvre opérationnelle
Action	**4.1.2 Elaborer le PLUi-H en intégrant les orientations stratégiques du PCAET** **Priorité 1** **Exemplarité**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte et enjeux

La planification constitue le niveau stratégique permettant de penser le territoire de demain et d'organiser à long terme l'espace et les activités pour mettre en œuvre la réduction des impacts du territoire sur le climat et son adaptation au changement climatique.

Depuis le 1er avril 2021, le PLUI doit être compatible avec le PCAET. Le PCAET étant un document plutôt stratégique, le PLUI représente le volet local, concret et contraignant d'application réelle des ambitions exprimées en permettant la traduction à la parcelle des orientations locales en matière climatique et énergétique. Il constitue ainsi un levier essentiel de mise en œuvre du PCAET.

La Communauté d'Agglomération est compétente en matière de plan local d'urbanisme. L'élaboration du PLUi-H (valant Programme Local de l'Habitat) a été prescrite par délibération du Conseil Communautaire lors de sa séance du 13 avril 2023.
Le PLUi-H permettra d'ancrer et de pérenniser les ambitions du PCAET du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Finalités

- Définir les conditions de développement d'un urbanisme sobre et résilient

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 49 % la consommation d'énergie du territoire
- Produire 89 % d'énergie renouvelable sur le territoire
- Réduire de 56 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Stocker 96 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire
- Adapter le territoire au changement climatique

Description de l'action

- **Construire une grille d'analyse pour traduire le PCAET dans le PLUI**

Il s'agit de développer un outil de type Vademecum afin d'assurer la traduction du PCAET dans le PLUI qui pourra se composer de fiches thématiques proposant un ensemble de transcriptions des objectifs du PCAET à travers les différentes pièces constitutives du PLUi-H *(Cf. Vademecum Valence Roman Agglomération)*.

- **Sensibiliser / former les élus et techniciens** aux enjeux croisés de l'urbanisme durable, du climat, de l'air et de l'énergie en lien avec l'*Action 4.1.4 « Acculturer les élus et les agents aux enjeux climat-air-énergie ».*

- **Organiser un pilotage permettant d'intégrer les enjeux climat-air-énergie**

Il convient de :

- Mettre en place un pilotage permettant d'intégrer les enjeux climat-air-énergie au travers des instances de gouvernance, des groupes de travail et des services.
- Recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage doté de compétences climat-air-énergie et, si besoin, de renforcer les compétences internes
- Associer les autres acteurs de l'urbanisme : communes membres, bailleurs sociaux, chambres consulaires, CAUE de la Vendée, …

- **Réaliser les études nécessaires à l'intégration des thématiques climat-air-énergie**

Le rapport de présentation du PLUi-H devra présenter, en complément des thématiques réglementaires (habitat, déplacement, etc.) et en lien étroit avec le diagnostic du PCAET, un état des lieux de la situation en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de consommations et productions énergétiques, d'émissions de polluants atmosphériques, des vulnérabilités climatiques.

A cet effet, l'étude de gisement des énergies renouvelables sur le territoire, réalisée dans le cadre de l'élaboration du document cadre de développement des énergies renouvelables sera intégrée *(cf. Action 3.1.1 « Adopter un document cadre de développement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale »)*

La Communauté d'Agglomération pourra également réaliser des analyses croisées des enjeux climat-air-énergie et urbains, de type AEU2 proposé par l'ADEME, utiliser des outils d'aide à la décision comme GES-Urbanisme du CEREMA ou des outils de modélisation de l'impact de la politique d'urbanisme sur le climat, la qualité de l'air et l'énergie notamment sur les secteurs à enjeux.

- **Utiliser les outils du PLUi-H pour décliner les enjeux climat-air-énergie et garantir leur effectivité**
- **Présenter dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) des engagements clairs** (si possible spatialisés et chiffrés) pour l'adaptation et l'atténuation par rapport au changement climatique (par exemple en matière de développement d'énergies renouvelables, ou en matière de biodiversité pour optimiser globalement la résistance et la résilience du territoire vis-à-vis des évènements climatiques extrêmes).

- **Exprimer dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), de manière qualitative, les ambitions et la stratégie en termes d'aménagement**. Elles devront contenir des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements…, les leviers susceptibles d'influer sur l'air, l'énergie et le climat.

  Une **OAP spécifique « climat-air-énergie »** pourra être mise en place ainsi que des **OAP thématiques « Frange urbaine »** ou **« TVBN »**.

- **Agir au travers du zonage et des règlements de zones associés**, opposables aux autorisations d'urbanisme, sur les performances énergétiques et environnementales des bâtiments, la biodiversité, la mobilité ainsi que la gestion économe de l'espace.

Le PLUi-H devra notamment :
- Appréhender la capacité d'accueil du territoire
- Maîtriser la consommation d'espace, limiter l'extension urbaine dans la déclinaison de la trajectoire ZAN zéro artificialisation nette des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050, retenue par le SRADDET : favoriser la densification urbaine, la conversion de bâtiments existants, la reconquête de logements vacants…
- Encourager la densification des centres bourgs autour des services et commerces
- Encourager la construction neuve très faiblement consommatrice d'énergie, bioclimatique voire productrice d'énergie, les nouveaux modes de construction et l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux, le recours aux énergies renouvelables et permettre la rénovation énergétique des bâtiments existant (éviter les préconisations pouvant les empêcher)
- Assurer un cadrage du développement des énergies renouvelables en termes de localisation, de consommation d'espaces (en accord avec le document cadre de développement des énergies renouvelables). Les règles d'urbanisme devront être adaptées au regard de l'émergence des projets d'énergies renouvelables et de l'ambition d'autonomie énergétique du territoire.
- Intégrer le schéma directeur des mobilités / réfléchir sur la localisation des équipements et services publics, des quartiers résidentiels, des zones d'activités… pour minimiser les déplacements et favoriser l'accès par des modes de déplacements doux
- Adapter la gestion de l'eau, notamment des eaux pluviales, en généralisant la gestion à la parcelle par exemple
- Protéger la biodiversité, le végétal et renforcer les continuités écologiques (mise en place d'un coefficient de biotope)
- Prendre en compte les îlots de chaleurs pour les espaces urbains les plus denses et proposer des solutions de rafraichissement notamment au travers de leur végétalisation
- Intégrer la thématique de la qualité de l'air
- Prendre en compte l'évolution du climat et ses conséquences locales en renforçant les préconisations de contournement des risques dans les secteurs où ces risques sont présents. Ainsi, le recul du trait de côte devra être pris en compte et l'urbanisation dans les zones soumises à une érosion, d'ici à 2050, devra être limitée.

L'ensemble de ces aspects devra avoir une traduction dans le futur PLUi-H au travers des OAP (thématiques et/ou sectorielles) et des dispositions réglementaires (zonage et règlements de zones).

cf. Action 1.1.6 « Développer l'approche durable de la construction et promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés »
cf. Action 1.2.1 « Adopter un schéma directeur des mobilités actives »
cf. Action 2.1.1 « Connaitre, faire connaitre et préserver la biodiversité du territoire »
cf. Action 2.1.2 « Développer la biodiversité et végétaliser les zones urbanisées »
cf. Action 3.1.1 « Adopter un document cadre de développement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale »

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☑ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Tout public		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - service Planification Territoriale		
Partenaires	Communes, ABF, chambres consulaires, CAUE de la Vendée, EPF de Vendée, aménageurs privés, bailleurs sociaux, bureau d'études AMO sur les PLUI		
Moyens humains	0,5 ETP		
Budget	€€€€ (au moment de la rédaction de la fiche action, le budget dédié au recours à une AMO spécialisée climat-air-énergie n'est précisément définit. Il est compris dans l'enveloppe allouée à l'élaboration du PLUi-H)		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Elaboration de la grille d'analyse pour traduire le PCAET dans le PLUI - Nombre d'actions de sensibilisation et de formations pour les élus et les agents réalisées et nombre de participants - Recours à une AMO spécialisée climat-air-énergie pour l'élaboration du PLUI - Organisation du pilotage - Evolution de la consommation d'espace - Evolution du potentiel de dents creuses mobilisables		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	
Mesures ERC / considérations environnementales	Compenser : Développement de la préservation de la nature et de la biodiversité sur le territoire. (Cette thématique est traitée par la fiche 2.1.2 « Développer la biodiversité et végétaliser les zones urbanisées ») Indicateurs : - Nombre d'arbres plantés sur le territoire (indicateur de suivi dans la fiche action 2.1.2) - Nombre de nichoirs installés dans les nouveaux projets d'aménagement (indicateur de suivi dans la fiche action 2.1.2) Compenser : Intégration du stockage carbone par la construction bois dans le territoire. (Cette thématique est traitée par la fiche 1.1.6 « Développer l'approche durable de la construction et promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés ») Indicateur : % des travaux ayant recours aux matériaux biosourcés/bois dans la construction neuve ou la rénovation du patrimoine public (indicateur de suivi dans la fiche action 1.1.6)		

Axe	4. Un territoire exemplaire
Objectif	4.1 Intégrer les enjeux Climat Air Énergie dans les politiques locales et être exemplaire dans la mise en œuvre opérationnelle
Action	**4.1.3 Mettre en œuvre, piloter et animer le PCAET** **Priorité 1**
Etat de l'action	Engagée

Contexte

Le pilotage et l'animation du PCAET doivent faire l'objet d'une attention particulière pour assurer la réussite de la mise en œuvre du plan d'actions.

Le PCAET ne pourra être mené à bien que si la collectivité dispose d'un élu référent et d'un service "ressource" en charge de sa mise en œuvre et de son suivi et si elle développe la gouvernance pour mobiliser tous les élus mais aussi intégrer les associations, les citoyens et les acteurs économiques qui se sont investis dans les ateliers.

De même, il est indispensable de le faire connaitre, au travers notamment de la mise en place d'échanges réguliers sur le suivi des projets (avancées, résultats, difficultés rencontrées, etc.) avec tous les acteurs du territoire.

Objectifs et finalités

- Organiser et structurer la Communauté d'Agglomération et la gouvernance pour mettre en œuvre, piloter, animer et suivre le PCAET.
- Apporter une identité et faire connaitre le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- Effectuer un suivi précis du PCAET et s'assurer que les objectifs du PCAET sont respectés.

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Prise en compte de tous les objectifs du PCAET liés à la mise en œuvre des autres actions

Description de l'action

I. Organiser et structurer la Communauté d'Agglomération en interne pour animer le PCAET

Il s'agit d'intégrer l'animation du PCAET dans l'organisation de la collectivité pour répondre à l'enjeu de la transversalité entre les services (communication, développement économique, urbanisme, habitat, …) et les politiques sectorielles (Projet Alimentaire Territorial, mobilité, …).

- **Identifier et positionner les moyens humains nécessaires au sein de la collectivité = le service « ressource »** pour :
  - Piloter au fil de l'eau le PCAET
  - Suivre les actions et les indicateurs grâce à l'outil de suivi PCAET
  - Identifier annuellement les outils financiers permettant de financer les actions du PCAET : appels à projet et prochaine stratégie LEADER
  - Réaliser une synthèse annuelle récapitulative du suivi et de l'évaluation des actions et des indicateurs
  - Réaliser l'évaluation et le bilan à mi-parcours, conformément au décret PCAET (décret n°2016-849 du 28 Juin 2016)

- **L'élu référent** au sein de la collectivité se chargera de suivre et de porter le PCAET.

- **Développer la transversalité dans les groupes de travail** de la Communauté d'Agglomération.

II. Développer la gouvernance

Elargir le comité de pilotage (COPIL) du PCAET existant, constitué aujourd'hui uniquement d'élus, aux partenaires (associations, citoyens, acteurs économiques...). Le COPIL élargi interviendra pour :

- Fixer les objectifs annuels
- Évaluer les résultats chaque année
- Proposer de nouvelles réflexions, et modifier des actions si les objectifs ne sont pas atteints
- Satisfaire l'exigence réglementaire de mettre à disposition, au bout de 3 ans, un rapport au public sur la mise en œuvre du PCAET et son évaluation intermédiaire.

III. Suivre le PCAET

- **Mettre en place un comité de suivi technique (COTECH)** qui se réunira à raison de 1 fois par an pour assurer la transversalité et permettre de faire remonter les éléments de suivi de la réalisation des actions inscrites au PCAET.

Chaque réunion du COTECH devra permettre une évaluation des actions en cours, la mise en place d'actions correctives au besoin et la restitution des résultats au COPIL.

- **Mettre en place des rendez-vous techniques avec les élus et les services des communes**, 1 fois par an, afin de faire le point sur les projets et de partager les bonnes pratiques. Ces réunions pourront être celles du COTECH.

IV. Développer des outils de compréhension et un plan de communication autour du PCAET

Les outils et le plan de communication développés permettront également de mettre en œuvre l'animation du territoire *(cf. Action 4.2.1 « Porter une animation de territoire »)*.

- **Réaliser des « porter à connaissance » communaux** pour une meilleure compréhension des enjeux et objectifs du PCAET à l'échelle de chaque commune

- **Faire connaitre le PCAET** du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :

- Diffuser des vidéos pour présenter et expliquer le PCAET
- Construire et diffuser une exposition présentant le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : composée de 5 ou 6 panneaux, cette exposition devra présenter ce qu'est un PCAET, les grands résultats et enjeux relevés dans le diagnostic, les objectifs stratégiques et les actions à mettre en œuvre sur le territoire. Elle sera à destination du grand public et sera itinérante.

- **Organiser une réunion publique de lancement et un bilan grand public dans les 6 ans d'application du PCAET (plénières de restitution)**

Afin d'impliquer l'ensemble des acteurs dans la démarche, un temps fort sera organisé à l'arrêt du PCAET pour la mise en place du plan d'actions. Seront conviés les citoyens, les élus, les associations, les acteurs économiques, etc.
De même, afin de continuer la mobilisation au bout des 6 ans, une réunion bilan sera organisée.

- **Communiquer sur les actions réalisées et les résultats**

Il s'agit d'organiser la communication sur les actions mises en œuvre sur le territoire et en interne aux collectivités : valoriser les actions faites ou les initiatives d'un service d'une collectivité par exemple pour le volet interne, et présenter une action particulière mise en œuvre sur le territoire pour le volet externe.

Plusieurs outils pourront être utilisés pour la diffusion :

- pour le volet interne : le p'tit bulletin des agents de la Communauté d'Agglomération
- pour le volet externe : les journaux des collectivités, les sites internet, les réseaux sociaux, la presse locale, etc.

Un temps peut être consacré lors des de vœux des élus, à la valorisation d'actions concrètes de transition menées par les agents des collectivités et les acteurs du territoire.

Bénéfices attendus	Bénéfices indirects liés à la mise en œuvre des autres actions du PCAET ☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☑ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique
Public cible	Tout public
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - service en charge du PCAET
Partenaires	Services du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, Communes
Moyens humains	1 ETP (en commun avec l'Action 4.2.1)
Budget	€€€
Financements	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'ETP affectés au PCAET - Constitution du comité de suivi technique (COTECH) et du comité de pilotage (COPIL) élargi et nombre de réunions des comités - Création des « porters à connaissances » communaux - Création des outils de présentation du PCAET (vidéos, exposition) et organisation des réunions plénières

	- Nombre de communications annuelles sur les actions réalisées - Montant des financements (subvention/autofinancement) recherchés et engagés sur les actions PCAET - Nombre d'actions du PCAET engagées (via l'outil de suivi)		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	4. Un territoire exemplaire
Objectif	4.1 Intégrer les enjeux Climat Air Énergie dans les politiques locales et être exemplaire dans la mise en œuvre opérationnelle
Action	**4.1.4 Acculturer les élus et les agents aux enjeux climat-air-énergie** **Priorité 1** **Exemplarité**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

Afin de pouvoir mettre en œuvre le plan d'actions du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et de diffuser largement les enjeux et objectifs de la démarche, la Communauté d'Agglomération doit permettre la compréhension et l'implication des agents et des élus des collectivités.

Pour cela, des actions doivent être développées afin, d'une part, permettre la prise en compte des enjeux du PCAET dans les décisions des élus et d'autre part, faire opérer concrètement les élus et les agents des collectivités vers la transition écologique par la mise en place de bonnes pratiques.

Finalités

- Faire du PCAET la colonne vertébrale de toutes les politiques
- Induire un changement de comportement des élus et des agents face aux enjeux environnementaux

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Prise en compte de tous les objectifs du PCAET liés à la mise en œuvre des autres actions

Description de l'action

I. Diffuser les enjeux du PCAET et opérer une montée en compétences des élus et des agents

Pour acculturer les élus et les agents aux enjeux et objectifs du PCAET, un **programme d'animations** doit être mise en place pour et dans les collectivités. Il abordera l'ensemble des thématiques du PCAET : consommation d'énergie, production d'énergies renouvelables, émissions de gaz à effet de serre, séquestration carbone, qualité de l'air, vulnérabilité au changement climatique.

Différentes actions seront développées :

- Des **ateliers ludiques et pédagogiques** sur le changement climatique tels que La Fresque du Climat seront proposées aux élus et aux agents. L'objectif est de bâtir un socle de connaissance sur le fonctionnement du climat et des liens de causes à effets entre les différentes composantes du changement climatiques.

- En lien avec l'*Action 4.1.3 « Mettre en œuvre, piloter et animer le PCAET »,* les **« porters à connaissance » communaux** seront présentés et expliqués aux élus et aux services des communes, sous la forme d'**ateliers de travail**, afin de leur permettre de disposer d'éléments synthétiques de connaissance pour aider à la décision et intégrer les enjeux du PCAET dans leur prise de décision.

- De même, les **COTECH** et les **rendez-vous techniques** permettront de la montée en compétences des élus et les services des communes.

- Des **formations thématiques** seront organisées, pour la mise en œuvre des actions du PCAET, pour les élus et les services concernés. Elles pourront être proposées par le service Ressources Humaines, en lien notamment avec le programme de formations du CNFPT (ex : service marché public formé et informé sur la Loi Agec ou la Loi Climat et Résilience, l'achat durable et responsable ; service construction formé à l'utilisation de matériaux locaux biosourcés…).

- Des **retours d'expériences de territoire exemplaires** seront identifiés et des visites ou des interventions de ces territoires seront organisées pour les élus, accompagnés d'agents, afin de partager les éléments clés qui ont permis la mise en place de la politique ou la réalisation du projet et confirmer l'intérêt auprès des équipes municipales.

II. Développer les éco-gestes des élus et des agents

Il s'agit de sensibiliser et d'accompagner un maximum d'élus et d'agents à adopter des habitudes plus respectueuses de l'environnement que ce soit au bureau, chez soi, à l'extérieur… selon ses possibilités personnelles et professionnelles.

- **Sensibiliser aux éco-gestes**

La sensibilisation peut se faire de différente manière :

- Les **guides de l'ADEME sur les éco-gestes**, qu'ils soient à faire chez soi, au bureau, à des périodes spécifiques de l'année (Noël sans déchet par exemple) sont diffusés. Ils concernent la pollution de l'air, l'achat durable et responsable, les déchets… Ces guides sont à commander sur le site de l'ADEME en version papier et sont gratuits. La version numérique existe également pour une diffusion par mails…

- En lien avec le service communication, « Le p'tit geste développement durable » / des astuces peuvent être intégrées au **P'tit Bulletin** joint chaque mois aux bulletins de paie des agents de la Communauté d'Agglomération. Les astuces seront partagées aux communes qui pourront les diffuser par mails à leurs agents.

- Des **défis** permettant de convier les agents et élus à mettre en place de petites actions au quotidien, de manière volontaire, avec un système de suivi global seront proposés comme, par exemple, le défi « Ma petite planète ».

- **Organiser, expérimenter, développer les bonnes pratiques dans le cadre du travail**

- Tous les services de la Communauté d'Agglomération et des communes doivent être encouragés à proposer des actions à mener pour développer les bonnes pratiques au sein du travail. Les **boîtes à idées** sont à développer pour que chacun puisse s'exprimer et apporter sa vision. Ils seront ainsi plus à même de participer aux actions, sensibilisation, temps forts proposés …

- Un **suivi des consommations d'eau, d'énergie et de la production de déchets** au sein des bâtiments administratifs et techniques des collectivités permettra d'évaluer l'application des éco-gestes et de communiquer sur les bénéfices acquis.

- Permettre la mise en place de bonnes pratiques au travail, comme par exemple :
    - Continuer d'encourager la **mobilité active, le covoiturage dans les déplacements professionnels ou les déplacements domicile-travail** en faisant le lien entre les agents habitant dans les mêmes communes pour mettre en place un vélo-bus, du covoiturage avec les personnes intéressées et communiquer sur les bénéfices environnementaux et sociaux associés. (cf. Action 1.2.2 « Permettre de nouvelles pratiques de mobilité sur le territoire »).

    - Les actions les plus simples à mettre en place sont peut-être celles concernant les **déchets**. Ainsi, il convient de continuer la collecte des masques de protection dans les bâtiments intercommunaux, celle des mégots dans les communes adhérentes et de communiquer en interne sur les quantités collectées. Dans la lignée, les bâtiments doivent être dotés de bacs de tri adaptés dans les espaces concernés pour optimiser le tri avec la mise en place d'un compost. Le site et l'application Triavoù de Trivalis doivent être diffusés largement. (cf. Action 1.5.1 « Animer une démarche zéro déchet sur le territoire »).

    - Les impressions étant nécessaires dans certains services, l'achat de **papier recyclé** est primordial. Aussi, un emplacement « brouillon » dans les imprimantes doit être développé et utilisé.

    - Le numérique est un secteur qui pollue énormément et dont nous n'avons pas forcément conscience. Il est donc proposé qu'une **journée de nettoyage numérique** soit mise en place. Un calcul initial par le service informatique serait fait sur la pollution générée par service/bâtiments par le stockage de données sur les serveurs et sur le stockage de mails inutiles. La journée (en fermant les services) permettrait à chacun de faire le tri dans ses dossiers et de supprimer tout ce qui n'est plus utile pour ainsi libérer de l'espace et agir en faveur de l'environnement. Le service informatique ferait ensuite le bilan de la journée indiquant les bénéfices de cette journée.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☑ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique
Public cible	Elus et agents de la Communauté d'Agglomération et des Communes
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération – Service PCAET
Partenaires identifiés	SyDEV, ADEME, ARS, AIR Pays de la Loire

Moyens humains	0,5 ETP		
Budget	€		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'ateliers et de formations mis en place pour les élus et les agents des collectivités et nombre de participants - Nombre d'actions ou communications annuelles et nombre d'élus et d'agents sensibilisés - Consommation d'eau, d'énergie et production de déchets des bâtiments des collectivités		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	4. Un territoire exemplaire
Objectif	4.2 Mettre en dynamique les acteurs du territoire
Action	**4.2.1 Porter une animation de territoire** **Priorité 1**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

Aujourd'hui l'élaboration du PCAET a permis d'impliquer quelques partenaires du territoire.

La réussite de la mise en œuvre des actions du PCAET et l'atteinte des objectifs fixés vont dépendre de la capacité de la Communauté d'Agglomération à maintenir cette mobilisation et à assurer une animation de territoire permettant d'impliquer un plus grand nombre et d'engager la société civile dans des projets citoyens.

Finalités

- Créer une dynamique territoriale pour faire vivre le PCAET avec l'ensemble des partenaires du territoire
- Assurer une mobilisation croissante des acteurs du territoire
- Permettre l'appropriation des enjeux du PCAET par le pilotage local

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Prise en compte de tous les objectifs du PCAET liés à la mise en œuvre des autres actions

Description de l'action

I. Conforter les relations avec les partenaires

- **Elaborer une charte d'engagement des partenaires du PCAET**

Afin de continuer à associer et mobiliser les partenaires volontaires dans la démarche d'élaboration et de mise en place du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (chambres consulaires, associations, collectivités, groupements d'entreprises, etc.), il est envisagé d'élaborer une charte d'engagement.
Il conviendra de définir la forme de la charte : soit une charte unique signée par tous les partenaires, soit une charte signée individuellement par chaque partenaire.

- **Créer un Club de partenaires**

A l'issue de la signature de la Charte d'engagement, les partenaires intégreront un club de partenaires, pour :

- renseigner les indicateurs de suivi
- mettre en place des animations : visites de site, réunions de partage, témoignages d'actions mises en œuvre, …
- permettre la montée en compétence (formation)

Le Club de partenaires sera réuni au moins 1 fois par an.

II. Mobiliser autour du PCAET

- **Identifier et animer un réseau d'éco-acteurs**

Il s'agit d'identifier, accompagner et fédérer les personnes physiques ou morales engagées, à titre individuel, dans la démarche PCAET et de permettre de créer des groupes d'éco-acteurs qui puissent être autonomes :

- Identifier les relais, les référents PCAET sur tout le territoire (élus, commerçants, artisans, entreprises industrielles, associatifs, consommateurs …), en maillant le territoire à l'échelle communale.
- Mettre en œuvre les moyens de communiquer avec ce réseau, de mettre en relation ces éco-acteurs, de conforter les dynamiques et de mettre en place une dynamique collective
- Aider à construire des actions expérimentales
- Permettre la mise en place d'une structure ou une association pour structurer la dynamique territoriale.

- **Mobiliser les organisations sociales et économiques absentes**

Il s'agit d'identifier et de mobiliser les partenaires et acteurs du territoire absents dans l'élaboration du PCAET (entreprises et industries, activités maritimes et portuaires, acteurs touristiques…) en créant des événements et des espaces de médiation pour les impliquer.

- **Les outils de compréhension du PCAET et le plan de communication** qui seront mis en place dans le cadre de l'animation du PCAET serviront également à la mobilisation des différents acteurs du territoire *(cf. Action 4.1.3 « Mettre en œuvre, piloter et animer le PCAET »)*.

- **Organiser un événement phare récurrent**

Il s'agit d'organiser un événement récurrent autour du climat et du changement climatique. Il faut rendre cet événement participatif avec une implication du réseau d'éco-acteurs dans l'organisation. Cet événement permettra de mobiliser et de créer une synergie entre les acteurs.
Cet évènement pourra prendre la forme d'un forum, invitant les différents acteurs du territoire à venir s'informer, suivre, voire participer à la démarche. Le format et le sujet du forum pourront être « thématique », pour approfondir un des volets du PCAET.

III. Permettre l'émergence de projets citoyens

Pour atteindre les objectifs fixés dans le PCAET, notamment en termes de production d'énergie renouvelable locale, il est nécessaire d'impliquer la société civile et de permettre la création des projets citoyens sur le territoire. Il s'agit de former et outiller, en 1 à 2 ans, au moins un collectif citoyen (groupe projet) afin qu'il puisse porter par lui-même un projet sur le territoire.

Les différentes étapes de mise en œuvre et leurs délais sont les suivantes :

1. Co-construire un programme d'actions concret avec la collectivité pour permettre la mobilisation autour d'un projet territorial d'énergie renouvelable citoyen, de mobilité durable ou encore de zéro déchet [1 à 3 mois]
2. Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation (faire découvrir les enjeux de la transition écologique (ciné-débats, conférences, visites de site) et accompagner la structuration du « noyau dur » [1 à 3 mois]
3. Accompagner le groupe projet à définir son projet [1 à 6 mois]
4. Guider le groupe dans les choix techniques, économiques et juridiques [1 à 6 mois]
5. Outiller les groupes pour lancer la mobilisation financière des citoyens et des partenaires publics [1 à 6 mois]

En lien avec l'*Action 3.1.3 « Favoriser le développement du solaire sur le territoire ».*

Bénéfices attendus	Bénéfices indirects liés à la mise en œuvre des autres actions du PCAET ☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☑ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Les partenaires, les citoyens et tous les acteurs du territoire		
Pilote / porteur de l'action	I. / II. / III. Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - service en charge du PCAET III. RECIT, Elise		
Partenaires	Services du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, Communes, SyDEV		
Moyens humains	1 ETP (en commun avec l'Action 4.1.4)		
Budget	€€ III. Accompagnement Elise : 12 000 € / 2 ans / Adhésion à RECIT : 0,105€/habitant		
Financements mobilisables	III. SyDEV financement à hauteur de 50% (soutien à l'émergence de projets d'énergie renouvelable)		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Elaboration de la charte d'engagement, nombre de signataires et création du club des partenaires - Nombre d'événements phares organisés - Nombre d'initiatives citoyennes sur le territoire et nombre de projets en production		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	4. Un territoire exemplaire
Objectif	4.2 Mettre en dynamique les acteurs du territoire
Action	**4.2.2 Sensibiliser en continu le grand public aux enjeux climat-air-énergie** **Priorité 1**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

Le changement climatique est un sujet vaste et complexe portant sur une multitude de thématiques. L'acculturation, l'éducation et la sensibilisation permettent à chacun une meilleure compréhension et appropriation des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques. Elles permettent également à tout individu de se sentir concerné, de prendre connaissance de sa capacité d'action et d'accompagner le changement de comportement.

La réussite de la mise en œuvre du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dépendra notamment de la capacité des collectivités à acculturer ces habitants et à permettre leur adhésion.

Pour cela, une pluralité d'animations doit être proposées sur le territoire. Elles permettront d'aborder toutes les thématiques du PCAET sous des formats variés.

Finalités

- Acculturer les habitants aux enjeux du changement climatique, du climat, de l'air et de l'énergie
- Induire un changement de comportement du grand public face aux enjeux environnementaux

Objectif stratégie PCAET à l'horizon 2050

- Prise en compte de tous les objectifs du PCAET liés à la mise en œuvre des autres actions

Description de l'action

I. Réaliser un inventaire des animations déjà existantes

Afin que les animations portent sur l'ensemble des thématiques du PCAET, des recherches d'autres structures / acteurs / porteurs d'animations seront à effectuer. Ainsi cette première étape est nécessaire afin d'identifier les animations et les acteurs les proposants sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Les animations existantes pourront être valorisées et la Communauté d'Agglomération pourra identifier les thématiques du PCAET qui ne sont pas abordées aujourd'hui.

L'inventaire portera également sur les guides existants qui peuvent être diffusés ou relayés et les outils d'animations à distribuer (kit économies d'eau, de mesure de la qualité de l'air par exemple).

Cet inventaire fera le lien avec les actions de sensibilisation, de communication ou d'acculturation prévues dans le cadre des autres actions du PCAET.

II. Développer et organiser les animations sur le territoire

Un **programme d'animations** sera mis en place sur le territoire.
Il abordera l'ensemble des thématiques du PCAET : consommation d'énergie, production d'énergies renouvelables, émissions de gaz à effet de serre, séquestration carbone, qualité de l'air, vulnérabilité au changement climatique.

Les animations proposées s'organiseront sur la base de l'existant afin de valoriser les initiatives locales et le travail des acteurs déjà engagés.

Les collectivités pourront conventionner avec les structures animatrices ou mettre à disposition des moyens techniques (prêt de salle par exemple). Pour certaines animations, les collectivités pourront apporter des moyens financiers.

Les animations devront se coordonner avec les projets locaux (station multi énergies, schéma directeur EnR, etc.) et les évènements nationaux (défi mobilité, semaine du développement durable, etc.) et l'ensemble des fiches actions du PCAET.

Elles pourront se décliner sous différents formats pour mobiliser la société civile :

- défis/ trophées : exemple du défi « Mets ton compteur à zéro » de l'association Elise, Déclics (Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété).
- cycles de conférences : par exemple les conférences comme Hé ! La Mer Monte ou Jean Jouzel / soirées débat
- expositions

- sorties terrain / visite de sites
- cinéma / spectacle dans la salle de La Balise
- accompagnement d'actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance / animations scientifiques et techniques via des supports pédagogiques
- chantiers participatifs
- etc.

Il sera essentiel d'adopter une communication positive et en lien avec la réalité du territoire et de ses habitants.

L'**événement phare** mise en place par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'*Action 4.2.1 « Porter une animation de territoire »* sera un élément clé de la sensibilisation des habitants au climat et au changement climatique.

III. Communiquer sur les animations

Une communication large devra être organisée avec différents supports pour informer et inciter à la participation :

- Un guide des animations sera à réaliser et à diffuser (cf. Vie et Boulogne) afin de présenter les animations et les modalités d'organisation (date, heure, lieu, inscription, etc.).

- Les informations pourront également être diffusées sur le site internet du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et des communes, les réseaux sociaux, les offices de tourismes, le journal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les bulletins communaux, etc.

- Les associations locales, les structures locales ou les réseaux existants pourront servir de relais (associations environnementales, médiathèques, etc.) ainsi que le réseau d'éco-acteurs développé dans le cadre de l'*Action 4.2.1 « Porter une animation de territoire ».*

- D'autres supports de communication pourront être envisagés selon les animations : point presse suite à une sortie de terrain, diffusion des résultats d'une réunion, fiche retour d'expérience d'un habitant ayant mis en place des écogestes, photos sur le site internet et les réseaux sociaux, etc.

Bénéfices attendus	☑ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☑ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☑ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Grand public		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - Service en charge du PCAET et communes		
Partenaires identifiés	SyDEV, ADEME, CPNS, ADEV, FIBOIS, Association Elise 85, ADILE, La Cicadelle, CIAS, Trivalis, Vendée EAU, Chambres consulaires, CAUE de la Vendée, Air Pays de la Loire, Pollinarium Sentinelle, UNCUMA 85, Relais Energie Renouvelable, RECIT, Association AILE, GRDF, Collectif Solaire Côte de Lumière, LPO, AtlanSun		
Moyens humains	0,5 ETP		
Budget	€€€		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'animations réalisées et nombre de participants - Nombre de participants aux défis mis en place		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	4. Un territoire exemplaire
Objectif	4.3 Améliorer et partager les connaissances Climat Air Energie
Action	**4.3.1 Réaliser le bilan de gaz à effet de serre des communes** **Priorité 2** **Exemplarité**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour les entreprises de plus de 500 salariés, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, les services de l'Etat, les établissements publics et autres personnes morales de droit public de plus de 250 agents.

Les bilans d'émissions de GES ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre des acteurs publics et privés, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. Cette méthode quantifie et identifie ainsi les postes d'émissions puis définit les actions à mettre en œuvre pour les réduire.

La Communauté d'Agglomération est dans l'obligation de réaliser son bilan des émissions des gaz à effets de serre. La volonté étant d'aller au-delà du périmètre réglementaire et d'encourager toutes les communes du territoire à réaliser leur propre bilan GES.

Finalités

- Réalisation du Bilan GES des 14 communes du territoire
- Engager la réduction des émissions de gaz à effet de serre émis par les communes dans le cadre de leur patrimoine et compétences

Objectifs de la Stratégie à l'horizon 2050

- Réduire de 56 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Réduire de 67% les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire

Description de l'action

Il s'agit de réaliser les bilans GES à l'échelle du patrimoine et des compétences des communes :
« Les émissions sont celles générées par le fonctionnement des activités et services et la mise en œuvre de ses compétences via une approche organisationnelle » (administration, transports, eau et assainissement, gestion des déchets, équipements sportifs, équipements culturels, espaces verts, voirie…).

Le Bilan Carbone peut se réaliser en interne ou via un prestataire.

Etape 1 – Expliquer la démarche aux communes
Pour être pleinement efficace, les élus doivent s'approprier les enjeux. Le portage doit être fort et la démarche doit être partagée par tous les élus, les responsables techniques et les services.
Une fois conscients des enjeux et des possibilités d'actions, il sera plus aisé de donner des instructions claires et d'apporter un soutien aux personnes missionnées.

Etape 2 – Désigner un pilote interne
Cette personne sera chargée de suivre le bon déroulement de la mise en œuvre du bilan, de s'assurer de la participation des équipes techniques…

Etape 3 – La portée du bilan
L'approche « patrimoine et services » engage la commune vers des démarches exemplaires dans son fonctionnement et ses activités propres.
Le périmètre inclut :
- Les bâtiments administratifs
- Les activités des agents et les émissions générées par les fournisseurs
- L'ensemble des domaines d'interventions (éducation, culture, sports, routes et voiries …)

Etape 4 – Communiquer à toutes les étapes
Lors du démarrage, de la réalisation, de l'élaboration du plan d'actions … et bien sûr valoriser les efforts et actions menées.
Lors de la formation du pilote interne par l'ADEME ; l'organisme délivre des recommandations méthodologiques sur ce point.

Etape 5 - Collecter les données et les inscrire dans les fiches de l'ADEME
Cette étape est la partie la plus fastidieuse et la plus difficile pour laquelle il faut faire remonter des données de base sur l'ensemble de l'activité municipale (consommations énergétiques, d'essence, achats …).
Chaque module du bilan carbone de l'ADEME se compose d'un tableur Excel prêt à l'emploi, pour effectuer le calcul des émissions, comparer entre elles les émissions d'une année sur l'autre et évaluer le potentiel de diverses actions de réduction. Il s'accompagne d'utilitaires spécifiquement conçus pour assister l'utilisateur dans certains calculs difficiles.

Etape 6 – Connaître, mettre en place les actions et effectuer un suivi des émissions des GES
Pour être efficace et bien relayée, la démarche d'élaboration du plan d'actions doit être coconstruite avec l'ensemble des acteurs concernés.

Pour accompagner les communes dans la réalisation de leur bilans GES, un marché mutualisé de prestation de service pourra être organisé à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☑ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☐ Amélioration de la qualité de l'air ☐ Augmentation du stockage carbone ☐ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Communes du territoire		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération – Direction		
Partenaires identifiés	SyDEV, ADEME		
Moyens humains	0,3 ETP		
Budget	€€		
Financements mobilisables	ADEME		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de communes ayant réalisées leur bilan GES - Evolution des émissions de gaz à effet de serre des collectivités		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
	X	X	X
	2023 : réalisation du premier bilan du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et des communes 2024-2025 : mise en œuvre des gisements de réduction 2026 : actualisation des bilans 2027-2028 : mise en œuvre des gisements de réduction		
Mesures ERC / considérations environnementales			

Axe	4. Un territoire exemplaire
Objectif	4.3 Améliorer et partager les connaissances Climat Air Energie
Action	**4.3.2 Améliorer la connaissance du territoire sur les thématiques climat-air-énergie et sa vulnérabilité au changement climatique** **Priorité 2**
Etat de l'action	Nouvelle

Contexte

La nécessité de développer la connaissance de certaines thématiques climat-air-énergie et de certains secteurs d'activités est ressortie lors de l'élaboration du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :

- le stockage de carbone sur le territoire
- le suivi des données climatiques
- les activités maritime et portuaire
- la qualité de l'air

L'amélioration de la connaissance des impacts du changement climatique sur le territoire est par ailleurs primordiale pour inciter les acteurs du territoire à se pencher sur la question de l'adaptation.

Finalités

- Approfondir et partager les connaissances en matière d'évolutions climatiques et leurs impacts locaux

Objectif de la Stratégie à l'horizon 2050

- Stocker 96 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du territoire
- Adapter le territoire au changement climatique

Description de l'action

- **Améliorer la connaissance du stockage carbone**

L'amélioration de la connaissance du stockage de carbone sur le territoire se fera notamment par :

- l'analyse des diagnostics déjà établis (diagnostic agricole, suivi de l'occupation des sols, ...)
- l'utilisation de l'outil ALDO de l'ADEME afin de connaitre la capacité des forêts, arbres hors forêt et sols à stocker le carbone,
- l'étude du stockage carbone dans les matériaux biosourcés.

Cette nouvelle connaissance permettra d'anticiper la révision du PCAET dans 6 ans et de déterminer les actions à mettre en place sur le territoire pour améliorer le stockage carbone et tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2050.

- **Mettre en place un suivi des données climatiques**

La mise en place d'un suivi des données climatiques du territoire peut être réalisée grâce à l'installation d'une station météorologique. Celle-ci permettrait la collecte et le suivi de données des températures, pression, humidité de l'air, vent, pluviométrie …
Ces informations pourront être archivées, complétées et affinées par la mise en réseau des mini-stations existantes des particuliers, professionnels, agriculteurs…

- **Développer les connaissances sur les activités maritime et portuaire, et leur vulnérabilité face au changement climatique**

Le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie comporte un port de pêche et un port de plaisance sur la commune de Saint Gilles Croix de Vie. Depuis plusieurs années, les pêcheurs professionnels vendéens ont remarqué des évolutions qui peuvent être imputées au changement climatique.

La Communauté d'Agglomération possède très peu d'informations concernant les activités maritime et portuaire qui ne sont pas abordées dans le diagnostic et la stratégie du PCAET.

Elle souhaite ainsi développer cette connaissance et anticiper la révision du PCAET dans 6 ans afin d'engager des actions, dans le prochain programme d'actions, notamment, auprès et avec les professionnels de la pêche et accompagner ces secteurs d'activités dans l'adaptation au changement climatique :

- Réaliser un diagnostic des activités maritime et portuaire du territoire et de leur système économique
- Identifier leur vulnérabilité face aux impacts du changement climatique
- Effectuer une veille informationnelle

- **Améliorer la connaissance de la qualité de l'air**

cf. Action 2.3.1 « Etudier et suivre la qualité de l'air extérieur »

- **Développer la connaissance des impacts du changement climatique sur le territoire**

L'étude et le partage des impacts du changement climatique peut se faire en modélisant les climats et leurs effets concrets en fonction des saisons. Des partenariats avec les universitaires ou le tissu associatif pourront être développés.

Les acteurs économiques et sociaux seraient ensuite associés autour de cette question pour que chacun puisse imaginer les réponses et proposer une expertise pour faire face au changement climatique possible.

En lien avec l'*Action 4.2.2 « Sensibiliser en continu le grand public aux enjeux climat-air-énergie »*, les habitants pourront se voir proposer des conférences, webinaires et documentations pédagogiques adaptés pour qu'ils s'approprient les enjeux.

Bénéfices attendus	☐ Réduction des consommations énergétiques ☐ Réduction des émissions de GES ☐ Production d'énergies renouvelables ☑ Amélioration de la qualité de l'air ☑ Augmentation du stockage carbone ☑ Adaptation au changement climatique		
Public cible	Activité de la pêche (marins pêcheurs)		
Pilote / porteur de l'action	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération - service en charge du PCAET		
Partenaires identifiés	FCAA, Air Pays de la Loire, CRPF, associations (CPNS, LPO, Cicadelle, CCFD Terre Solidaire ...), ADEME, Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, Université de Nantes		
Moyens humains	0,2 ETP		
Budget	€€€€ (si station météorologique)		
Financements mobilisables			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Installation d'une station météorologique sur le territoire - Nombre d'études engagées		
Calendrier	2023-2024	2025-2026	2027-2028
		X	X
Mesures ERC / considérations environnementales			